

PROCES VERBAL
CONSEIL DU 8 JUILLET 2011

**COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE
PROVENCE METROPOLE**

Conseil de Communauté

Procès Verbal de la séance du 8 Juillet 2011

La séance est ouverte à 09 H 30

sous la présidence de Monsieur Eugène CASELLI

Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIAS - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Vincent COULOMB - Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Gérard BISMUTH représenté par Roland POVINELLI - Roland BLUM représenté par Renaud MUSELIER - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Jean BRUNEL représenté par Corinne LEGAL - René CANEZI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Jean-François DENIS représenté par Laurent LAVIE - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Victor Hugo ESPINOSA représenté par Vincent GOMEZ - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par Robert MALATESTA - Mourad KAHOU

représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Marc POGGIALE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Catherine JALINOT - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Louis MOULINS - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick BORE - André VARESE représenté par Michelle GUEYDAN - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Messieurs :

Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC.

Monsieur LE PRESIDENT.- Le quorum étant fixé à 79, il est constaté qu'il est atteint, la séance est ouverte.

I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MARS 2011

Monsieur LE PRESIDENT.- Je soumetts à votre approbation le procès verbal de la séance du 28 mars 2011. Y a-t-il des observations ?

(Pas d'observation)

Il n'y en a pas, il est considéré comme adopté.

Le procès verbal de la séance du 28 mars 2011 est adopté.

II – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

Monsieur LE PRESIDENT.- Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que le compte-rendu des décisions du Président soit porté à la connaissance du Conseil. Il vous a été transmis en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

III – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 28 MARS 2011

Monsieur LE PRESIDENT.- Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que le compte-rendu des décisions du Bureau soit porté à la connaissance du Conseil. Il vous a été transmis en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

IV – PRESENTATION DES TRAVAUX DE LA CCSPL

Monsieur LE PRESIDENT.- Conformément aux dispositions de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, M. Morel, présente un état des travaux réalisés par la Commission.

Monsieur MOREL.- La Commission a tout adopté avec des voix différentes sur la question de l'assainissement et de l'eau.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Morel.

V – EXAMEN DES RAPPORTS

COMMISSION UNE AGGLOMERATION ECO-RESPONSABLE

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Vassal, la Commission AGER s'est réunie le mardi 28 juin. Pouvez-vous nous faire un compte-rendu de ses travaux ?

Madame VASSAL.- Oui, Monsieur le Président.

Bonjour à toutes et à tous, tous les rapports ont été adoptés avec certaines réserves de vote pour certains d'entre eux.

Je saisis l'occasion pour vous présenter les rapports n°1 et n°2 sur les délégations de gestion de l'eau et de l'assainissement.

(Le rapport de la Commission AGER présenté par Mme Vassal est annexé au présent procès verbal).

Monsieur le Président, l'année dernière, vous avez confié à notre Commission Une Agglomération Eco-Responsable la lourde tâche de pouvoir analyser l'ensemble des modes de gestion sur l'eau et l'assainissement sur tous les contrats venant à terme fin 2012 pour l'assainissement et fin 2013 pour l'eau.

Nous avons essayé, avec l'ensemble des élus qui composent cette Commission, de remplir cette mission de la manière la plus objective possible.

Je tiens surtout à remercier l'ensemble des services pour la réalisation de cette mission car ils nous ont permis de donner à chacun les éléments qui nous ont donné la possibilité pour chacun de nos groupes ensuite une décision.

Avec l'aide également d'un cabinet de conseil, Finances Consult, nous avons tenu quatre réunions, réalisé une formation et visité les installations existantes pour pouvoir nous rendre compte de l'étendue de la tâche.

Aujourd'hui après avoir recueilli l'avis des Maires le 17 juin dernier, je souhaite vous présenter le résultat des travaux effectués dans la cadre de notre Commission.

Dans notre analyse, nous avons souhaité assurer quatre objectifs:

- la sécurité de l'approvisionnement,
- la qualité de l'eau,
- la qualité du service,
- le meilleur prix.

Nous avons également fait un historique de la situation pour replacer les choses dans leur contexte.

Trois lois fondent la politique française de l'eau, notamment celle de 1964, qui instaure une gestion solidaire de l'eau dans son cadre naturel, le bassin hydrographique, en créant des comités de bassin.

En 1992, on affirme l'eau comme patrimoine de la Nation et en 2006, chaque personne physique a un droit d'accès à l'eau potable et à l'hygiène dans des conditions économiquement acceptables ce qui apporte une plus grande transparence au fonctionnement du service public de l'eau et de l'assainissement.

Depuis la loi de 1885, ce sont les communes qui sont responsables de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement de leur population.

Depuis la création de la Communauté Urbaine Provence Métropole, cette mission a été placée sous la responsabilité de son Président. La Communauté Urbaine s'appuie aujourd'hui sur un service de 130 personnes, la DEA (Direction de l'Eau et de l'Assainissement).

C'est l'Etat qui définit le cadre, c'est-à-dire les règles générales d'administration, les normes sanitaires et environnementales. Il assure le contrôle de la régulation. Les autorités locales choisissent librement leur mode de gestion et restent toujours propriétaires de leurs infrastructures.

Pour vous donner un ordre d'idée, la gestion privée en France concerne 72% des usagers desservis en eau potable et 55% des usagers desservis en assainissement.

Chaque service, quel qu'il soit, doit être autonome et équilibré financièrement, y compris pour le renouvellement des infrastructures. Les Maires doivent rendre compte annuellement de l'activité du service de l'eau potable dans un rapport annuel sur le prix et la qualité des services. Chaque citoyen a accès, depuis 2009, aux indicateurs de performance au travers de l'Observatoire National géré par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques.

Notre territoire a acquis une expérience importante dans la gouvernance locale. Aussi, nous partageons souvent notre expérience dans des actions de coopération décentralisée et nous pouvons intervenir sur des lieux frappés par des désastres naturels. Nous en avons déjà eu malheureusement un peu trop souvent.

Très souvent, les Français pensent que l'accessibilité à l'eau peut se faire de manière égalitaire sur tout le territoire, ce qui est faux. En effet, il existe une très grande variabilité de l'eau et son prix ne peut pas être égal suivant sa provenance, soit en eaux superficielles, soit en eaux de captage.

Le prix moyen de l'eau en France en 2010 est de 3,34 euros.

A Marseille il est de 3,15 euros le mètre cube. Nous avons d'autres exemples où il est supérieur comme à Lille, Dijon, Bordeaux, Nancy, Toulouse, Saint Etienne, Strasbourg et Paris.

Ici, à Marseille, dans notre région et sur l'ensemble du territoire de la Communauté Urbaine, nos ancêtres ont été précurseurs car suite à de nombreuses épidémies et face aux difficultés de développement, le Maire de l'époque, Maximin Consolat, avait décidé de prendre ce problème à bras le corps et d'apporter de l'eau quoi qu'il en coûte et quoi qu'il se passe.

Le Canal de Marseille a donc été créé en 1838. Il a permis de faire venir l'eau de la Durance au cœur de la ville, au palais Longchamp. Les travaux pour sa construction ont duré plus de 10 ans, avec la création de souterrains, plus de 18 ponts et aqueducs. Le canal s'étend sur 85 kilomètres.

Jusqu'à aujourd'hui, de nombreux investissements ont été engagés pour maintenir l'état de nos infrastructures jusqu'à la construction de la première station d'épuration biologique, la « Géolide » qui a coûté 180 millions d'euros et possède une capacité de traitement de 90 millions de mètres cubes par an. Plusieurs autres stations ont été construites puis modernisées sur le territoire de la Communauté Urbaine.

Sur les différents types de gestion, le Cabinet et les services nous ont dressé un état exhaustif de l'ensemble de ces types de gestion.

Il existe actuellement une multiplicité de contrats, 17 pour l'eau et 18 pour l'assainissement, dont les caractéristiques propres et leur antériorité respective pénalisent l'appréhension globale de l'économie des services.

Il est donc nécessaire de rationaliser l'organisation de ces services sur ces 35 contrats différents sur le territoire de la Communauté Urbaine. Ces contrats sont délégués, pour la partie eau, à la Société des Eaux de Marseille et pour la partie assainissement, à la Seram pour Marseille et à la Société des Eaux de Marseille pour les autres communes.

Ces contrats ont été mis en place, pour certains, voici 67 ans. Ils ont des termes différents. Il serait donc judicieux de ramener l'ensemble des termes au 31 décembre 2013 pour avoir une uniformité de traitement.

Deux régies publiques sont en place sur le territoire, l'une à Gémenos, l'autre à Plan de Cuques.

Nous avons souhaité que MPM veille essentiellement à maintenir une bonne qualité de service, à optimiser les principes de développement durable et de sécurité d'approvisionnement, mais aussi à rénover la gouvernance du service dans son ensemble, à rénover la transparence de l'exploitation tant au niveau technique que financier.

Les enjeux sont importants. Ils sont importants parce que ce sont des enjeux sociaux et des enjeux opérationnels.

Ce sont des enjeux sociaux du fait notamment de l'organisation industrielle de la SEM et de la Seram ainsi que des avantages salariaux de leurs agents. Plus de 2000 emplois locaux sont concernés. Ces deux entreprises sont de véritables institutions avec des modèles sociaux uniques en leur genre. A la Seram comme à la Sem, il y a une cogestion en ce domaine entre la représentation du personnel et la direction, et l'on sent un très fort sentiment d'appartenance des salariés à leur société, sans compter les avantages sociaux au niveau des mutuelles, des comités d'entraide, des comités d'entreprise et associations sportives... La liste est longue.

Les enjeux sociaux sont donc considérables et doivent être présents dans nos esprits.

Nous avons également des enjeux opérationnels pour MPM dans le cadre de la mise en place d'un nouveau mode de gestion éventuel, ce qui signifie que la structure des 130 personnes n'est pas du tout suffisante si nous changeons de système de gestion. Nous aurions aussi besoin de locaux supplémentaires et de matériels supplémentaires.

Quelle a été notre démarche ?

En 2009, la Communauté Urbaine a lancé un audit financier et juridique, puis différents scénarii ont été envisagés. Une étude détaillée des scénarii s'est poursuivie de juin 2010 à juin 2011. Cela a permis d'alimenter la Commission AGER.

Durant ce laps de temps, la négociation de protocoles de fin de contrat avec chaque délégataire a été engagée.

Le 17 juin 2011, nous avons demandé l'avis des Maires.

Aujourd'hui, le 8 juillet, nous allons délibérer sur le mode de gestion et à compter de cette date, nous allons intervenir sur l'ensemble de la gestion de la Communauté Urbaine.

Ce processus devra aboutir, en 2014, à une uniformisation des dates et, notamment, à faire prolonger en urgence le contrat de la Seram sur Marseille de fin 2012 à fin 2013 car à ce jour, nous sommes déjà hors délai pour pouvoir prendre un autre mode de gestion.

Dans cette uniformisation se posera la question des autres contrats qui ont des échéances allant jusqu'en 2017.

S'agissant des modes de gestion, six modes ont été listés.

- une gestion directe (régie avec la seule autonomie financière, régie personnalisée)
- une gestion en régie avec passation d'un marché public global de prestation de services.
- une gestion par voie de délégation de service public :
 - de type affermage,
 - de type régie intéressée,
 - de type concessif.

Chaque mode de gestion a été étudié au regard de ses caractéristiques intrinsèques en fonction des enjeux de MPM.

L'ensemble des modes de gestion a été listé. Nous avons choisi en Commission de nous concentrer sur trois modes de gestion qui sont :

- la gestion directe avec autonomie financière, avec ou sans personne morale,
- la gestion directe avec marché de prestations globales,
- la gestion déléguée de type affermage.

S'agissant du choix du mode de gestion, les modes de gestion retenus ont été analysés au regard des enjeux suivants :

- L'optimisation du service à l'utilisateur en portant une attention aux principes du développement durable,
- La gestion du service en portant une attention particulière aux modalités d'organisation et de gestion des ressources humaines,
- La maîtrise du service notamment sur la définition d'une véritable gouvernance du service,
- Le coût du service et la définition de la politique tarifaire,
- La gestion des risques d'exploitation,
- La gestion des risques de transition d'un mode de gestion à un autre,
- Des moyens à mettre en œuvre par la Communauté Urbaine pour garantir la continuité du service et son optimisation.

Vous aurez à l'intérieur du compte rendu de la séance d'aujourd'hui, un tableau qui récapitule l'ensemble des critères que nous avons eus avec les tendances plus ou moins favorables en fonction de ces différents critères. Je les ai présentés aux Maires et je les ai présentés en Commission la semaine dernière.

En résumé, sur la gestion directe, le scénario en gestion directe sans marché de prestations de services apporte une réponse aux enjeux de maîtrise publique, institutionnelle et financière du service.

Cependant, il présente des risques substantiels en termes de reprise et de gestion du personnel et des systèmes d'information, ainsi qu'en termes de maîtrise des coûts et de performance du service.

Je précise que dans ce cadre de gestion, la responsabilité incombe en totalité et uniquement au Président de l'institution, qui gère ce service à ses risques et périls et que nous ne pouvons pas occulter l'enjeu social d'un transfert de salariés privés dans une administration.

Il y a un risque, enfin, pour l'assurance de la continuité du service en cas de changement de système.

- La gestion directe avec marchés de prestations :

Le scénario en gestion directe avec marchés de prestations de service apporte une réponse aux enjeux techniques mais peu de réponses aux enjeux de maîtrise publique. Il présente un risque important en phase de transition du fait de l'impossibilité de mener une procédure négociée.

En régime permanent, il est important également de noter le risque d'arbitrage entre les tarifs et la qualité du service, du fait que le coût du marché soit supporté par le budget annexe du service concerné.

Les avantages sont en termes d'affichage. Mais il s'agit d'une demi-mesure qui ne répond pas tout à fait à nos objectifs de base

- La gestion déléguée de type affermage :

Le scénario en gestion déléguée de type affermage présente une très bonne évaluation en termes de performances et de risques techniques et financiers. Ces derniers sont majoritairement transférés au délégataire.

Ce scénario présente cependant un risque de moindre maîtrise du service qui doit être compensé par un renforcement de l'autorité délégante et par des clauses contractuelles spécifiques.

C'est le mode de gestion qui ressemble le plus à ce que nous avons aujourd'hui

Dans tous les cas, les investissements auront une réelle influence sur le prix de l'eau pour l'utilisateur.

Lors d'un passage d'une DSP à une régie, il faut aussi savoir que les modalités de financements des investissements et le coût salarial des personnes que l'on récupère du privé ont aussi une influence sur le prix. Ne serait ce que pour le service de l'eau potable, cela peut être évalué à 150 millions d'euros.

- La position des Maires que nous avons recueillie lors de la réunion du 17 juin dernier :

Ils ont reconnu à l'unanimité n'avoir jamais rencontré de problèmes avec les modes de gestion actuelle. Toutes les communes sont traitées de manière égalitaire.

Il faut faire très attention à la notion de risques.

C'est un service qui demande une très forte technicité.

Il est inconcevable pour eux de gérer la gestion du transfert des personnels. On se retrouverait pour un même service avec deux régimes à gérer, car les nouveaux personnels seraient nettement mieux payés que les anciens.

Ils constatent qu'il est difficile d'enrayer les augmentations de coût dans les régies qui sont actuellement en place dans notre Communauté Urbaine.

Ils souhaitent que le prix de l'eau soit plus bas.

Ils émettent également le vœu d'opter pour la délégation de service public.

Dans ce cas, ils souhaitent que soit lancée une consultation avec un lot pour l'adduction et la distribution de l'eau et trois l'eau pour l'assainissement en fonction des délimitations géographiques des stations d'épuration.

Ils demandent la création d'une commission pour l'établissement du cahier des charges et ou des prescriptions dans les futurs modes de gestion.

Notre mode de gestion actuel est en place depuis 67 ans pour la plus grande satisfaction des usagers et des collectivités. Il n'y a pas eu de plainte de la part des communes, pas de discontinuité du service, jamais de restriction dans l'alimentation en eau de nos populations.

Il est important néanmoins d'améliorer pour le futur trois orientations particulières. D'une part, le mode de tarification. Il faudra réfléchir sur une tarification que l'on peut appeler « sociale » pour les plus démunis, mais aussi une tarification pour les plus méritants. D'autre part, il faudra également réfléchir sur les usages. Aujourd'hui, nous avons la chance d'avoir le Canal de Marseille et de l'eau brute, pourquoi ne pas l'utiliser aux fins d'arrosage. Enfin, il faudra également améliorer les moyens de contrôle de notre collectivité.

Aujourd'hui, les 36 contrats qui existent, se concluront à des termes différents. Il est important d'en réduire le nombre pour améliorer la gestion.

Aujourd'hui se pose la question et le véritable problème de la tarification. Elle doit être particulièrement réfléchie, notamment au niveau des industriels, des entreprises et des gros consommateurs, mais aussi des parties locatives et des habitations collectives.

Se pose également la question de la durée du contrat et celle de l'allotissement dans le cas où nous irions vers la délégation de service public. Nous avons plusieurs possibilités qui peuvent aller de une à 18 en fonction du contrat, en séparant l'eau et l'assainissement car ils ne peuvent pas être dans le même lot, c'est la loi qui l'oblige. Cela pourrait donc être de 1 à 36. Les Maires se sont positionnés sur un lot pour l'eau et trois lots pour l'assainissement en y ajoutant l'adduction.

Je vous rappelle que les enjeux sont importants au niveau du Canal de Marseille.

Nous ne voulons pas être otages d'une gestion particulière de ce canal et il est important d'en tenir compte dans le futur mode de gestion. En tout cas, il faudra être très précis à l'intérieur des prescriptions du cahier des charges.

Je vous rappelle également que les choix sociaux sont importants et fondamentaux et que nous devons être conscients des décisions que nous prenons à partir d'aujourd'hui.

Aujourd'hui, nous allons prendre une décision quant au mode de gestion qui va engager la collectivité et tous ses habitants pour plus d'une décennie.

Cette décision doit être prise en votre âme et conscience en dehors de tout dogme et idéologie. Ce que nous devons défendre en premier lieu, c'est l'intérêt général en réfléchissant à maintenir au moins, sinon à améliorer encore, le service de l'eau et de l'assainissement qui fonctionne, globalement, à la satisfaction générale de nos concitoyens, dans nos communes.

Aujourd'hui, s'agissant de ce rapport-là, je remercie encore une fois les membres qui ont été présents. Nous n'avons pas été très nombreux au sein de la Commission, mais nous avons eu quelques fidèles et ces quelques fidèles m'ont aidé à faire ce rapport aujourd'hui.

Je regrette une seule chose – et j'espère que le vote aujourd'hui ne sera pas influencé par cela – que les élus du groupe Europe Ecologie n'aient pas participé aux deux dernières réunions parce que je pense qu'ils auraient aussi pu apporter leur pierre à l'édifice. J'espère qu'aujourd'hui, ils seront constructifs, dans ce sens.

Merci Monsieur le Président.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Madame Vassal, je tiens à remercier la Commission et vous-même du travail qui a été accompli.

Qui demande la parole ?

Monsieur POGGIALE.- Monsieur le président Monsieur le Président, chers collègues, on peut tout à fait entendre votre préoccupation et celles des Maires sur le maintien de la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement. Nous la partageons, en faisant toutefois deux observations.

La première, c'est qu'à partir d'aujourd'hui nous ne sommes plus dans une démarche de renouvellement des contrats, mais sur des contrats mis en concurrence. Rien n'est écrit à l'avance et le risque existe bel et bien de toucher à la technicité et au savoir-faire reconnu des opérateurs actuels. Car je n'imagine pas un instant que les cahiers des charges ne soient pas réellement un appel à la concurrence.

La deuxième concerne les choix proposés de gestion : 4 lots en affermages et 2 régies. Autrement dit : les communes en régie veulent rester en gestion publique parce que ça marche et c'est surtout plus avantageux pour les usagers ; tandis que pour les autres communes, on pense qu'il n'y a pas meilleur service possible que la gestion privée. Tout cela n'est pas très cohérent et pas convaincant.

On peut entendre également, que le retour en gestion publique à partir de 34 contrats, trois sociétés privées gestionnaires, une histoire longue, un personnel techniquement très performant aux statuts divers et souvent très avancés socialement, soit une affaire compliquée. Nous ne sous-estimons pas la difficulté.

Mais de quoi parle-t-on ?

On avance le chiffre de 2000 personnes à reprendre pour la SEM. D'où sort ce chiffre ? La Commission AGER n'a jamais eu une telle évaluation. Ce sont tout au plus 900 personnes qui interviennent sur l'eau et l'assainissement pour la SEM et 430 pour la SERAM.

On avance également un salaire moyen brut annuel qui serait de 72.000 euros pour les personnels de la SEM. Soit 40.000 euros net par an ou 3.300 euros par mois sur 12 mois. La lecture du rapport annuel 2010 des délégataires que nous allons approuver aujourd'hui, ne confirme pas ces rémunérations. Les charges en personnel de la Société des Eaux de Marseille s'élèvent à 41,3 millions d'euros pour la totalité des contrats eau et assainissement ; celles de la SERAM à 20,7 millions d'euros. Cette masse salariale rapportée aux 900 personnels SEM et aux 430 de la SERAM, donne un ratio par an et par personne d'environ 45.900 euros brut pour la SEM et 48.300 euros brut pour la SERAM. Soit environ 2.100 à 2.200 euros net par mois sur 12 mois.

Si ces chiffres de charges en personnel ne sont pas sincères, il faut refuser d'entériner le rapport annuel 2010 des délégataires.

On parle aussi de 120 millions d'euros d'actifs à reprendre, tout en estimant à 60 millions d'euros la provision d'investissements due à MPM.

Le problème, c'est que tout cela ne repose sur aucune donnée transparente communiquée à la Commission AGER mandatée pour travailler le sujet. On est dans l'effet d'annonce, pas dans l'évaluation précise et incontestable.

On nous dit enfin, que la reprise du personnel créerait une situation à deux vitesses à l'intérieur de MPM, au regard du statut de la Fonction Publique Territoriale. Je ferais remarquer à notre Assemblée que c'est déjà le cas pour les 25% de contractuels en catégorie A que nous avons embauchés depuis 2001.

Mais surtout, qui parle de reprendre le service et les personnels en régie directe par MPM sans autonomie financière, puisque nous savons que cela n'est plus possible depuis le décret loi du 28 décembre 1926 ?

Ce qui est envisageable, c'est de créer un Etablissement Public Industriel et Commercial, un EPIC, comparable à la RTM qui gère plus de 3.000 salariés, avec sa propre convention salariale, sous contrat de droit privé. Ou encore une Société Publique Locale, comme nous avons contribué à le faire pour la SEMIDEP-LA CIOTAT, qui emploie près d'une centaine de salariés et comme il est proposé de le faire en rentrant pour 15% dans le capital de la SOLEAM qui vient de se transformer en Société Publique Locale pour s'ouvrir la possibilité de gérer des services publics à caractère industriel ou commercial.

Ce que je veux dire, Monsieur le Président et chers collègues, c'est que tous les choix de gestion ont leur légitimité, mais ils demandent beaucoup de sérieux et de cohérence pour les justifier.

Chacun connaît ici le choix de notre Groupe pour une réappropriation publique et citoyenne du service public de l'eau et de l'assainissement. Nous l'inscrivons dans la nécessité de construire un service public national décentralisé qui garantisse partout l'accès à l'eau, l'égalité tarifaire et une péréquation solidaire pour les plus démunis. Nous pensons que l'eau est un bien commun de l'humanité, dont l'accès doit devenir un droit universel, pour lequel il n'y a donc pas lieu de rémunérer des actionnaires.

Mais nous savons aussi la difficulté qu'on peut rencontrer pour concrétiser ce choix. Entre tout ou rien, il peut y avoir des paliers.

Par exemple : oui, il y a une difficulté à appréhender réellement la situation pour l'eau avec la SEM, tellement les contrats viennent de loin. Mais pour la SERAM, les choses sont plus claires : il y a 10 ans, c'était une régie intéressée qui emploie 430 personnes, dont le statut est comparable à celui des égoutiers de Paris.

Marseille Provence Métropole pourrait ainsi faire le choix d'une marche en deux temps vers une reprise en gestion publique. Le vrai problème, c'est qu'on n'a pas voulu débattre de ce que pourraient attendre les usagers du service public. On a fait précéder le choix gestionnaire sur le but de cette gestion.

Les usagers de MPM sont-ils d'accord pour continuer à faire de ce bien commun une marchandise comme les autres où chaque année 10 à 20 millions d'euros de leur facture s'évaporent pour rétribuer des actionnaires ?

Sont-ils d'accord pour payer ici 1,30 euros le mètre cube et là 3,80 euros ? Pour que le Rmiste paye le même tarif que le propriétaire de piscine ou de maison secondaire ?

Sont-ils d'accord pour continuer de n'avoir aucun droit de regard sur la ressource, la production, le retraitement, la qualité, le prix, la rentabilité du service, alors qu'ils sont les seuls créanciers ?

Sont-ils d'accord pour continuer à exporter un modèle de Partenariat Public-Privé qui rapporte 8 euros aux géants privés de l'eau pour chaque euro investi, rendant ainsi l'accès à l'eau impossible pour ceux qui ne peuvent pas payer ?

Au regard de ces questions que nous avons formulées en six propositions dans notre déclaration du 27 avril dernier, l'argumentation essentiellement juridique sur laquelle repose le choix proposé de ces deux rapports n'arrive pas à nous convaincre de changer d'avis. Je fais remarquer au passage à notre Assemblée que le Comité Technique Paritaire a émis sur ces deux rapports un avis défavorable.

Nous sommes pour une réappropriation publique et citoyenne du service de l'eau et de l'assainissement et contre ces nouvelles délégations au privé.

(Les élus du groupe Communiste Républicain et Citoyen brandissent des affiches intitulées « L'eau n'est pas une marchandise »).

(Applaudissements)

Monsieur AGULLO.- Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillers, notre assemblée communautaire a la responsabilité de services publics locaux que l'État avec les lois Defferre de décentralisation lui a attribué. Les services

publics de l'eau potable et de l'assainissement, essentiels pour la vie quotidienne des citoyens, tant d'un point de vue sanitaire, social, environnemental qu'économique, méritent une attention particulièrement forte.

L'eau est un bien commun et non une marchandise ou un marché à profits. L'accès à l'eau est un droit et par conséquent un service public. Nous sommes tous des usagers du service public de l'eau, pas des clients.

Nous avons la responsabilité, nous, élus de la Communauté Urbaine, que "Décentralisation" ne signifie pas "Affaiblissement des instances publiques et démocratiques" au profit démesuré d'entreprises qui n'ont certainement pas démontré leur capacité à faire mieux. Depuis des décennies, des marchands d'eau affaiblissent nos instances en jouant de leur proximité avec les élus, quand ils ne sont pas eux-mêmes des élus.

Oui, des profits démesurés!

Pour ne parler que d'elle, la SEM a enregistré en moyenne cette dernière décennie près de 16 millions d'euros de bénéfice chaque année qui vont largement dans les poches de ses actionnaires, qui ne prennent aucun risque. Le rendement des capitaux propres est de 40%. Tout simplement indécent, je pense que vous en conviendrez. Nous sommes ici à l'opposé des start-up! Il s'agit en quelque sorte pour eux d'un revenu garanti.

Oui, il y a une proximité trop forte:

Il suffit de rappeler qu'au premier rang des administrateurs de la Société des Eaux de Marseille siège l'ancien directeur de Cabinet du Maire de la ville de Marseille. Même si cet exemple est emblématique, force est de constater que ce n'est pas le seul, et qu'ils viennent de tous les horizons politiques.

Monsieur GAUDIN.- De quel Maire ? Dites-le ! Ne soyez pas hypocrite.

Monsieur AGULLO.- Je ne suis pas hypocrite, j'ai dit qu'ils viennent de tous bords, Monsieur le Maire.

(Brouhaha)

Le résultat? La gestion de l'eau échappe à tout contrôle démocratique des élus qui n'ont aucune maîtrise du prix de l'eau,....

Des voix.- Le nom du Maire ?

(Tumultes)

Monsieur AGULLO.- Vous êtes vraiment mal à l'aise pour vous obséder sur le nom d'un Maire !

Monsieur le Président, je voudrais pouvoir continuer s'il vous plaît.

Monsieur LE PRESIDENT.- La parole est à M. Agullo et à lui seul. Je préciserai simplement que la personne dont il parle était aussi Maire de Trets.

Monsieur AGULLO.- Le résultat? La gestion de l'eau échappe à tout contrôle démocratique des élus qui n'ont aucune maîtrise du prix de l'eau, de l'état des installations...

Monsieur POVINELLI.- C'était Gaston Defferre.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Agullo, continuez votre développement.

Monsieur POVINELLI.- C'était Gaston Defferre !

(Bravos)

Et s'il m'avait écouté, il ne l'aurait pas fait !

Monsieur AGULLO.- Allez sur le fond, vous verrez qu'il ne s'agit pas que de Gaston Defferre.

Le résultat? La gestion de l'eau échappe à tout contrôle démocratique des élus qui n'ont aucune maîtrise du prix de l'eau, de l'état des installations et du patrimoine foncier, et ne sont pas en capacité d'anticiper les développements futurs.

Aujourd'hui, nous avons la possibilité de conjuguer tout cela au passé. A Europe Ecologie Les Verts, nous avons œuvré pour que soit ouvert un vrai débat public et a minima qu'un vrai travail de fond soit effectué au niveau de la Communauté Urbaine et de ses élus.

Madame Vassal, je voudrais revenir sur vos propos.

Voilà ce sur quoi vous avez discuté : vous avez discuté sur un audit !

Et cet audit, pardon...

Madame VASSAL.- Demandez à Sylvie Nespoulous !

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Vassal, Monsieur Agullo, ce n'est pas un dialogue. Les orateurs ont la parole, ils s'expriment en silence. Chacun prend la parole à son tour, développe ses arguments sinon, on ne s'en sortira pas. Je demande le respect des orateurs. Chacun, s'il a à répondre, peut demander la parole et répondre. Sinon, ce sera le brouhaha permanent et on va perdre beaucoup de temps.

Monsieur Agullo, je vous donne la parole.

Monsieur AGULLO.- Cet audit, pardon, ce réquisitoire en faveur d'une DSP écrit probablement par un licencié en droit le nez dans ses livres, semble venir d'une autre planète:

- Il est basé sur l'audition d'à peu près personne.
- Il est valable partout en France. Il suffirait de remplacer "Marseille" par "Limoge ».
- Aucun élément, aucun bilan sur l'existant, où si peu...
- Aucune contextualisation, aucun retour des expériences passées et en cours, autour de nous et ailleurs...
- Aucune analyse sérieuse sur le principe du choix de la régie pour Marseille Métropole

Bref, du vide juridique.

Voilà ce dont vous avez discuté en Commission.

A Marseille, nous n'avons pas besoin, comme en Grèce, du FMI et des spéculateurs bancaires pour imposer la concession au privé du service public de l'eau, nous avons un "audit" !

Et pourtant, ceux sont les Italiens qui viennent de voter massivement pour que les services publics de l'eau ne puissent pas être délégués au privé par le gouvernement de Droite de Berlusconi, et avec quel score, 95%! Du jamais vu!

Et pourtant, Paris, Grenoble et bien d'autres villes ont effectué un retour en régie avec succès!

A Grenoble, 10 ans de remunicipalisation ont conduit à une amélioration considérable de la qualité du service et une diminution du prix de l'eau de 20% par rapport à celui de la dernière année où Grenoble était en DSP et de 50% s'ils étaient restés en DSP. La comparaison entre les différentes villes de France du prix de l'eau montre clairement la supériorité de la régie publique. Bien-sûr ce n'est pas dans l'audit.

De nombreux arguments inexacts qui ont été à nouveau évoqués par Mme Vassal, ont été évoqués pour convaincre d'un non retour en régie, des arguments qui se sont effondrés comme un château de cartes tels que la question du devenir des employés. Bien-sûr, ils seront intégrés dans la régie, ou dans l'entreprise du futur délégataire qui, bien sûr, ne sera pas Veolia.

Il en reste un d'argument, que personne n'évoque publiquement, mais dont tout le monde parle dans les couloirs: *"Vous vous rendez compte, nous serions sans pouvoir face à un syndicat omnipuissant, nous ne pouvons pas gérer ce rapport de force"*. Il va faire quoi ce syndicat? Couper l'eau à tous les habitants de Marseille? J'ai l'impression d'être dans une caricature anti-communiste du siècle dernier, pardon antisyndicale.

La reprise de contrôle plein et entier par nos services de la gestion de l'eau, c'est:

Efficace socialement, avec des tarifs diminués au juste coût, des tarifs socialement ajustés, l'amélioration de l'emploi et des conditions de travail des salariés par la suppression des surprofits cachés.

Efficace et moderne d'un point de vue technique et écologique, avec une maîtrise par des personnels qualifiés et des outils acquis par la collectivité de l'ensemble du système; à commencer par la prévention et la protection des ressources, en passant par un entretien-renouvellement trois fois plus important que sous le privé, jusqu'au contrôle en continu de l'assainissement, et le tout mieux et moins cher.

Monsieur le Président, nous proposons donc à l'assemblée délibérante deux amendements à la délibération qui nous est soumise. Dois-je les présenter à la fin du débat ?

Monsieur LE PRESIDENT.- Comme vous les avez déposés dans les temps, nous les soumettrons au vote, mais vous les présenterez lorsque le dernier orateur se sera exprimé.

Monsieur COULOMB.- Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais aborder le choix qui est le nôtre aujourd'hui, sous l'aspect financier.

En préambule, permettez-moi de rappeler que si nos marges de manœuvre financières s'améliorent grâce à la politique budgétaire mise en œuvre, elles n'en demeurent pas moins ténues.

Notre prospective budgétaire nous permet d'entrevoir notre devenir financier avec sérénité, mais ne peut en aucune façon nous permettre d'absorber des à-coups trop importants.

Or, dans le choix qui nous est proposé, si celui de la DSP est sans surprise sur un plan strictement financier, hormis ce qui concerne le prix payé par l'utilisateur, le choix de la gestion directe m'apparaît comporter un certain nombre de risques financiers qui mettraient à coup sûr notre situation budgétaire dans de sérieuses difficultés.

Pour ma part, j'y vois trois raisons principales.

La première est due à la reprise du personnel qui conduit à deux écueils :

- Tout d'abord, la présence au sein d'une même institution de deux catégories bien distinctes de personnel ne peut que générer à terme une harmonisation des situations. Les exemples récents sont là pour prouver que cet état de fait se solde toujours par une augmentation significative de la masse salariale.

- Deuxièmement, il n'est pas sûr de plus que les personnels des délégataires soient tous d'accord avec cette reprise obligatoire. Nous risquons d'assister à des refus de mutation, notamment de la part de certains cadres. Cette situation nous conduirait à pallier ces départs dans la précipitation et sûrement pas à coût constant.

La seconde raison est due au maintien de la continuité du service qui va nécessiter la mise en place par notre collectivité de moyens complémentaires pour s'approprier la prestation proprement dite, pour la gérer et ce, dans un délai très restreint.

Il est clair par exemple qu'en matière de système d'information, tout sera à repenser et que nous ne pourrons pas nous appuyer, comme c'est le cas aujourd'hui, sur les moyens mutualisés et dédiés. Nous devons investir dans un système complet pour assurer une gestion performante du service.

Enfin, la troisième raison, ce n'est pas la moindre, une fois le solde des décomptes définitifs de chaque marché traités, il restera à couvrir les actifs réalisés par les délégataires actuels.

Les estimations les plus basses sont a minima de plus de 100 millions d'euros. La couverture de ces investissements ne pourra être assurée que par un recours à l'emprunt, ce qui va à l'encontre de notre politique de désendettement.

Comme vous le voyez, ne serait-ce qu'au travers des trois points que je viens d'aborder, notre Communauté Urbaine n'est pas en état présentement d'assumer financièrement le choix d'une gestion directe de l'eau potable et de l'assainissement. C'est pourquoi, avec mes collègues socialistes, nous soutiendrons le choix raisonnable proposé par le Président Caselli du principe d'une DSP pour l'exploitation du service public de l'eau et de l'assainissement. Je vous remercie.

(Applaudissements)

Monsieur MADROLLE.- Monsieur le Président, chers amis, chers collègues.

Oui, Martine Vassal, vous avez raison. Je crois que nous abordons un problème important et sans idéologie, sans dogme, nous soutiendrons la position

d'Europe Ecologie les Verts parce qu'aujourd'hui, nous avons à faire le choix entre financer une fois de plus les grosses entreprises qui se gavent (excusez-moi de l'expression) sur nos impôts ou ne pas le faire. Nous avons vu que certaines entreprises du CAC 40 payaient moins d'impôts que les PME.

Donc nous soutiendrons la position d'Europe Ecologie les Verts. Nous avons également à réfléchir sur ce que signifie la délégation de service public et ce que signifie la régie. Nous sommes pour la régie.

Merci.

Monsieur SAN MARCO. Monsieur le Président, mes chers collègues. Mes premiers mots seront pour vous remercier Monsieur le Président d'avoir ouvert, avec la qualité qui nous est rendue aujourd'hui, un débat difficile, sans chercher à l'escamoter.

Je remercie aussi les collègues de la Commission compétente qui ont fait un travail extrêmement ingrat, difficile. Je tiens à saluer tout particulièrement le travail de Martine Vassal qui a mené l'ensemble des élus compétents à nous faire une présentation qui, quels que soient les choix que nous serons amenés à faire, est fondée sur des éléments qui non seulement nous servent aujourd'hui, mais disons-le, vont continuer à nous servir pendant les quelques mois qui sont devant nous, car le débat ne sera pas clos aujourd'hui.

Je crois Monsieur le Président que vous avez eu le courage d'ouvrir ce débat. C'est une première dans l'histoire de notre aire métropolitaine. Et c'est en effet la première fois depuis longtemps que la question du recours à la régie pour l'exploitation des services de l'eau et de l'assainissement est posée alors qu'elle ne l'était plus depuis longtemps pour d'autres raisons qui étaient parfaitement fondées à leur époque. La question du choix entre régie et délégation de service public pour la gestion des services de l'eau et de l'assainissement est donc sur la table. La régie est aujourd'hui une possibilité nouvelle qu'il convient d'étudier. Cela impose une nouvelle réflexion.

Mais tout ceci, que ce soit la régie ou la délégation de service public, n'est qu'un choix technique au service d'une politique. C'est compte tenu de ce préambule que je souhaiterais en quelques instants faire part de la position de la Convention Citoyenne.

Mme Vassal a très bien fait de rappeler l'historique car si on fait fi de l'historique, on va s'embarquer dans des querelles idéologiques qui ont probablement leurs fondements mais ce n'est pas sur ces éléments que je souhaiterais appeler votre attention.

Une première page de l'histoire de l'eau à Marseille s'est écrite au début du 19^e siècle lorsqu'après les épidémies terribles de choléra dues justement au manque d'eau, ce fléau séculaire, le Canal de Marseille fut créé en 1830. Mme Vassal a fait remarquer qu'il avait été réalisé en quelques années, oui, alors que c'est un ouvrage très important qui dépasse et de très loin, les collines de Marseille. Je ne veux pas anticiper sur le débat sur la métropole sur lequel, paraît-il, nous serions obligés de nous auto-flageller, nous autres Marseillais, pour notre incompétence coupable à regarder loin et à bâtir au-delà de notre territoire

communal. Là, Marseille se projetait à plus de 80 km de son territoire. Les élus marseillais de l'époque n'avaient donc pas froid aux yeux.

Je souhaiterais également souligner à cet égard que Mme Vassal a cité, et je l'en remercie, la formule du Maire de l'époque : « *Ce canal sera fait quoi qu'il en coûte* ». Or que chacun en soit bien conscient ici, et je le dis sans aucune arrogance, la réalisation de cet ouvrage a coûté très cher et seuls les Marseillais l'ont payé : la fin de l'amortissement des emprunts date pratiquement du début de la guerre de 1914, donc pratiquement les seuls marseillais l'ont payé en 75 ans. C'est dire l'effort qu'ils ont consenti, à la mesure de leur ambition.

Je signale également, parce que cela va nous aider dans la réflexion du futur, que ce dispositif, totalement en régie, contenait des dispositions exorbitantes du droit commun. Par exemple – et là aussi quand on doit supporter le débat sur les limites de la métropole, ça remet les choses à leur juste place – je signale qu'à la suite de la réalisation du canal de Marseille, le service de l'eau d'Aubagne avait de manière exorbitante été retiré des compétences de cette commune et confié la ville de Marseille. Les élus de Marseille avaient donc la maîtrise totale de la distribution et de l'alimentation en eau d'Aubagne, au plus grand bonheur de ses habitants de celle-ci. On ne comprend rien à Pagnol si on oublie que l'eau, et ce canal, acteurs si essentiels de son œuvre, n'étaient qu'un seul ensemble, sous la seule responsabilité politique de l'autorité du Maire de Marseille. Quand on voit aujourd'hui les crispations de certains élus d'Aubagne, on mesure la régression actuelle du sens du bien commun et de l'intérêt général.

Une deuxième grande page de cette histoire se situe à la fin des années 50 et au début des années 60. Pour nous aider dans nos choix d'aujourd'hui il est intéressant et utile de mesurer combien les élus de Marseille ont dû alors faire face à des difficultés multiples et comment, avec des outils toujours insatisfaisants, ceux qui avaient la charge des affaires publiques à l'époque ont réussi à se dégager des contraintes techniques et financières, à créer des espaces de maîtrise politique de ces enjeux essentiels, fut-ce à nouveau au prix de dispositions exorbitantes du droit commun, mais avec toujours les mêmes objectifs : sortir du drame séculaire de la sécheresse et des épidémies, avoir une eau en quantité suffisante et de première qualité, au service de tous et à un prix le plus bas possible.

Or, fin des années 50, début des années 60, quelle était la situation ?

La dégradation du Canal de Marseille posait le problème des conséquences de la gestion de la régie lors de la première partie du 20^{ème} siècle : la régie c'est bien mais ça peut aussi être mal. En même temps, la Seconde Guerre Mondiale avait fait apparaître les risques sur des infrastructures très facilement menacées. Cela avait amené les élus de Marseille à élaborer une réponse en deux actes bien séparés mais dont il convient aujourd'hui de ne pas oublier la complémentarité.

Premièrement, il y a eu la constitution forcée de la Société des Eaux de Marseille. Les élus, ici comme ailleurs étaient confrontés à un faux choix, puisque la concurrence n'existait pas : Générale des Eaux et Lyonnaise des Eaux, faisant semblant de se concurrencer, et s'étant partagé le territoire de la République, Les élus de Marseille les ont alors forcées à s'unir dans une société dont le Directeur Général serait nommé avec l'accord du Maire de Marseille. Ce n'était pas une régie,

mais le pouvoir politique, compte tenu des armes qu'il avait, avait su recréer ainsi un rapport de force en sa faveur. Voilà encore une mesure exorbitante du droit commun.

Mais le deuxième acte des élus de l'époque, temporellement absolument concomitant, était la création de la société du Canal de Provence. Encore un bel exemple de la prise en compte de l'aire métropolitaine bien au-delà des limites communales de Marseille puisque là il s'agissait de réunir la Ville de Marseille, le département des Bouches-du-Rhône et celui du Var. Là encore, on voit que lorsqu'il s'agit de faire de grandes choses, la Ville de Marseille n'a pas froid aux yeux, dès lors qu'elle trouve en face d'elle des interlocuteurs à sa mesure, à la mesure des enjeux métropolitains.

Le bilan de cette période est extrêmement positif et je remercie Martine Vassal de l'avoir souligné : de l'eau abondante et de qualité. 60% des départements sont aujourd'hui en état de sécheresse : mes chers collègues, cela ne risque pas de nous arriver demain, car au pire moment de la grande sécheresse de 2003, compte tenu de ces investissements massifs, Canal de Marseille et Canal de Provence, nous avons utilisé un peu moins de 30% des réserves. Nous avons donc encore de la marge. C'est dire si nos prédécesseurs ont vu loin et ont vu juste, au profit d'une qualité d'eau que le monde entier nous envie et surtout au travers d'une gouvernance politique généreuse sous la responsabilité du Maire de Marseille.

La meilleure preuve de cette générosité (et je dis cela parce que de petit détail technique en petit détail technique, on se retrouve avec des décisions politiques dont on se demande qui les a prises, comment et pourquoi) est que l'explosion démographique des années 60 et 70 qu'ont connues les communes de la périphérie de Marseille, et dont le périmètre de la Communauté Urbaine est la traduction, a totalement bénéficié de ce système qui ne lui était pas destiné puisque que personne n'avait anticipé cette explosion démographique. Et c'est bien pour cela qu'il y a aujourd'hui 17 ou 18 contrats séparés car ces communes, et je sais que leurs Maires ici présents confirmeront mes propos, ont été bien contentes de dire alors au Maire de Marseille : « *le Canal de Marseille est là, on ne va pas en faire un nouveau pour répondre à cette nouvelle population, alors est-ce que l'on peut se brancher sur le votre ?* » Bien sûr. « *Et c'est gratuit ?* » Bien sûr. On n'a pas demandé à qui que ce soit de participer à l'amortissement d'un investissement payé pourtant par les seuls Marseillais, et au contraire, on a fait bénéficier ces nouveaux usagers du prix de l'utilisateur que la commune de Marseille s'était attribuée à elle-même, très avantageux.

C'est ainsi que nous avons une expertise à la fois politique et technique, que nous avons des équipes professionnelles et que nous avons un savoir-faire. Si prochainement nous accueillerons le Forum Mondial de l'eau, ce n'est pas par hasard, c'est le fruit de cette formidable expérience d'un siècle et demi qui fait qu'en effet, nous pouvons être fiers des résultats.

Pour autant, et c'est pour cela que nous avons ce débat maintenant, l'architecture qui nous a permis d'avoir ces résultats doit changer, elle est déjà en train de changer. C'est notre devoir d'y faire face et je vous remercie encore une fois Monsieur le Président de nous aider à y voir clair. Car si on n'y fait pas attention, si on laisse les choses en l'état, nous allons être broyés alors que nos prédécesseurs avaient su, fut-ce au travers je l'ai rappelé à dessein, de mesures exorbitantes du

droit commun, garder la maîtrise d'un enjeu aussi essentiel qu'est celui de l'eau et de l'assainissement.

L'Union Européenne interdit désormais les croisements de capitaux que nous avons imposés dans les années 50. La loi Sapin, et c'est une bonne chose, a amené un certain nombre de changements dans la structure interne des contrats de ce type. Les exigences citoyennes sont aujourd'hui autres que ce qu'elles étaient et c'est bien. Il faut bien évidemment en tenir compte.

Permettez-moi aussi de dire que le statut de la Fonction Publique Territoriale a considérablement changé les choses. J'étais Secrétaire Général de la Ville de Marseille à l'époque heureuse où la Ville de Marseille avait encore la maîtrise son destin. Et pourtant avant les lois de décentralisation il n'y avait pas le statut de la Fonction Publique Territoriale et donc le choix de la régie était plus difficile. Aujourd'hui, nous avons un statut de la Fonction Publique Territoriale qui nous permet de regarder plus froidement le choix entre la régie et la délégation de service public car il y a là une arme nouvelle : un personnel compétent, bien formé, de qualité, prêt si lui en donnons les moyens à prendre en charge une régie de ce type.

Mais par contre, disons-le aussi, les entreprises par lesquelles nos prédécesseurs avaient, à juste titre, craint d'être dominés, sont aujourd'hui beaucoup plus puissantes qu'elles ne l'étaient à l'époque. Ce sont d'ailleurs aujourd'hui des multinationales qui dominent le marché mondial. Attention donc à ce que le rapport de force avec elles ne soit encore pire que ce qu'il était il y a 50 et 60 ans avec le résultat que l'on pourrait imaginer si nous n'y prenions pas garde.

Nous devons donc repenser l'architecture en gardant nos objectifs. A cet égard, s'agissant du choix entre la régie et la DSP, je pense, je crains, et après tout c'est normal, que chacune de ces solutions soit porteuse de ses avantages et de ses inconvénients.

A nous, intelligemment, d'aller au bout de chacune de ces deux logiques de telle manière à ce que la puissance publique reste maître du destin commun.

C'est là, Monsieur le Président, que je me sépare du choix que vous avez fait et que je ne peux pas continuer à vous suivre sur cette affaire, car avec le rapport que vous nous présentez, vous concluez déjà en rejetant l'hypothèse de la régie et en faisant le choix de la DSP alors même, selon nous, que vous n'êtes pas allé au bout des deux hypothèses, ni celle de la régie, ni celle de la délégation de service public.

Je note que les deux communes de la Communauté Urbaine qui sont actuellement en régie vont le rester. Bravo, merci, c'est donc qu'il n'y a pas là d'obstacles particuliers mais notons que vous renoncez ainsi à une harmonisation du dispositif sur l'ensemble du territoire de la communauté urbaine.

Mais globalement sur l'hypothèse de la régie, je serai à même d'y revenir ultérieurement en donnant des exemples qui montrent que vous n'êtes pas allé au bout de cette logique-là et que vous l'avez évacuée trop rapidement avec des arguments vite expédiés.

Mais restons sur la DSP qui, compte tenu de votre choix d'aujourd'hui, s'il était retenu, serait donc maintenant la seule voie qui s'ouvre à nous. Une DSP pourquoi pas, mais laquelle ? De quoi parlons-nous ? Quel serait son contenu ? Par exemple, vous donnez-vous, vous donnez-nous, les outils qui nous garantiraient

qu'en amont de la DSP, par le biais de l'ingénierie de la maîtrise d'ouvrage public, vous resterez maître de ce qui va se passer ?

Soyons honnêtes entre nous, nous partons avec des handicaps. Nous avons affaire à des difficultés sérieuses aussi bien internes qu'externes. Mais vous donnez-vous les moyens de les surmonter ? A ce jour dans le choix que vous faites, vous vous désarmez puisque vous nous engagez dans une voie à partir de laquelle vous serez bien obligé d'avancer et il sera ensuite trop tard pour poser les problèmes que je pose aujourd'hui dont celui-là.

Deuxième question Monsieur le Président, vous allez lancer un marché pour cette DSP, mais êtes-vous bien sûr que l'offre est concurrentielle en la matière ? Je pose la question car selon la manière dont vous allez rédiger le cahier des charges, vous allez le jeter du haut d'un toboggan dont nous pouvons dire à sa simple lecture qui en sera le lauréat.

Je le prends d'une autre manière pour que chacun comprenne bien. Je vais prendre l'exemple d'une autre collectivité territoriale respectée et puissante, je veux parler de la collectivité territoriale corse. Lorsqu'elle a lancé un appel d'offres international pour la desserte de l'île de Beauté avec « le continent » - en fait avec les ports français - vous avez tous noté qu'aucune entreprise n'avait déposé de proposition pour la desserte de Marseille en dehors de la SNCM. Bravo, c'est un appel d'offres international, c'est donc supposé être la garantie de la concurrence etc. Mais on se moque de qui ? C'est le statu quo évidemment des stratégies patronales. Nous sommes des élus, parlons de ce qui nous concerne sans que ce soit vécu comme une critique par ceux qui ont d'autres stratégies, mais la stratégie patronale qui consiste à mettre un syndicat devant pour nous dire : « *Oh là là, regardez, ils sont déjà en train de s'inquiéter !* », ça va, on connaît. Ici, c'était la CGT ; là-bas, ce sera FO. De grâce ! Or justement en coupant aujourd'hui le débat de la régie, vous vous affaiblissez dans ce domaine-là puisque non seulement vous n'avez pas donné de garantie sur la maîtrise d'ouvrage publique, mais en même temps, on voit bien comment on se fait bousculer par des arguments qui sont des arguments de mauvaise foi. S'agissant du personnel, le personnel doit être rassuré quoi qu'il arrive par les élus que nous sommes. Quoi qu'il arrive ! C'est difficile, mais c'est de votre responsabilité de trouver le bon équilibre. D'autres avant vous ont su le faire. En tous cas, veillons à ne pas être bousculés par des stratégies patronales, se servant de stratégies syndicales, elles-mêmes assez opaques.

Bref, selon le cahier des charges que vous nous présenterez, je vous dirai si ce choix entre la régie et la DSP est acceptable ou pas. En prenant la décision aujourd'hui d'anticiper et de se limiter à la DSP, je considère pour ma part, Monsieur le Président, que vous vous affaiblissez.

Je veux donner un dernier exemple. Martine Vassal l'a rapidement évoqué. C'est un détail technique dont l'ambiguïté m'avait frappé à la lecture du rapport. Maintenant les propos de Mme Vassal sont plus clairs et pour le coup, m'inquiètent encore plus. Je veux parler de cette affaire d'allotissement géographique et fonctionnel. Selon la manière dont vous allez vous comporter à cet égard, ou bien ce sera une contrainte technique qui va obliger un choix politique ou bien au contraire ce sera un choix politique préalable qui veillera à ce que le choix technique soit à son service. Or, pour parler clair concernant l'allotissement fonctionnel, nous sommes tous collectivement alertés par un rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui nous conseille de veiller à ce que ces fonctions entre

l'alimentation et la distribution soient séparées. Alors permettez-moi sur ce point essentiel ce dernier conseil : veillez à ne pas laisser un même opérateur privé des deux côtés du robinet. C'est dangereux pour tout le monde. C'est dangereux pour vous. Mme Vassal a parlé du risque d'être pris en otage. Elle a raison. Mais c'est également dangereux pour la société privée quelle qu'elle soit – je ne désigne personne car c'est systémique – qui risque à tout moment de se retrouver dans une situation d'abus de position dominante. Et dans le bilan, indispensable avant d'aller plus loin, de la situation actuelle émerge justement l'opacité des négociations que l'opérateur privé, outre sa fonction de distribution, a menées avec les communes autres que Marseille pour leur alimentation.

Voilà mes chers collègues pourquoi les élus de la Convention Citoyenne voteront contre ces deux rapports. Nous en avons parlé avec Mme Vassal qui souhaitait au vu de nos arguments que nous nous abstenions. Mais non, car entre un choix de régie et un choix de DSP, nous ne nous abstiendrons pas, pourvu que nous ayons ce choix. Or, aujourd'hui, à notre avis vous clôturez le débat prématurément.

Permettez-moi enfin de dire pour conclure qu'alors qu'on fait des consultations publiques sur la largeur des trottoirs, l'enjeu de l'eau et de l'assainissement mériterait qu'il y ait également une consultation publique plus sérieuse, sur les bases qui ont été rassemblées par la Commission de Mme Vassal.

C'est pourquoi, considérant qu'il est dangereux de se priver, à ce stade de la procédure, de l'ensemble des armes qui sont dans nos mains alors que nous n'en avons pas beaucoup, nous voterons contre les deux rapports relatifs à l'eau et à l'assainissement.

Merci de votre attention.

(Applaudissements)

Monsieur MOREL.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je serai bref. L'eau est évidemment un service public. Ce qui me surprend dans ce débat, c'est la position qui paraît être radicale entre régie et DSP, comme si la délégation de service public était une opération de privatisation. Je suis désolé, mais ce n'est pas une opération de privatisation.

Je voudrais rappeler en quelques mots l'origine du service public à la française. Il y en a deux. (Je ne reprends pas ce qu'a dit Philippe San Marco sur l'historique au 19^{ème} siècle).

La première, c'est le Conseil National de la Résistance qui, dans son article 5, déclare que « *le service public sert à assurer la subordination des intérêts privés à l'intérêt général* ». Subordination ne signifie pas suppression. Subordination, cela signifie respect de l'intérêt général dans le service public.

La deuxième origine, c'est le rôle de régulateur public assigné aux délégations de service public et aux services publics en général lors de la période de grande croissance qu'étaient les Trente Glorieuses.

Dès lors, il y a plusieurs formes pour répondre au devoir de service public qui ne se confond pas avec les services du public.

La DSP, comme la régie, font partie des manières de gérer le service public. Je précise tout de suite que pour moi, service public n'a jamais signifié secteur public. Service public renvoie à une notion tout à fait différente, liée à la

défense de l'intérêt général qui n'est pas forcément assurée par le service public. Il faut donc réinventer une régulation publique aujourd'hui pour faire face à la crise.

Je signale quand même, et beaucoup d'orateurs qui m'ont précédé ont raison, qu'il y a eu une dérive à partir des années 70 date à laquelle la délégation de service public a été prise en main par des groupes privés qui effectivement ont abusé de leur position en créant de la spéculation.

Il faut donc reprendre la défense d'un service public et réinventer un nouveau service public. La DSP est un moyen comme un autre pour pouvoir le faire, comme encore une fois le rappelait le Conseil National de la Résistance, mais à une condition – et Philippe San Marco l'a dit très justement – la condition fondamentale, c'est que la règle, la charte, le cahier des charges soient d'une précision absolue.

Je compte sur vous Monsieur le Président, car nous savons que ce cahier des charges devra contenir un certain nombre d'éléments qui, pour moi, sont indispensables et que Mme Vassal a rappelés : des règles précises, un contrôle, une durée limitée (67 ans, c'était un peu long quand même), une évaluation, des contrôles, non seulement par les élus mais aussi par les citoyens et bien évidemment des règles de revoyure et même de remise en question.

L'eau est évidemment un bien commun et un service public, mais une délégation de service public pour la gérer n'est pas en soi incompatible à la défense de l'intérêt général qui est le seul qui nous préoccupe. C'est la raison pour laquelle je soutiendrai, avec le groupe socialiste, cette délibération.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Monsieur ASSANTE.- Monsieur le Président, mes chers collègues, le débat que nous avons ce matin est extrêmement important et l'ensemble des orateurs qui se sont exprimés l'ont démontré. Il était de mon point de vue important que ce débat se tienne aussi à l'extérieur de cet hémicycle pour que chacun puisse donner son point de vue, prendre position et écouter les experts.

A ce titre, je voudrais féliciter Renaud Muselier qui a présenté dans son agora un Grenelle de l'eau où vos représentants se sont librement exprimés sur les positions à tenir par rapport à l'eau.

Je voudrais aussi, Monsieur le Président, féliciter Martine Vassal pour le travail qu'elle a effectué à la présidence de sa Commission où, grâce aux moyens que vous avez mis à la disposition de la Commission, elle a pu œuvrer en toute transparence, à l'écoute de tout un chacun, à essayer d'apporter toutes les réponses aux questions qui étaient posées.

Nous avons vu, dans le débat de ce matin ma chère Présidente, que certains n'étaient là que pour noter ce que vous pouviez dire et qu'ils pouvaient reprendre à leurs fins propres. C'est dommage, car lorsqu'on fait un débat démocratique sur des questions aussi importantes, il faut tenir compte de ce qui est dit, échangé, voire évoluer sur ses positions doctrinales. Je pense que tout ceux qui ont travaillé dans cette Commission, et je crois n'en avoir raté aucune, c'est vraiment constructif.

Vous avez raison d'attirer notre attention en disant que dans le monde, l'eau est un problème et que nous devons traiter cette question avec beaucoup

d'humanité, avec beaucoup d'attention car certains pays, qui se battent aujourd'hui pour la maîtrise de l'eau, ont des difficultés majeures. Il n'y a pas un seul élu dans cet hémicycle qui pourrait reprendre cela et s'opposer à cette définition. Nous voulons tous que les neuf milliards d'habitants puissent avoir l'eau en abondance pour vivre le mieux possible.

Mes chers collègues, ici nous sommes 157 membres à nous réunir pour décider de notre avenir. Nous devons faire en fonction de nos propres responsabilités, de ce qui a été préalablement fait et de ce que nous devons aussi décider pour demain.

Je ne pense pas que la doctrine politicienne doit être le premier élément de nos choix respectifs. Nous devons répondre à la question de Marc Poggiale qui a résumé en une question le débat qui nous occupe ce matin.

Je la reprends mot à mot : « *Que veulent les usagers ?* ».

Les usagers veulent avoir une eau de qualité. Ils l'ont, c'est la meilleure eau de France. Ils veulent avoir une quantité d'eau majeure à leur disposition. Ils veulent lorsqu'on a une sécheresse comme en 2003, gérée par Jean-Claude Gaudin et moi-même, que l'on puisse leur répondre : « *Vous n'aurez pas de problème, vous aurez la quantité d'eau nécessaire* » et être assurés que personne ne viendra interférer.

Ils ne veulent pas avoir de difficultés sur la sécurisation de l'eau. Vous savez que nous pouvons avoir des attaques sur l'état sanitaire de notre eau et nous devons prendre tous les moyens pour sécuriser cette eau. Nous le faisons. Nous l'avons fait. Nous avons fait en sorte que l'utilisateur sur le territoire de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ne se pose plus la question de savoir si son eau est de qualité quand il ouvre le robinet et s'il a suffisamment d'eau.

Ne plus se poser de question, c'est, Monsieur Poggiale, répondre à votre question : ils veulent que cela continue de la même façon et que l'on n'ait pas de difficulté demain par rapport aux 50 ans précédents où il n'y a pas eu de difficultés.

Au travers des exemples que vous avez pris tout à l'heure, vous laisseriez sous entendre que la population de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et de Marseille en particulier voudrait avoir les mêmes difficultés que ce que nous rencontrons parfois à la RTM avec des grèves et des difficultés. Ce n'est pas cela qu'ils veulent.

Vous souhaiteriez que nous puissions traiter les services de l'eau à la Communauté Urbaine de la même manière que la propreté est traitée dans nos 18 communes respectives. Non, ils veulent que le service soit le même que celui qui est donné aujourd'hui. Ils veulent avoir les mêmes garanties.

Donc nous essayons ce matin de leur apporter la meilleure solution.

Monsieur Agullo, lui, fait croire que ses affirmations sont raison. Ses affirmations gratuites vous appartiennent, nous ne sommes pas obligés de les partager, surtout lorsque vous remettez en cause tout sans tenir compte des conséquences des propositions que vous effectuez et en attaquant les uns et les autres sur le passé, sur le présent et même sur l'avenir pour nous dire que ce que nous allons faire n'est absolument pas conforme à ce que vous souhaiteriez qu'il soit fait.

Vous êtes pour une dimension démocratique. Respectez tous les élus. Les décisions, nous les prenons avec la même attention que vous. Il n'y aurait pas deux catégories d'élus, une qui soit sérieuse et une autre qui ne le soit pas.

Attaquer les uns ou les autres n'est pas une bonne chose d'autant que là où vos collègues en Europe, puisque vous avez pris des exemples en Europe, gèrent, participent, prennent part aux décisions prises, comme au Danemark ou en Allemagne, le prix du mètre cube de l'eau est de 6 euros en Allemagne et de 8 euros au Danemark. Il faut dire à l'Assemblée que si nous appliquons ce qui est fait dans les pays nordiques, nous pourrions avoir les mêmes conséquences ici. Sur notre territoire, cela a été dit, le prix est de 3.12 euros. Donc les décisions que vous prenez ne sont pas justes et pas convenables par rapport à ce que nous avons à débattre aujourd'hui ici.

Par ailleurs, vous essayez de faire passer un message qui consiste à dire que le fait de faire un seul marché serait quelque chose qui ne conviendrait pas. M. San Marco l'a repris dans son intervention même si globalement, j'ai écouté avec la plus grande attention ce qui a été brillamment dit, on ne peut pas nous faire des procès d'intention.

A écouter certains, je me retrouve dans un débat que nous avons tenu ici, sur une délégation de service public qui concernait le traitement des déchets où tout le monde faisait les remarques que vous avez effectuées à l'instant en disant : « *On sait très bien qui va avoir le marché. On sait très bien qui sera adjudicataire du marché* ». Vous disiez tous : « *Ce n'est pas la peine de le faire, c'est déjà fait d'avance, il n'y aura de ce côté-là aucune surprise à avoir* ». Et c'est un groupe espagnol qui a obtenu le marché. Cela ne correspondait absolument pas à toutes les explications que vous aviez avancées.

Donnez une chance à ceux qui doivent travailler sur ces questions de le faire le mieux possible et avec sérieux, avec compétence, avec implication. Certains le font avec passion. Pourquoi toujours faire un procès d'intention sur les uns et sur les autres alors que nous avons démontré depuis des années, que ces questions-là ne s'opposaient pas.

Je voudrais aussi dire que ce marché doit être séparé pour l'assainissement, et Martine Vassal l'a rappelé très justement tout à l'heure et pas pour l'eau. Pour l'assainissement, il y a trois lots et pour l'eau, un seul. C'est normal.

Quand sous l'autorité du Président Gaudin, nous avons dû refaire la station d'épuration de Châteauneuf-les-Martigues, de Carry-le-Rouet / Sausset-les-Pins, de Marseille, de La Ciotat, de Ceyreste, de Cassis et que nous avons supprimé la station du Rove pour brancher la commune directement sur Marseille, nous nous étions bien rendu compte qu'il y a des bassins versants et qu'il ne peut pas y avoir un seul marché avec des spécificités pour les uns et les autres. C'est la raison pour laquelle il faut faire trois marchés.

Nous adhérons parfaitement à cette proposition Monsieur le Président.

Et de la même manière, nous ne devons pas faire plusieurs marchés sur l'eau. Je ne prendrai qu'un seul exemple.

Monsieur SAN MARCO. - Ce n'est pas ce que dit la Chambre Régionale.

Monsieur ASSANTE.- Oui, mais dans la réalité des faits, Monsieur San Marco, nous devons fonctionner de cette manière. Je vais essayer de vous dire pourquoi.

Il y a une solidarité à avoir entre toutes les communes puisque par le Canal de Marseille, l'eau approvisionne les 18 communes. Si nous faisons des ruptures, le tunnel des canalisations des Janots qui part de Saint Barnabé pour alimenter La Ciotat, Ceyreste, Cassis, Roquefort-la-Bédoule et Gémenos en partie, ne pourrait pas se trouver en cohérence. Or, vous avez des problèmes d'approvisionnement en eau et nous allons prolonger le travail qui a été fait dans la précédente mandature pour que de nouveau, vous puissiez avoir ce service à votre disposition.

Si nous avons plusieurs délégataires, il y a rupture dans la cohérence des uns et des autres, dans la chaîne d'alimentation. Or, j'évoquais tout à l'heure les problèmes sanitaires. Si nous devons fermer l'alimentation à un endroit parce qu'il y a un risque, il est de notre devoir de continuer à alimenter les autres. Lorsque des canalisations explosent, nous devons aussi intervenir.

85 millions de mètres cubes d'eau sont distribués à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole. C'est énorme. Nous ne pouvons pas avoir le moindre risque, il faut qu'il y ait une cohérence. Il faut donc que la Communauté Urbaine maîtrise parfaitement la question.

Or, Monsieur le Président, pour que la Communauté Urbaine maîtrise parfaitement sa distribution, sa réception et son stockage d'eau, il faut qu'à l'intérieur du cahier des charges, Marseille Provence Métropole stipule bien que le délégataire doit gérer le Canal de Marseille. Nous ne pouvons pas faire l'économie de mettre à la disposition d'autres, le Canal de Marseille alors qu'il aurait l'autorité sur l'approvisionnement des 18 communes de MPM, du million d'habitants de MPM, des 260 000 abonnés de la Communauté Urbaine. Ce n'est pas un risque que nous devons prendre, ce n'est pas un risque qu'ici nous pouvons entériner.

Nous avons une autonomie. Nous sommes parfaitement homogènes sur le territoire et le service rendu est un excellent service, aussi bien en assainissement qu'en eau.

Je pense qu'il faut maintenir ce qui a été mis en place après beaucoup de difficultés, que le Canal de Marseille doit faire partie intégrante de ce cahier des charges pour que nous gardions toujours la même autorité, la même définition de l'approvisionnement et de la distribution de l'eau sur nos propres territoires.

Nous avons cette responsabilité, n'hésitons pas à l'affirmer afin que de ce point de vue, nous n'ayons aucune difficulté.

Vous l'avez compris Monsieur le Président, je ne remettrai pas en cause la délégation de service public. Je souhaite qu'elle soit mise dans une vraie concurrence, je souhaite que la distribution puisse se faire dans les meilleures conditions qui soient. Le cahier des charges sera la pierre angulaire de ce que nous aurons à supporter dans les 10 ou 15 ans qui suivront.

C'est la raison pour laquelle il ne peut y avoir Monsieur le Président, une seule équipe qui fasse le cahier des charges. Il faut que nous ayons une implication forte des uns et des autres dans l'élaboration du cahier des charges. De cette élaboration commune, un contrôle pourra ensuite s'effectuer puisque nous aurons

tous participé à cette élaboration et ensemble, nous pourrions mieux contrôler ce qu'il y a à l'intérieur de ce cahier des charges et assumer le suivi que tout un chacun peut légitimement demander. En tant qu'élu, je le demande, en tant que citoyen, je le demande, en tant qu'habitant de Marseille Provence Métropole, je le demande.

A ces précisions seules, nous pourrions dire Monsieur le Président, si vous acceptez ces propositions, que nous serons véritablement dans un management mieux partagé. C'est comme cela que ce management mieux partagé correspondra vraiment à tout ce que nous voulons et vous serez, vous comme nous tous ici, dans une gouvernance mieux protégée.

Monsieur LE PRESIDENT.- Voilà un nouveau concept qui n'était pas encore apparu et qui sera probablement repris par les médias, Monsieur Assante.

Monsieur PENE.- Monsieur le Président ayant participé en 2009-2010 à une expertise collective nationale sur les eaux destinées à la consommation humaine, je ferai deux réflexions :

Premièrement, la plupart des spécialistes estiment que de très nombreuses communes de notre pays qui ont la chance d'avoir un accès facile à une eau souterraine de qualité, peuvent la traiter selon des procédures simples, la distribuer dans la proximité, et en assurer la gestion directe en régie avec facilité.

Deuxièmement, à l'opposé, en dehors de tout esprit partisan, quand on capte des volumes considérables d'eaux superficielles, au niveau de fleuves, de rivières, de lacs ou en amont de barrages, quand on transporte ces eaux sur de grandes distances, quand on est obligé de mettre en place des traitements complexes au niveau d'importantes unités industrielles de potabilisation adossées à des centres de recherche et de développement pour prendre en charge et contrôler de la meilleure façon les risques sanitaires classiques mais aussi les nouveaux risques émergents, le cadre d'une Délégation de Service Public donne aux autorités publiques de meilleures garanties et paraît pour la Communauté Urbaine MPM le choix le plus approprié.

(Applaudissements)

Monsieur CAMILLIERI.- Monsieur le Président, je suis un salarié de la Société des Eaux de Marseille et à ce titre-là, je ne participerai pas au vote des deux premières délibérations.

En revanche, puisqu'il m'en est donné l'occasion, je voudrais vous assurer de la véracité des propos de Martine Vassal sur l'investissement et l'attachement du personnel à leur société et je dis bien à leur société.

Merci Monsieur le Président.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Avant de passer aux amendements proposés par Europe Ecologie les Verts, je voudrais dire simplement deux ou trois choses.

Premièrement, aujourd'hui, nous devons décider du mode de gestion, pas du contenu que nous voulons dans ce mode de gestion. Nous avons beaucoup parlé du contenu mais aujourd'hui, nous avons à définir quel mode de gestion nous allons choisir : régie publique ou autre, ou bien délégation de service public.

L'exécutif de cette Assemblée propose la délégation de service public et bien entendu, si nous choisissons cette option, c'est bien le contenu du cahier des

charges que nous allons bâtir qui sera essentiel dans le jugement que nous devons porter sur les choix que nous aurons faits. Donc la DSP ne vaut que par le contenu du contrat. Il faut que ce soit bien clair.

Je ne reviendrai pas sur les propos de Bernard Morel, il a raison, la DSP est considérée par la loi comme un service public, au même titre que la régie. L'eau appartient bien à la collectivité. Nous sommes propriétaires du Canal de Marseille. Nous avons donc la propriété de l'eau. En revanche, nous déléguons à un opérateur privé l'exploitation de l'eau.

S'agissant du prix de l'eau, on a cité des exemples de régie où l'eau n'est pas chère. Je veux bien que l'on cite Grenoble en exemple, mais n'oublions pas que le prix de l'eau dépend de l'éloignement de la source d'approvisionnement. En ce qui nous concerne, nous allons chercher l'eau dans les glaciers des Alpes. Grenoble va chercher l'eau à deux pas de chez elle. Le prix ne peut pas donc pas être le même.

85 kilomètres de canal d'un côté, plus le canal de Provence, cela fait plus d'une centaine de kilomètres. A Grenoble, c'est à moins de 5 kilomètres de la ville !

On ne peut donc pas comparer le prix de la Ville de Grenoble à celui de MPM. Le prix de l'eau de la Communauté Urbaine et notamment de la Ville de Marseille, est quand même très loin de la moyenne nationale. Martine Vassal l'a dit : nous sommes à 3.15 euros alors que le prix moyen en France est de 3.34 euros.

Par ailleurs, il faudra aussi que l'on m'explique quelque chose. Paris qui s'est mis en régie, après avoir été déficitaire les deux premières années, a décidé, la troisième année, en revenant à un schéma bénéficiaire, de baisser le prix de l'eau de 8%. Le gain par ménage a été de 9 euros par ménage. Nous, par une simple négociation avec le délégataire, l'année passée, nous avons baissé de 5% et obtenu 18 euros de baisse par ménage. Cherchez l'erreur.

C'est très simple, nous avons baissé la facture effective que paie le contribuable, c'est-à-dire l'eau et l'assainissement. 5% sur l'eau et l'assainissement, cela fait 3.15 euros, ce qui a fait gagner 18 euros par an et par ménage aux contribuables de la Ville de Marseille.

A Paris, seul le prix de l'eau a été baissé, donc le gain est deux fois moindre.

On peut tout comparer, mais il faut savoir ce que l'on compare.

Ensuite, Monsieur Poggiale, vous avez raison, il y a deux régies sur le territoire de la Communauté Urbaine, une sur la commune de Jean-Pierre Bertrand et une sur la commune de Roland Giberti. Il s'agit d'une commune de 10 000 habitants pour l'une et de 6000 habitants pour l'autre. Ce que l'on traite aujourd'hui, c'est la gestion de l'eau pour 1 050 000 habitants. L'échelle n'est pas la même. Donc on ne peut comparer que ce qui est comparable. Même ces Maires le disent : ce qui est valable pour une commune petite ou moyenne est difficilement valable lorsqu'on dépasse un certain nombre d'habitants.

Monsieur San Marco, aujourd'hui, nous définissons le mode de gestion. Pourquoi le faire maintenant ? Nous sommes déjà en retard. Nous aurions dû le faire depuis la dernière séance. Nous avons deux ans de travail pour mettre fin aux 35 DSP et pour construire un cahier des charges.

S'agissant de ce cahier des charges, bien entendu, je vais mettre en place un groupe de travail où l'ensemble des groupes de l'Assemblée seront représentés. Je ferai même une exception puisqu'ils font partie du groupe Faire Gagner Marseille Provence Métropole et je prendrai un représentant d'Europe Ecologie les Verts. Tout le monde participera et nous construirons ensemble le cahier des charges. Voilà ce que je vous propose.

Je ne vais pas revenir sur le choix de la DSP, mais nous n'avons pas les moyens, compte tenu de l'endettement de la Communauté Urbaine aujourd'hui, de passer en régie. Je le dis clairement. Le coût en régie devient un critère discriminant pour la Communauté Urbaine. On peut discuter à 10, 20 ou 30 millions d'euros près, peu importe, il s'agirait, pour acheter les actifs du délégataire et le matériel dont nous avons besoin et procéder à des investissements en régie pendant les premières années, de beaucoup d'argent.

J'ai un chiffre aux alentours de 100 millions d'euros, c'est peut-être un peu plus ou légèrement moins, mais cet argent, je préfère le consacrer à d'autres types d'investissement comme les transports, où nous avons besoin d'argent plutôt que sur la question de l'eau, dont personne ne se plaint, la plupart des orateurs l'ont dit.

Je demande à tous les élus qui sont dans cette salle, et la plupart d'entre eux ont fait beaucoup de campagnes électorales, si l'un d'entre eux peut me dire qu'un électeur l'a attrapé par le revers du veston pour lui dire qu'il n'était pas content ni de la qualité de l'eau, ni de la sécurité de l'approvisionnement voire même du prix de l'eau. Personne n'en parle jamais. Cela veut probablement dire que cela fonctionne.

Ensuite, on peut effectivement se poser le problème idéologique. J'accepte tous les débats. D'ailleurs ce débat a été mené dans cette Assemblée et je remercie l'ensemble des orateurs pour la qualité de ce qu'ils ont exprimé. Je crois que l'on a eu un débat de très haut niveau qui fait honneur de cette Assemblée.

Maintenant Europe Ecologie les Verts a déposé deux amendements. Comme ils ont été déposés dans les délais, je dois en tenir compte.

Le premier est le suivant :

“Le conseil de communauté décide la reprise de contrôle plein et entier des services publics de l'eau et de l'assainissement, sous les formes fixés par le CGCT (régies communautaires), au terme des contrats passés par MPM avec des sociétés privées”

Bien entendu cet amendement va à l'encontre de ce que l'on propose, donc je propose à l'Assemblée de voter contre.

Je mets aux voix cet amendement. Y a-t-il des votes pour ? Des abstentions ? Des votes contre ?

Le premier amendement est rejeté à la majorité.

Abstention du groupe CRC

Abstentions de Mme Mattéi et de MM. Illac et Ounanian

Abstentions de MM. San Marco et Rahmani

Vote contre du groupe Faire Gagner Marseille Provence Métropole à l'exception MM. Gomez, Repiquet et Rouzaud s'abstenant et de Mme Nespoulous et MM. Sémériva, Fouquet, Agullo, Madrolle et Bennahmias votant pour.

Vote contre de Mme Arzano

Vote contre du groupe UPAC

Vote contre du groupe EPA

Monsieur MAGRO.- Monsieur le Président, une intervention de M. Madrolle qui nécessite peut-être une explication de vote de M. Poggiale.

(Brouhaha, protestations)

Monsieur le Président, je vous demande de noter que nous donnerons notre explication de vote par écrit puisque M. Madrolle pose la question.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je fais lecture du deuxième amendement.

« *Le Conseil de Communauté décide:*

- *le renforcement des services de la Communauté Urbaine MPM par la création d'un service de contrôle de gestion, disposant des compétences juridiques, techniques, financières et comptables.*

- *la mise en place d'un "Comité de l'eau" réunissant des élus communautaires, des représentants d'associations d'usagers, des représentants des salariés, des représentants d'associations environnementales, autour des questions de maîtrise publique et démocratique du service de l'eau, avec avis et propositions à l'exécutif et au conseil, et dont l'objet, la composition et les moyens mis à disposition en interne feront l'objet de délibérations de notre Conseil de Communauté ».*

Je vais vous répondre directement.

La mise en place de quatre nouvelles délégations de service public que nous proposons nécessitera bien évidemment le renforcement et la réorganisation du service concerné de MPM afin qu'il puisse remplir toutes les obligations de contrôle de ces DSP. Bien qu'un contrôle de gestion existe déjà, il s'agira de le renforcer dans ce cadre-là.

De la même façon et comme je l'ai indiqué à plusieurs reprises, les cahiers des charges des nouvelles DSP seront accompagnés de la mise en place d'une autorité de contrôle spécifique regroupant des élus communautaires, des représentants d'associations d'usagers, des personnalités qualifiées, de façon à permettre un examen extérieur de l'exercice et de la mise en œuvre du service public de l'eau et de l'assainissement. Cet organisme, dont la composition, les modalités et moyens de fonctionnement seront déterminés en temps utiles par le Conseil de Communauté, sera doté de moyens de contrôle suffisants et d'une capacité d'interpellation et d'initiative.

Si, à titre personnel, je suis d'accord – et l'Assemblée dira ce qu'elle en pense – avec l'état d'esprit de cet amendement, je crois qu'on ne peut pas le voter en l'état tant que les modalités de cette autorité de contrôle n'auront pas été

concertées avec les Maires et avec l'ensemble des groupes politiques de cette Assemblée.

Cela viendra mais aujourd'hui, je ne pense pas qu'il faille voter pour un amendement qui est déjà extrêmement structuré en termes de composition de cet organe supérieur de supervision. Je propose donc de voter contre cet amendement.

Monsieur AGULLO.- Pourrais-je donner une petite explication sur cet amendement.

Monsieur LE PRESIDENT.- Allez-y.

Monsieur AGULLO.- Ce sera très bref. Je vous remercie Monsieur le Président de constater que cet amendement va dans un sens qui améliorerait la situation de MPM. Je suis étonné que vous ne souhaitiez pas le voter aujourd'hui.

Je crois au contraire, que c'est important de le voter aujourd'hui parce que lors des futures DSP et lors des futures négociations, nous devons être en position de force et un comité de l'eau permettrait justement d'aller au-delà de ce qu'on pourrait faire et d'être très précis dans ce que nous dirons par la suite.

Nous avons besoin de cet amendement aujourd'hui et je pense que c'est important de le voter.

M. San Marco parlait de garantie sur la maîtrise des ouvrages publics, je crois que le faire aujourd'hui, c'est donner des garanties sur les ouvrages publics pour l'avenir.

Donc j'appelle bien évidemment les différents conseillers communautaires à voter cet amendement. C'est un engagement pour éviter que dans un an, on se retrouve avec des négociations sur la composition du comité de l'eau ou autre alternative avec les parties qui seront intéressées pour aller vers la DSP.

Pour ce qui nous concerne, nous voterons pour cet amendement et contre les rapports n°1 et n°2.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Agullo, vous avez l'engagement du Président, qui l'a déjà dit plusieurs fois y compris dans la presse, qu'une telle structure existera mais il appartient à l'Assemblée, aux Maires et aux groupes politiques de définir de qui elle sera composée. En attendant on ne peut pas le voter en l'état.

Je mets aux voix cet amendement. Y a-t-il des votes pour ? Des abstentions ? Des votes contre ?

Le deuxième amendement est rejeté à la majorité.

Abstention du groupe CRC

Abstentions de Mme Mattéi et de MM. Illac et Ounanian

Abstentions de MM. San Marco et Rahmani

Vote contre du groupe Faire Gagner Marseille Provence Métropole à l'exception MM. Gomez, Repiquet et Rouzaud s'abstenant et de Mme Nespoulous et MM. Sémériva, Fouquet, Agullo, Madrolle et Bennahmias votant pour.

Vote contre de Mme Arzano

Vote contre du groupe UPAC

Vote contre du groupe EPA

1. AGER 001-08/07/11 CC - Exploitation du service public de distribution d'eau potable sur le territoire des communes de Marseille Provence Métropole - Approbation du principe d'une Délégation de Service Public

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Abstentions de MM. Illac, Rouzaud et Gomez

Vote contre du groupe Communiste, Républicain et Citoyen à l'exception de MM. Rosso, Molino s'abstenant.

Votes contre de Mmes Nespoulous et Durando et MM. Repiquet, Sémériva, Fouquet, Agullo, Madrolle et Bennahmias

Votes contre de MM. San Marco et Rahmani

Votes contre de Mme Mattéi et de M. Ounanian

M. Camillieri ne participe pas au vote.

2. AGER 002-08/07/11 CC - Exploitation du service public d'assainissement des communes de Marseille Provence Métropole. Approbation du découpage géographique en zones. Approbation du principe des délégations de service public

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Abstentions de MM. Illac, Rouzaud et Gomez

Vote contre du groupe Communiste, Républicain et Citoyen à l'exception de MM. Rosso, Molino s'abstenant.

Votes contre de Mmes Nespoulous et Durando et MM. Repiquet, Sémériva, Fouquet, Agullo, Madrolle et Bennahmias

Votes contre de MM. San Marco et Rahmani

Votes contre de Mme Mattéi et de M. Ounanian

M. Camillieri ne participe pas au vote.

3. AGER 003-08/07/11 CC - Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement pour 2010 - Rapports Annuels des Délégués

Madame VASSAL.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

4. **AGER 004-08/07/11 CC - Approbation de dégrèvements sur des factures d'eau 2010, suite à des fuites sur les installations privées à Plan-de-Cuques**

Madame VASSAL.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

5. **AGER 005-08/07/11 CC - Approbation d'une remise gracieuse sur une facture d'eau 2009 consécutive à un dysfonctionnement des ouvrages publics à Gémenos**

Madame VASSAL.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

6. **AGER 006-08/07/11 CC - Approbation de la modification des éléments à prendre en compte pour le calcul d'un dégrèvement à Gémenos**

Madame VASSAL.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

7. **AGER 007-08/07/11 CC - Approbation de dégrèvements sur des factures d'eau 2010 suite à des fuites sur les installations privées à Gémenos**

Madame VASSAL.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

8. **AGER 008-08/07/11 CC - Approbation de l'avenant n°6 relatif à la prolongation de durée de la convention d'affermage n°00/544 du 1er janvier 2001 relative au service de l'assainissement des communes de Marseille et d'Allauch**

Madame VASSAL.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

9. AGER 009-08/07/11 CC - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de fourniture d'eau brute conclue avec la société du Canal de Provence

Madame VASSAL.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

10. AGER 010-08/07/11 CC - Renouvellement de l'adhésion de Marseille Provence Métropole à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies et paiement de la cotisation 2011

Madame VASSAL.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

11. AGER 011-08/07/11 CC - Approbation d'affectation de l'autorisation de programme pour la réalisation du barrage à sédiments de la Montade entre Plan-de-Cuques et Marseille – 13^{ème} arrondissement

Madame VASSAL.- Monsieur le Président, je voudrais insister sur ce rapport. Je m'associe à Jean-Pierre Bertrand pour dire que c'est un dossier sur lequel nous avons travaillé très longtemps. M. Assante l'avait fait en son temps également. J'ai repris ce travail-là. Il s'agit de la création d'un barrage à sédiments au-dessus de Plan-de-Cuques pour mettre à la fois en sécurité Plan-de-Cuques mais aussi Marseille et tout les quartiers du 13^{ème}. C'est un rapport fondamental.

Aujourd'hui, je profite de la présence à notre Assemblée de conseillers généraux et de conseillers régionaux pour leur indiquer qu'une participation sera demandée. C'est un travail et une nécessité d'investissement qui se fait pour protéger l'ensemble des habitants du département et de la région et j'espère que je pourrai compter sur mes collègues pour nous appuyer dans les différentes assemblées. Merci.

Monsieur LE PRESIDENT.- Vous pouvez compter sur nous Madame Vassal car je suis allé sur site après une inondation avec Jean-Pierre Bertrand et effectivement c'est un dossier qui mérite d'être suivi de très près.

Madame BOYER.- Monsieur le Président, je vous remercie, je profite de l'occasion pour remercier du travail qui a été réalisé. Cela fait des années que l'on se bat pour avoir ce bassin de rétention avec les élus du secteur et notamment Claude Daumergue. Il est vrai qu'avec Martine Vassal, la Préfecture et Monsieur le Maire, nous avons enfin trouvé de quoi aboutir sur ce dossier que les habitants des deux côtés attendent.

Je voudrais m'associer aux efforts que vous avez soulignés Monsieur le Président ainsi que Martine Vassal. Oui, il faut absolument que les autres collectivités participent à cet ouvrage qui est absolument indispensable pour la sécurité de nos concitoyens.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

12.AGER 012-08/07/11 CC - Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets pour l'année 2010

Monsieur LAPEYRE.- Monsieur le Président, chers collègues, comme chaque année et conformément à la loi, nous devons nous prononcer sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Alors que depuis 2006, on constatait une diminution régulière du tonnage des déchets résiduels, c'est-à-dire des déchets collectés lors du ramassage de la poubelle traditionnelle, malheureusement et pour la première fois en 2010, on enregistre une hausse significative.

Les habitants de notre métropole ont généré près de 593 272 tonnes de déchets, soit 565 kilos par habitant alors que la moyenne nationale est de 420 kilos par habitant et par an.

Il sera donc très difficile de tenir l'engagement de notre collectivité vis-à-vis du Grenelle de l'environnement qui est de réduire de 7% par habitant, la production de déchets ménagers et assimilés sur 5 ans.

Je tiens à rappeler que cet objectif doit impérativement être atteint pour bénéficier de l'aide financière de l'ADEME qui s'élève à 800 000 euros par an.

Notre collectivité a une obligation de résultat vis-à-vis de cet organisme pour pouvoir bénéficier de cette aide.

Alors que la production de déchets augmente, le tonnage des déchets valorisés ou recyclés, lui, diminue de façon sensible en 2010 par rapport à 2009. C'est donc un constat d'échec.

Depuis des années et dans cet hémicycle, j'interviens pour dire que pour réussir une politique de gestion des déchets modernisée et efficace, il est indispensable de s'appuyer fortement et fermement sur la réduction du volume des déchets et le développement du recyclage et du tri !

Or, force est de constater, au vu des indicateurs techniques fournis dans le rapport, la politique qui est menée aboutit à un échec.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes et je tiens à en rappeler quelques-uns pour illustrer mon propos.

- En matière de collecte en porte à porte, notre collectivité a collecté en 2010, 11 531 tonnes de déchets et en 2009, 12 249 tonnes, soit une diminution de 5.86%.

- En matière de collecte sélective par les colonnes d'apport volontaire, MPM est équipée au total de 3 869 colonnes et ces équipements qui

sont indispensables au bon tri, sont en diminution puisqu'il y en avait 4 161 en 2009.

- Les chiffres sont encore plus mauvais lorsqu'on aborde la collecte du verre en points d'apport volontaire puisque l'on constate une diminution de plus de 5% du tonnage collecté.

Malheureusement, ces chiffres s'expliquent par le fait que seulement 42% de la population de MPM ne soit équipée en points d'apport volontaire pour le papier, 40% pour le verre et seulement 23% pour les points d'apport volontaire « biflux » (emballages et papiers).

Comment voulez-vous, Monsieur le Président, avec de tels résultats, motiver et inciter nos concitoyens à adopter des comportements plus vertueux en matière de réduction des déchets à la source et en matière de tri sélectif ?

Ils sont très souvent découragés car vous ne leur offrez pas les moyens nécessaires à la pratique du tri sélectif.

Pourtant avec la collecte sélective, c'est la qualité de vie du quotidien des habitants qui est privilégiée, c'est notre environnement qui est préservé et ce sont les exigences de santé publiques qui sont respectées.

Par ailleurs, et je le rappelle, l'optimisation de la collecte sélective permettrait de réduire sensiblement la quantité de déchets à brûler ou à enfouir et donc de réduire pour les contribuables le coût d'exploitation du service de traitement et d'élimination des déchets.

En juin 2010, la commission « réduction des déchets à la source, tri sélectif » que vous avez créée et à laquelle j'ai participé, vous a remis un rapport avec un certain nombre de propositions intéressantes qui, me semble-t-il, ne verront jamais le jour en raison de votre manque de volonté politique dans ce domaine. En fin de compte, la montagne a accouché d'une souris...

Vous savez, Monsieur le Président, non seulement la collecte sélective se rapporte directement à la question du traitement des déchets et de leur avenir, mais elle influence aussi et indirectement notre conception de la propreté.

Et, concernant la propreté à Marseille, là aussi et à mi-mandat, c'est un constat d'échec et pourtant notre ville ne mérite pas cette situation !

Marseille est sale ! Ce n'est pas seulement les Marseillais qui le disent, mais tous ceux qui viennent la visiter ou y travailler.

Je ne compte plus les doléances faites par la population qui, au cours des visites de quartier ou des réunions se plaint de l'état des rues de nos quartiers et qui, par endroit, deviennent de véritables décharges à ciel ouvert.

Les Marseillais en ont ras le bol, ils ne constatent aucune amélioration, aucune volonté de résoudre ce problème crucial pour leur quotidien.

Le paraître et les beaux discours ne suffisent plus à convaincre nos concitoyens qui ont pris conscience de l'ampleur du problème de la gestion des déchets. Ils ont le sentiment que notre collectivité est impuissante face au problème de la propreté à Marseille.

Dans ce domaine, votre politique conduit à l'immobilisme, à la défense d'intérêts catégoriels et particuliers, au détriment de l'intérêt général !

Monsieur le Président, vous devez changer de cap et de politique !

Pour les élus marseillais du groupe UPAC et pour montrer notre opposition à la politique que vous avez décidé de mener en matière de gestion des déchets, nous voterons contre ce rapport.

Je vous remercie.

Monsieur ROYER-PERREAUT.- Monsieur le Président, je souhaitais intervenir sur ce rapport car au-là de ce que vient de dire excellemment mon collègue, M. Lapeyre, il est une chose que je souhaite aborder, non pas l'état de la propreté à Marseille, mais l'état de la saleté à Marseille.

Monsieur le Président, je sais que vous prenez un certain nombre d'initiatives et que vous essayez de trouver des solutions à un problème récurrent dans notre ville, mais j'avoue que je suis quelque peu surpris, j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire et je souhaite le dire dans cet hémicycle, sur l'initiative que vous avez prise de créer sans concertation, en tous les cas sans information de la Commission Une Agglomération Eco-responsable que préside excellemment notre collègue Martine Vassal, une Commission visant à aborder et à solutionner les problèmes de saleté de notre ville.

J'avoue que je ne comprends pas.

Je ne comprends pas que l'on demande à créer une Commission avec quatre de nos collègues qui sont certes éminents, je n'ai rien à redire à ce sujet, mais qui, pour trois d'entre eux, ne siègent pas à la Commission AGER et qui ne représentent pas géographiquement l'ensemble des arrondissements. Quid des 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements ? Quid des 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements ? Quid des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements ? Cela pourrait laisser à penser qu'il y aurait deux poids et deux mesures dans cette ville.

Troisièmement, je suis par principe toujours très réticent à l'idée de créer une Commission pour régler un problème. Car dans notre pays, quand on commence à créer une commission pour régler un problème, c'est que généralement, on va l'enterrer. D'autant plus que si l'on a bien compris, cette Commission a pour objectif, me semble-t-il, de compenser le fait que vous ayez retiré la délégation de votre Vice-président. Déjà que lorsque vous aviez une personne qui était chargée de la propreté, cela dysfonctionnait, je me pose la question de savoir comment cela fonctionnera lorsque vous aurez quatre interlocuteurs différents. Voilà pour ce qui concerne le premier aspect.

Le deuxième aspect, c'est sur le fond. Je ne comprends pas pourquoi vous allez demander à quatre collègues de s'occuper de ce dossier, alors que vous avez des interlocuteurs naturels que sont les Maires d'arrondissement.

Nous avons des élus, quatre Maires de gauche et quatre Maires de droite, donc la parité politique est respectée. Nous avons des élus qui connaissent leurs quartiers. Nous avons des élus qui sont prêts à s'investir dans ce domaine tant ils sont sollicités par leurs administrés. Au lieu de cela, on essaie de les contourner pour créer une commission ad hoc.

Je me plais toujours à souligner, parce que notre Maire de Marseille a toujours de bonnes réparties, qu'il nous dit souvent : « *Moi je suis le Maire de Marseille, je ne suis pas la Reine d'Angleterre* ». Ça, c'est une évidence, la Reine d'Angleterre n'a pas le talent et le charisme du Maire de Marseille !

Si je devais pousser l'analogie, je dirais que si effectivement le Maire de Marseille n'est pas la Reine d'Angleterre, les Maires d'arrondissements ne sont non plus des princes conjoints. On le sait, tous les Maires d'arrondissement sont peut-être des « Maires Canada Dry », ils ont l'écharpe de Maire, le titre de Maire, mais pas les pouvoirs, mais ce n'est pas pour autant qu'ils doivent être des factotums pour certains d'entre nous.

Donc, il faut, me semble-t-il, vous appuyer sur les Maires d'arrondissement.

Ensuite, on me dit : « *Mais cette Commission va faire des propositions au Président Caselli* ». Mais dites-moi, en trois ans, j'espère que l'on a quand même compris quelles étaient les solutions pour résoudre le problème de la saleté !

Car il me semble que dans tout l'hémicycle, on peut être unanime pour considérer que si cela ne fonctionne pas, c'est d'abord parce que nous avons le système inique du « fini parti » et tant que vous aurez des employés communautaires qui considéreront qu'ils ont terminé avant même d'avoir commencé, cela ne fonctionnera pas. Donc attaquons-nous à ce problème.

Deuxièmement, si vous voulez avoir des cantonniers qui fassent leur travail, il faut qu'ils soient mis à disposition des Maires d'arrondissements parce que là vous aurez une réactivité et une réponse approfondie et réelle de ce problème.

Et troisièmement, on le sait tous, c'est contenu dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes de 2007, l'encadrement est déficient sur le service de la propreté. Il faut là aussi avoir une véritable réforme structurelle de la propreté.

Alors, Monsieur le Président, vous le savez, j'ai beaucoup d'estime pour vous et je sais que vous essayez de faire au mieux dans une tâche qui est très compliquée.

J'ai cru comprendre très récemment que vous aviez recouvré une certaine liberté. Cette liberté d'action en politique est très rare et il me semble que cette liberté, vous devriez la mettre au service de l'audace car les Marseillaises et les Marseillais attendent de leurs élus de l'audace pour résoudre le problème de la saleté dans cette ville. Je vous en remercie.

(Applaudissements)

Monsieur VIARD.- Je voudrais revenir sur la question du tri sélectif sur laquelle vous avez attaqué violemment. Je trouve cette discussion sur les déchets un peu excessive, notamment lorsqu'on nous dit que les agents partent avant d'avoir commencé à travailler. Même s'il y a bien des problèmes dans ce dossier, je pense qu'il faut que l'on reste dans la réalité.

S'agissant du tri sélectif, je crois que nous avons une démarche exemplaire. Nous avons fait une étude de ce dossier. Ensuite, nous avons mis en place des procédures. Nous avons engagé un cadre de haut niveau, l'ancien directeur d'Eco-emballage, qui me semble tout à fait adapté au poste pour mettre en place petit à petit cette politique. Nous avons négocié avec l'ADEME – et cela prend du temps – pour avoir les financements. Je me permets de dire que la politique du Gouvernement ayant réduit les crédits de l'ADEME, je serais très sensible que les élus de rang national présents ici défendent auprès de l'ADEME le dossier que nous avons présenté et qui est en ce moment à l'étude.

Effectivement, nous espérons avoir une réponse de l'ADEME dans le courant de l'été, à la fois sur le principe d'une contractualisation pour obtenir 7% de diminution mais aussi pour contribuer au financement car les deux questions sont évidemment tout à fait liées.

Nous ne sommes pas les seuls ; l'ADEME étudie le dossier d'autres villes françaises et la réduction des crédits de l'ADEME fait que cet organisme hésite sur le choix des villes dans lesquelles il va travailler.

Nous sommes dans les délais que nous nous étions fixés en sortant de cette Commission. Il y a eu une année d'études. C'était compliqué je le reconnais, mais l'ADEME demande que l'on fasse l'état des lieux, que l'on se mette d'accord sur cet état des lieux, pour ensuite diminuer les volumes car il suffirait de gonfler les chiffres au début pour diminuer ensuite de 7%.

Nous menons un certain nombre d'expériences dans certains quartiers notamment pour les déchets verts etc.

Je comprends ce que vous dites en disant que l'on pourrait aller plus vite, mais dans la réalité, je ne pense pas.

Qu'il y ait des attentes sur la question des déchets, que tout ne soit pas parfait, que le tri sélectif soit un enjeu majeur, je le partage, mais je pense sincèrement que sur cette affaire, nous sommes restés dans les délais que nous nous étions fixés et nous essayons de nous y tenir. J'espère que nous irons jusqu'au bout de la démarche et que l'ADEME participera.

Monsieur POVINELLI.- Monsieur le Président, je voudrais faire une proposition concernant le ramassage des ordures ménagères parce que je vois que beaucoup d'orateurs ont pris la parole et je suis d'accord avec eux.

Pourquoi ne serait-il pas possible que les communes qui le souhaitent puissent revenir à ce qui se faisait avant pour nettoyer leur propre commune ? Cela se faisait fort bien avant. Si ce genre de proposition était évoqué, pour les communes qui le veulent, la Communauté Urbaine pourrait continuer à enlever leurs ordures, mais je suis persuadé que beaucoup de Maires voudraient revenir à ce qui se faisait avant.

Je le dis clairement : vous faites des efforts, votre prédécesseur a voulu faire des efforts, mais vous n'y arrivez pas. Pourquoi n'y arrivez-vous pas ? Parce que vous n'êtes pas maître de tout.

Premièrement, tout le monde sait ici et ailleurs, que ce n'est pas nous le patron, c'est le syndicat qui fait ce qu'il veut.

Une voix.- Lequel ?

Monsieur POVINELLI.- C'est le syndicat qui s'occupe des territoriaux.

Et puisque ce matin, on doit tout se dire, on va tout se dire !

A Allauch, je n'ai jamais eu un jour de grève. Les jours de grève ici...

Deuxièmement, quand on voit comment on enlève les ordures ménagères, on dirait une course automobile alors que les bennes ne sont pas des voitures de course automobile !

Quant au « fini parti », je me souviens que vous, et d'autres, avez dit lors des campagnes municipales : « *Nous en terminerons avec le fini parti* ». Mais vous n'avez rien terminé du tout, le « fini parti » continue !

(Applaudissements)

Pour que ma commune reste propre comme elle l'était avant, je demande qu'on me rende cette compétence. Je vais même vous dire une chose. Pour qu'Allauch reste propre, savez-vous ce que j'ai été obligé de faire ? J'ai recruté six personnes qui passent derrière les éboueurs pour nettoyer ce qu'ils n'ont pas nettoyé. C'est inadmissible !

Tout à l'heure, on a parlé de la Métropole, on a fait des allusions à la Métropole. On a parlé des Maires de secteur. Mais que ce soit Guy Teissier, Samia Ghali, ou tous les Maires de secteur, les habitants de leurs arrondissements vont les voir croyant qu'ils ont toutes les compétences. C'est faux, ils s'occupent des stades, des jeunes, tout le reste, c'est du ressort de la Mairie centrale.

Je m'excuse de rappeler ici que c'est le Maire de Marseille, le Ministre de l'Intérieur de l'époque, qui a fait la loi PLM et comme c'était un grand démocrate, il a tout fait, mais avec un petit bémol, c'est que les Maires de secteur n'ont aucun pouvoir. Cette loi aurait été une loi formidable si vraiment on avait joué le jeu de la transparence jusqu'au bout et que les Maires de secteur soient de véritables Maires de secteur au service de la population avec toutes les compétences nécessaires.

Ce matin, on se dit tout. J'hésite beaucoup quand on parle de Métropole, je dis oui, si nous gardons les compétences, autrement vous savez quel est mon point de vue et faites-moi confiance, je me battraï. Je fais une proposition concrète, je ne sais pas ce que vont faire mes collègues, mais pour ma part, je souhaite reprendre la propreté à Allauch car ça suffit maintenant !

(Applaudissements)

Monsieur MOLINO.- Je vais peut-être jeter un pavé dans la mare car au niveau du travail que font les agents de la Communauté Urbaine au niveau du ramassage des ordures ménagères et de l'entretien de ma commune, je suis satisfait.

Au moment du transfert à la Communauté Urbaine du personnel qui était sous notre responsabilité, lorsque les agents, qui avaient la compétence ordures ménagères cantonnements sont venus nous voir pour dire qu'ils ne voulaient pas aller à la Communauté Urbaine, je les ai mis à disposition du Centre de Gestion. Donc les gens qui travaillent sur ma commune sont des gens qui y ont toujours travaillé. Actuellement, lorsque cela ne va pas, je descends le matin et je discute avec eux.

Une voix.- Il a trois rues.

Monsieur MOLINO.- Non, je n'ai pas trois rues, j'ai 12 000 habitants.

Tout à l'heure, j'ai entendu beaucoup de choses. On parlait de Marseille, mais il y a des communes qui ont le même nombre de rues que moi et qui sont également satisfaites. Il faut aussi prendre en compte le travail que font les agents de la Communauté Urbaine dans nos communes. Roland Povinelli a parlé pour la sienne, moi, j'ai parlé pour la mienne. Je suis satisfait du travail que font les agents

de la Communauté Urbaine dans ma commune et je tenais à le dire car il faut quand même arrêter de tirer chaque fois.

Il y a le travail que font les agents de la Communauté Urbaine mais il y a aussi le comportement des citoyens parce que bien souvent, notamment sur les grandes villes, les agents font du bon travail et dès qu'ils sont passés, on s'aperçoit qu'on sort immédiatement les poubelles et on salit les villes.

Il ne faut pas toujours tirer sur les mêmes. A un moment donné, il faut dire les choses comme on doit se les dire : le travail doit être amélioré mais s'il faut aussi prendre des dispositions à l'encontre de ceux qui ne respectent pas les choses, on doit le prendre en compte. Et arrêtons de tirer toujours sur les agents de la Communauté Urbaine.

(Applaudissements)

Monsieur DUTTO.- Monsieur le Président, je crois que nous sommes tous d'accord pour considérer que la question de la propreté à Marseille est un problème semble-t-il récurrent et qu'il faut tenter de résoudre en travaillant tous ensemble. Je suis toujours très étonné du comportement de certains de nos collègues parce que c'est propre à la vie politique marseillaise, c'est quand même extraordinaire que ceux qui ont eu la gestion de MPM pendant des années, veuillent nous faire croire aujourd'hui que Marseille serait sale depuis que M. Caselli est Président de cette collectivité.

(Protestations)

Est-ce qu'on vous a entendu une seule fois, vous sur ces bancs-là, dans la mandature précédente, dire que Marseille était sale ?

Alors je vous le dis, comme les Marseillais l'ont dit avant, Marseille était sale avant le début de cette mandature. Elle était sale !

C'était une ville dont les touristes disaient que ce n'était pas possible d'aller dans cette ville. Je n'ai pas entendu notre collègue de l'UPAC se lever pour dire que c'est un scandale. D'ailleurs on pourrait sortir les PV de ces réunions précédentes.

Sortez les PV, publiez-les et on verra combien d'entre vous ont levé le doigt pour dire au Président : « *Monsieur Gaudin votre ville est sale. Cela ne va pas Monsieur le Maire et Monsieur le Président* » ! Personne n'a eu le courage de le faire.

Aujourd'hui, ce que je pense, c'est que finalement, ce n'est pas tant la propreté de la ville qui vous intéresse, c'est d'en faire votre cheval de bataille politicienne. A chaque séance, on vous voit lever la main pour dire que Marseille est sale. Alors arrêtez, nous n'avons pas de leçon à recevoir de votre part !

(Applaudissements, huées)

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Président j'irai à l'encontre de ce que je viens d'entendre car je pense justement que le fait que vous proposiez – et on n'en est pas encore au stade de l'action – à un groupe d'élus de droite et de gauche de travailler sur cette question et que nos collègues de l'UMP l'acceptent, est bien au contraire la démonstration que nous considérons les uns et les autres dans cette Assemblée que la question de la propreté n'a pas de couleur politique, elle a

simplement la couleur ou l'odeur de la saleté que l'on trouve dans les rues. Donc pour ma part, je vous remercie d'avoir cette démarche.

J'entends bien les remarques de M. Royer-Perreaut. Nous avons déjà fonctionné avec Yves Moraine sur la mission centre-ville. Là, nous aurons Martine Vassal et Sylvie Andrieux. Je crois que l'on aurait pu dire la même chose au moment où la mission centre-ville a été créée. Or, je n'ai plus jamais entendu une critique sur la mission centre-ville à partir du moment où elle a livré le projet Vieux Port, avec la façon dont elle l'a fait, dans un consensus qui s'est ensuite poursuivi dans les discussions à la Mairie de Marseille, au Conseil Général et ici. Je crois que c'est le sens de la proposition que vous faites aujourd'hui : travailler ensemble.

Pourquoi ? Parce que si on pense que l'on peut régler les questions de propreté uniquement par une réorganisation des services qui, je le dis, est bien sûr nécessaire, mais sans avoir le concours de la Mairie de Marseille pour les emplacements ou de la Police Municipale pour le stationnement, tout cela est illusoire. La propreté ne peut être que coproduite dans une ville comme la nôtre.

Ensuite, on peut dire que l'on est pour telle ou telle organisation. Pour ma part, je l'ai dit, et mes collègues étaient présents. Nous avons eu une première réunion. Je ne me cache pas, j'ai dit aux délégués du syndicat FO – je n'ai pas dit : « le syndicat », mais ceux qui sont en charge – en face, lors une réunion de travail : *« Oui, il y a des choses sur lesquelles vous devez faire des efforts. Oui, je suis favorable à la fin du fini parti et pour l'application de la ligne politique qui avait été définie par notre liste mais je sais aussi toutes les difficultés que cela peut représenter »*.

(Brouhaha)

Je ne suis pas en train de faire de la politique. Je pense que l'on peut peut-être avancer ensemble. Pourquoi est-ce que je dis cela ? Parce que j'avais les délégués du syndicat FO en face et je ne me suis pas pris la table sur la tête. On a commencé à discuter. C'est ça qui est important, c'est de commencer à se parler.

Car j'observe que d'autres syndicats, l'intersyndicale par exemple, n'est pas favorable au fini parti. Donc il y a des questions qui se posent qu'on ne peut pas régler simplement par des invectives dans une séance, mais qu'on ne pourra régler que parce qu'à la fois le pouvoir politique de la Mairie de Marseille et celui de la Communauté Urbaine sont d'accord pour appliquer une orientation politique et en même temps pour dire aux Marseillais, qu'il existe d'autres attitudes.

Je regardais ce qu'a fait le CIQ Villa Paradis – je crois que c'est chez vous Monsieur le Maire – où une équipe de commerçants a commencé à prendre les choses en main. Ils sont une vingtaine. Ils ont fait un travail commun, ils se sont donné des obligations communes. Ils travaillent avec les services de la collectivité. Ils assurent les règles qu'ils se sont fixés. Par exemple, ils assurent deux fois par jour le nettoyage du devant de leur commerce. Le bistrot n'envoie pas ses déchets, ses olives et ses mégots dans le caniveau. Ces choses-là, il y a des forces citoyennes et commerçantes qui ont envie de les faire, il nous appartient de les mettre en situation de les faire.

Donc M. Molino a raison, il faut prendre les choses par les deux bouts. Il y a la question du travail et l'attitude des citoyens et des commerçants.

Moi aussi, j'évolue, je regarde, j'avais peut-être pendant la campagne électorale passée, la tentation de dire : « *C'est sale et c'est de votre faute* ». Mais je ne le ferai plus.

(Des voix s'élèvent, applaudissements)

Je ne le ferai plus de cette façon parce que j'estime qu'il y a des contraintes qui sont notamment liées à des questions d'ordre syndical qui sont extrêmement lourdes et que si nous nous renvoyons mutuellement les responsabilités, nous ne les réglerons pas.

En revanche, et c'est l'objet de ce que vous proposez à quelques élus de faire, car il n'est pas question de s'occuper que du 1^{er} secteur ou du 2^{ème} ou du 3^{ème}, si tous ensemble, nous sommes en capacité de faire ces propositions-là, alors nous pourrions reprendre la bonne voie pour faire de notre ville, une ville propre au maximum.

Je terminerai par un dernier mot. Il y a quand même une chose que tout le monde oublie : ce qui s'est passé du point de vue judiciaire, toutes les affaires auxquelles nous avons dû faire face du point de vue des déchets, ont aussi arrêté un mouvement qui était assez positif au début du mandat d'Eugène Caselli. Il faut bien comprendre que les personnels ont aussi besoin de confiance et c'est vrai que lorsqu'ils lisent ce qu'ils lisent, je comprends aussi que cette confiance leur manque.

Monsieur MUSELIER.-Monsieur le Président, je ne rajouterai rien à ce qui a été remarquablement dit par M. Lapeyre. Il est clair que les villes à l'extérieur de Marseille sont globalement propres et dans le groupe UPAC, la totalité des Maires ont dit clairement lors de la réunion que nous avons eue, qu'ils ne pouvaient en aucun cas voter contre ce rapport car le service est de qualité.

Mais dans le même propos, et c'est ce qu'a dit M. Lapeyre à l'intention du vote du groupe UPAC, ce n'est pas du tout le cas pour les Marseillais. Nous estimons très clairement que la ville est sale.

Cette position étant posée, nous voyons bien que c'est une démarche qui excite les esprits et nous repositionne systématiquement sur le plan politique. Je voudrais la remettre en perspective.

A la Ville de Marseille, j'ai en charge une délégation pour la préparation de la ville pour l'événement Marseille Capitale Européenne de la Culture en 2013. Nous avons réussi, toutes collectivités confondues, à financer près de 600 millions d'euros pour 50 projets qui seront prêts en 2013. C'est ce que l'on appelle le contenu ou l'écrin.

Ces 50 projets disséminés sur la totalité de la ville nous permettront d'accueillir normalement 10 millions de visiteurs.

Dans cette délégation, j'ai la nécessité, non pas de m'occuper du contenu – ce qui dépend de M. Chougnat ou de M. Latarjet et en aucun cas de M. Mennucci, de M. Pezet ou de M. Hermann qui ont la responsabilité de la culture dans leurs différentes collectivités – mais de faire en sorte que la ville soit prête.

Nous avons présenté la semaine dernière ce que j'appelle les 110 propositions sur trois thèmes essentiels. Pour tout ce qui dépend des compétences de la ville, nous serons normalement opérationnels pour pouvoir accueillir les personnes extérieures. Tout cela sera aussi au service de nos habitants. Cela va des

places de parkings pour les bus, à la circulation des taxis en passant par la mise en place d'urinoirs un peu partout dans la ville, l'installation du WI FI dans les musées, au théâtre etc., c'est-à-dire le fonctionnement au quotidien de notre cité pour lequel nous investissons beaucoup d'argent côté Ville de Marseille. Toutes ces installations perdureront car après 2013, il y aura d'autres événements et ce qui aura été investi et mis en place sera opérationnel.

Dans cette organisation, un certain nombre de domaines sont de la compétence de la Communauté Urbaine et que ce soit au niveau des transports ou de la propreté, on se retrouve là avec, je ne dis pas des dysfonctionnements car c'est négatif, mais des non fonctionnements entre nos deux collectivités.

Pour ma part, je souhaite – et je vous demande un rendez-vous à cet endroit – que partout où nous avons des compétences croisées, nous puissions mettre en place un système qui nous permette d'être prêt à ce moment-là.

Dans tous ces domaines de décisions croisées, et dieu sait si c'est compliqué parce qu'il y a des élus, des groupes politiques, des fonctionnaires, des syndicats, il y a des objectifs à se fixer. Quand on se fixe un objectif, il faut se fixer une méthodologie de travail. Dans cette méthodologie de travail, il faut se donner les moyens de travailler.

J'entends ce débat très intéressant sur la propreté. Nous sommes susceptibles de nous engager avec beaucoup de responsabilité pour faire en sorte que la ville soit propre. La propreté n'est pas un problème de droite ou de gauche. On s'est jeté pendant la campagne un certain nombre de choses, M. Mennucci a dit qu'il ne le referait plus, tant mieux, nous en prenons acte.

La réalité, c'est qu'il y a un calendrier, il y a des effectifs, il y a des appels d'offres, il y a des équipes et il y a des signataires d'ordres.

Je suis très sceptique et très réservé sur la démarche « des quatre mousquetaires », dirais-je, car je ne vois pas à quel moment il peut y avoir une influence politique, une détermination politique, une méthodologie de travail pour faire évoluer le système.

Mais si on ne le fait pas, on nous reprochera de ne pas l'avoir fait, et si on ne pose pas la question en ce sens, on va directement dans le mur.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Mon premier constat a été très clair, c'est que la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine ont des compétences croisées. Elles les obligent à travailler ensemble dans divers domaines. L'une ne peut pas aller sans l'autre. La Communauté Urbaine a besoin des compétences de la Ville de Marseille dans certains domaines tout comme la Ville de Marseille a besoin des compétences de la Communauté Urbaine dans d'autres domaines.

L'analyse a consisté à réfléchir sur ce qui avait été fait par la commission centre-ville. Cette commission était sensée gérer tous les problèmes de l'espace public concernant le futur projet du Vieux Port. Cette commission a élargi considérablement son champ d'investigation et cela n'a jamais dysfonctionné. Tous les problèmes ont été réglés. Des propositions ont été faites et ont débouché sur des préconisations qui nous ont permis d'aller beaucoup plus loin sur le projet Vieux Port.

Pour moi, Président de la Communauté Urbaine, c'est un satisfecit. Je crois que pour le Maire de Marseille, c'était également un satisfecit.

Le problème de la propreté est très difficile à gérer, tout le monde en fait le constat. De plus, nous avons quand même battu le record des jours de grève en 2010 puisque nous avons subi trois semaines pleines de grève en 2010, ce qui n'est pas rien. Cela n'a pas fait avancer les progrès qui avaient pu être constatés à un moment donné. Nous avons eu un coup d'arrêt.

A partir du constat de ce coup d'arrêt, il faut repartir du bon pied et repartir du bon pied, c'est mettre en place une commission sur le même modèle que la mission centre-ville qui devra faire des préconisations, qui devra travailler avec les services, qui devra contribuer à l'évaluation. Elle sera également chargée de faire remonter du terrain ce qui ne va pas parce qu'il s'agit bien d'élus de terrain qui connaissent particulièrement les problèmes de Marseille. C'est vrai que l'on aurait pu être 8, 9 ou 10 mais pour des raisons de resserrement de responsabilité, j'ai préféré choisir quatre élus.

On peut les appeler « les quatre mousquetaires » ou comme on veut. Je crois que ce sont surtout des gens compétents, qui ont l'expérience de travailler ensemble. Martine Vassal avec le travail qui a été fait sur l'eau vient de le prouver.

Yves Moraine et Patrick Mennucci, avec la mission centre-ville, ont travaillé ensemble pour le bien commun. Je crois que c'est ce qu'il faut faire et cela n'enlève en rien la qualité et la responsabilité des Maires de secteur qui sont quand même des élus de terrain de premier rang. Ils seront consultés en permanence sur tout ce qui se passe. Ils ne seront pas étrangers aux discussions qui seront menées, ni aux solutions qui seront proposées.

Je crois que si on n'avait rien fait, on nous aurait reproché de ne rien faire donc attendons de voir comment cela va fonctionner. Je suis certain que cela fonctionnera avec une équipe resserrée, une équipe qui saura faire des propositions et une équipe, il faut le dire aussi, qui n'a pas sa langue dans sa poche.

Mesdames et Messieurs, je mets maintenant aux voix le rapport sur les déchets.

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe UPAC
à l'exception de MM. Diard, Habrant, Sbragia s'abstenant,
et de Mme Milon et MM. Boré, Pene, Essayan, Giorgi, Giberti, Orgeas,
Piccirillo, Tornor et Léotard votant pour.

M. Gaudin ne participe pas au vote.

13. AGER 013-08/07/11 CC - Approbation de l'avenant n°2 à la convention 05/1170 relative à l'organisation du centre de traitement des déchets de la Ciotat et du centre de transfert d'Aubagne

Madame VASSAL.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

14. AGER 014-08/07/11 CC - Approbation d'un contrat d'adhésion à EcoFolio dans le cadre de l'assujettissement de la Communauté Urbaine à la responsabilité élargie du producteur

Madame VASSAL.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

15. AGER 015-08/07/11 CC - Approbation du Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) Barème E avec Eco-Emballages

Monsieur LE PRESIDENT.- Ce rapport est retiré.

16. AGER 016-08/07/11 CC - Demande de subvention pour le financement de la mise en place de composteurs et de bio seaux en habitats collectifs

Madame VASSAL.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

17. AGER 017-08/07/11 CC - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau pour le financement des opérations de prélèvements et d'analyses des eaux dans le cadre de l'arrêté préfectoral complémentaire de cessation d'activité du CSD de la Crau

Madame VASSAL.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

18. AGER 018-08/07/11 CC - Attribution d'une subvention à l'Association Geres pour le déploiement d'opérations pilotes de compostage collectif en pied d'immeuble

Madame VASSAL.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

19. AGER 019-08/07/11 CC - Approbation de l'affectation d'une autorisation de programme pour l'opération d'aménagements d'équipements enterrés

Madame VASSAL.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

20. AGER 020-08/07/11 CC - Approbation de l'augmentation de l'Autorisation de Programme relative à la réalisation de travaux dans les locaux des services de la Direction de la Propreté Urbaine

Madame VASSAL.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Coulomb, la Commission Fonctionnement s'est réunie le vendredi 1^{er} juillet 2011, pouvez-vous nous faire un compte-rendu de ses travaux ?

Monsieur COULOMB.- Tous les rapports ont été votés à la quasi unanimité de la Commission, il y a eu quatre refus de vote et un vote contre pour le rapport n°20.

21. FCT 001-08/07/11 CC - Approbation du Compte Administratif 2010 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport n°21 concerne l'approbation du compte administratif 2010 de la Communauté Urbaine. Je demande au doyen d'âge, le professeur Pene, de venir me remplacer à la tribune.

(M. le Président Caselli quitte la tribune. M. Pene reprend la présidence de la séance).

Monsieur PENE.- Le rapport n°21 concerne l'approbation du compte administratif 2010 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole. Je donne la parole à M. Giorgi pour la présentation.

Monsieur GIORGI.- Monsieur le Président, il s'agit d'adopter le compte administratif de l'année 2010. Chacun d'entre nous a reçu les comptes de manière très détaillée pour le budget principal et tous les budgets annexes.

Pour ne pas alourdir le débat, je dirais simplement que ce compte administratif 2010 montre une amélioration substantielle de notre situation financière et les différents indicateurs l'attestent.

Parmi les indicateurs, l'épargne nette est en progression, le rythme des investissements reste soutenu, le délai de désendettement passe à 11,10 ans, le rythme des emprunts décroît et le poids de la dette a régressé de plus de 5 millions d'euros par rapport à 2009.

Au final, le résultat de clôture s'élève, comme vous avez pu le constater, à 13 831 322 euros. Cette amélioration est due à quelques facteurs que l'on va citer brièvement.

En recettes de fonctionnement, les recettes fiscales ont progressé de 8.30% grâce tout d'abord à la hausse du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et à la progression mécanique des bases fiscales.

En dépenses de fonctionnement, il y a également des dépenses en moins par rapport à ce qui était prévu et notamment le retard de mise en service industrielle du centre de traitement multifilière. Il y a donc une amélioration substantielle.

Néanmoins, nous devons constater la progression rapide de certaines de nos charges de fonctionnement.

Les charges à caractère général ont augmenté de 8.80%, il est vrai avec de nouvelles offres de services en matière de transport. Les charges de personnel quant à elles, sont en hausse de 3,3% avec une augmentation nette du nombre de nos agents de 127 unités. Il conviendra donc si nous voulons rétablir et asseoir d'une manière pérenne notre situation financière sans peser sur la fiscalité, être très vigilant et rigoureux en maîtrisant encore mieux l'évolution de nos charges de fonctionnement.

Merci de votre attention.

Monsieur PENE.- Je vous remercie Monsieur Giorgi.

Qui souhaite prendre la parole ?

Monsieur DUTTO.- Monsieur le Président, chers collègues l'obligation faite aux collectivités de présenter et voter un compte administratif est l'occasion de vérifier la justesse, voire la sincérité, des prévisions budgétaires.

C'est le deuxième compte administratif en année pleine de votre gouvernance depuis 2008, nous en dégageons cinq données fortes :

La première : Avec un taux de réalisation de 96,5% des dépenses en fonctionnement sur le budget voté on est sur une gestion où la prévision correspond à la réalité - donc sincère – puisque les modifications au BP et le budget supplémentaire n'interviennent qu'à la marge de cette prévision (moins de 2% environ).

Deuxièmement, ce compte administratif confirme la tendance au redressement financier de MPM. Redressement de bonne augure, puisqu'il pourrait ouvrir à échéance plus ou moins proche, une plus grande capacité budgétaire pour dynamiser les politiques qui relèvent de nos compétences et répondre aux besoins de développement des services, infrastructures et équipements, nécessaires à nos concitoyens, tant dans l'espace communal, qu'intercommunal.

Troisièmement, MPM continue d'améliorer sa capacité d'autofinancement liée à l'augmentation du taux d'épargne brute qui passe de 8,2% en 2009 à 10,3% en 2010. Dans le même temps la durée d'endettement diminue.

Quatrièmement, il se confirme un double mouvement :

- Une perte sèche de dotation de l'Etat de l'ordre de 1,2% minimum sur l'inflation réelle.

- Des recettes fiscales qui sont toutes en augmentation et progressent globalement de 8,3%, sachant quand même, que ce sont celles découlant de l'augmentation de la TEOM qui fournissent le plus, avec une progression de 22,2% soit 29 millions d'euros suivi du Versement Transport avec + 5,5% et 7 millions d'euros, qui continue année après année à progresser.

Ce qui veut dire que ce sont bien les ménages d'abord qui sont de plus en plus appelés à compenser les désengagements de l'Etat. L'exigence en matière de services et d'équipements ne peut qu'en être renforcée.

Cinquièmement, l'effort d'investissement reste dans le même niveau autour de 300 millions d'euros. Mais il faut noter un léger recul des subventions d'investissements avec un total de 44,41 millions d'euros, ce qui veut dire que MPM n'engrange pas encore les effets du plan quinquennal de 250 millions d'euros signé avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

Quelles que soient les différences d'appréciations, on peut donc dire que l'on est dans une gestion saine et maîtrisée, et à mille lieux des prévisions catastrophiques annoncées régulièrement sur la gestion financière de MPM par M. Muselier, chef de file de la Droite Marseillaise sur ces bancs.

J'en terminerai sur une question qui a soulevé le débat en Commission : la masse salariale de MPM. Elle a en quelque sorte pris le relais cette année de la récurrente question de la RTM.

Nous embaucherions trop, et pour certains « crime de lèse majesté », en contradiction avec la ligne gouvernementale qui aboutit à détruire des pans entiers de services publics.

Nous assumons pleinement de ne pas relayer une politique rejetée par la majorité de nos concitoyens. Heureusement, oui heureusement pour le pays et les Français, que les collectivités territoriales fournissent les deux tiers de l'investissement public, et contrairement à l'Etat sans déséquilibre budgétaire. Sans leur politique, le nombre de demandeurs d'emploi dans notre pays serait beaucoup plus élevé.

Mais pour revenir à notre EPCI, quelle est la réalité de la masse salariale ?

Elle a effectivement augmenté de 3,3% en 2009.

Mais comment peut-on parler d'une tendance à la dérive quand cela représente 1,5 % auquel il faut rajouter les 1.8% du Glissement Vieillesse Technicité ?

Donc Mesdames et Messieurs pourfendeurs de créations d'emploi et de l'emploi tout court, où est la dérive avec 1,5% d'augmentation réelle de la masse salariale ? Cette ligne budgétaire représente 19,11% du total des dépenses de fonctionnement après retraitement, contre 18,98% en 2009, soit + 0.13%. Quelle

catastrophe ! Nous sommes bien loin du tsunami annoncé chaque jour par certains de nos collègues présents dans cette assemblée.

Ce retour au réel étant dit, nous voterons la présentation du compte administratif 2010.

(Applaudissements)

Monsieur MUSELIER.- Monsieur le Président, chers collègues, le compte administratif a pour objet de présenter les résultats de l'exécution du budget et de rapprocher les autorisations votées par le Conseil de Communauté des recettes et des dépenses constatées. Il permet de présenter les résultats comptables pour l'année précédente. C'est en quelque sorte un exercice de vérité, beaucoup plus terre à terre que le budget prévisionnel.

Il échappe à l'incantation et aux promesses des lendemains qui chantent. C'est l'affichage d'un résultat malgré les périphrases, les formules d'autosatisfaction ou le renvoi à autrui de vos propres choix sous le vocable de facteur exogène, telle que la suppression de la Taxe Professionnelle dont vous oubliez de dire qu'elle est remplacée par Contribution Economique Territoriale.

Je n'entrerai pas dans une analyse exhaustive et technique de ce compte administratif 2010, la loi nous oblige à en débattre, il n'y a malheureusement pas grand-chose à en dire.

Si nos recettes de fonctionnement augmentent, c'est essentiellement grâce à quatre facteurs ponctuels :

- jeu d'écritures en atténuation de charges, au titre des remboursements de cessations d'activités ou au titre des remboursements issus de la convention passée avec la Ville de Marseille pour la mise à disposition de certains agents.
- grâce aux augmentations d'impôts que vous avez décidées (augmentation du Versement Transport de 5.5% payé par les entreprises, augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 20% payée par nos concitoyens.
- grâce aux produits exceptionnels, 1.2 millions d'euros de cessions d'immobilisations.
- grâce à un coût d'utilisation des lignes de trésorerie en diminution, en raison du taux historiquement bas des taux courts.

Grâce à ces quatre facteurs, vous augmentez l'autofinancement qui permet de limiter le recours à l'emprunt. Vous évitez cependant d'indiquer qu'il aurait été beaucoup plus vertueux d'augmenter cet autofinancement par une réduction des dépenses de fonctionnement dans les domaines suivants :

- les charges à caractère général qui progressent de 8.8% en 2010 par rapport à 2009, soit plus 15 millions d'euros,
- les charges de personnel et frais assimilés qui progressent de 3.3% en 2010 par rapport à 2009 soit 4.8 millions d'euros,
- les autres charges de gestion courante qui progressent de 9.5% en 2010 par rapport à 2009, soit 14 millions d'euros.

En compressant des dépenses de fonctionnement, vous seriez arrivé à un résultat bien supérieur et vous auriez ainsi donné une plus grande marge de manœuvre à la future Métropole.

Vous nous présentez aujourd'hui le deuxième compte administratif de votre propre gestion. Une nouvelle fois, vous voilà confronté aux contradictions entre votre discours et la réalité.

En effet, lorsque vous avez présenté à notre Assemblée le compte administratif de l'exercice budgétaire 2008, le 22 juin 2009, vous étiez encore dans l'héritage. Vous mettiez aux voix un compte administratif reflétant les résultats de l'exécution d'un budget primitif préparé sous la présidence de Jean-Claude Gaudin en janvier 2008, modifié par un budget supplémentaire que vous aviez présenté en qualité de nouveau Président le 13 octobre 2008.

Le compte administratif de l'exercice budgétaire 2008 confirmait notre bonne gestion et l'orientation que nous souhaitons donner à la gestion financière des projets d'une future Métropole. Car nous avons anticipé, nous avons veillé à constituer une bonne épargne de gestion par la stabilisation des dépenses de fonctionnement qui augmentaient moins que l'inflation (+ 0.7 contre + 1.5), une maîtrise continue des charges de personnel qui ne représentaient que 19.6% des dépenses de fonctionnement contre 23% en moyenne nationale des Communautés Urbaines.

Nous dégageons de ce budget primitif 2008 une épargne brute de 40 millions d'euros, contre 23 millions d'euros au budget primitif 2007 et 17 millions d'euros au budget primitif 2006. Parallèlement, nos recettes de fonctionnement étaient en augmentation et cela sans aucune augmentation des taux d'imposition pour les ménages et les entreprises.

Nous étions donc ancrés dans le cercle vertueux d'une gestion rigoureuse et responsable de nos charges courantes de fonctionnement tout en investissant pour préparer l'avenir et soutenir l'emploi.

En juin 2009, malgré quelques doutes, nous pouvions encore nous montrer confiant en l'avenir, sauf à observer déjà que vous aviez une grosse tendance à laisser filer le fonctionnement afin de faire plaisir au plus grand nombre, un manque de vigilance vis-à-vis des grosses masses financières que sont les transports, le personnel et les ordures ménagères.

Nous étions cependant encore un peu confiants dans l'avenir pour autant que ces travers soient corrigés.

L'analyse de votre premier bilan de gestion, c'est-à-dire le compte administratif de votre budget primitif et de votre budget supplémentaire 2009 n'a pas été de nature à nous rassurer.

De l'espérance, nous passons à l'illusion et de l'illusion à l'inquiétude. J'aurais pu imaginer que cette inquiétude formulée le 28 juin 2010 lors du vote du compte administratif 2009 serait dissipée par une décision plus vertueuse que les précédentes. J'aurais pu imaginer que nos mises en garde sur la dérive des grandes masses financières seraient entendues.

Hélas, force est de constater qu'un an plus tard, malgré une présentation en trompe l'œil d'un compte administratif 2010, qui pourrait laisser croire que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, *des mondes possibles* rajoutait Voltaire,

le possible devienne très vite insupportable devant les dérives et l'absence d'anticipation.

Je m'en explique.

Vous dites qu'en 2010, la masse salariale progresse moins vite qu'en 2009. + 3.3 contre 3.8. Vous ne pouvez cependant ignorer que même sans recruter aucun nouveau fonctionnaire, celle-ci évoluera par simple impact du Glissement Vieillesse Technicité, le fameux GVT.

Or, la nomenclature des emplois qui définit le nombre de salariés de la Communauté Urbaine a déjà été augmentée 5 fois en deux ans. La Communauté Urbaine est passée de 3841 agents en mai 2008, à 3950 en juin 2010, soit 109 agents supplémentaires.

Vous nous disiez en février 2011 que vous étiez en ordre de marche. Aujourd'hui, le 8 juillet 2011, vous nous en rajoutez encore 40, dont 13 catégories A. Ce sont donc 149 nouveaux postes de fonctionnaire créés en deux ans et demi sans aucune amélioration notable de la qualité du service public.

Mais quand serez-vous donc prêt ?

Alors où allons-nous ?

Vous observez une diminution des subventions d'investissement. C'est vrai. Vous avez inauguré les réalisations de la mandature précédente, mis en œuvre les projets votés avant 2008, mais depuis rien de nouveau.

La diminution des subventions d'investissement, c'est la preuve de l'immobilisme.

Vous faites le constat que le développement économique, deuxième poste de dépense de la Communauté Urbaine, affiche un taux de réalisation de 61.17 points soit 5 points de moins par rapport à l'exercice précédent. Vous êtes donc en décélération alors que le dynamisme des bases fiscales, et particulièrement celle des entreprises établies sur votre territoire, sont l'une des principales ressources de Marseille Provence Métropole.

Ce faible taux de réalisation des projets de développement économique est une autre preuve de votre immobilisme.

En ce qui nous concerne, nous n'avons rien à ajouter à ce compte administratif, il y aurait trop à redire. Le constat est sévère mais réaliste. Nous ne voulons pas nous associer à cet immobilisme, à cette dérive constante de la masse salariale et des grandes masses budgétaires.

Pour ces raisons, le groupe UPAC s'abstiendra sur les rapports n°21 à 24.

(Applaudissements)

Monsieur COULOMB.- Je voulais être bref, mais je ne peux pas laisser parler M. Muselier sans lui répondre. Il fait un retour sur l'historique de la Communauté Urbaine et je pense qu'il a oublié dans son historique, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes et les différents audits qui avaient été faits sous la mandature passée.

Monsieur GAUDIN.- Elle nous a donné quitus et en tout cas, on ne nous a pas envoyés au tribunal, cela pourrait arriver à d'autres.

(Applaudissements)

Monsieur COULOMB.- Je le sais Monsieur le Maire, c'est la réponse que vous nous faites toujours !

Monsieur GAUDIN.- C'est la vérité !

Monsieur COULOMB.- C'est la vérité, mais les autres ne sont pas ici dans cet hémicycle et je ne me sens pas concerné par votre remarque.

Monsieur GAUDIN.- Très bien, enregistrez-la quand même !

Monsieur COULOMB.- Elle est enregistrée.

Monsieur GAUDIN.- J'avais même fait un audit avant qui allait dans le même sens que celui de la Chambre Régionale des Comptes alors, cessez ces accusations !

Monsieur COULOMB.- Je ne fais aucune accusation sur la qualité de la gestion, je fais un retour sur l'historique et sur la qualité des résultats obtenus.

A écouter M. Muselier, il semblerait que sous la mandature passée, nous étions dans une situation financière exceptionnelle et que nous n'avons cessé, depuis que nous sommes aux manettes, de la dégrader. Je suis désolé, ce n'est pas ce qui ressort de la lecture du compte administratif 2010.

Je ne peux donc pas laisser dire que le compte administratif 2010 se présente comme une dégradation de nos comptes financiers, c'est exactement le contraire, notamment en matière de développement économique.

Je vous fais remarquer que l'augmentation des recettes fiscales sur l'année 2010 est due, il est vrai à des augmentations sur le Versement Transport, mais aussi à l'élargissement des bases, ce qui prouve bien que les actions de développement économique commencent à porter leurs fruits puisque les bases sur lesquelles s'applique cette fiscalité sont en nette croissance.

D'autre part, ce compte administratif montre bien que la politique de désendettement qu'a voulu engager le Président Caselli est complètement en marche et on peut le constater à travers cette lecture.

Je voulais revenir sur cela.

Dernier point concernant l'héritage, lorsqu'on dit que l'on a sauvé l'héritage au compte administratif 2009, ce n'est pas tout à fait vrai puisque nous allons avoir encore cette année en 2011 à subir les conséquences, financières pour le moins, de la mise en œuvre de l'usine de traitement des déchets qui est une décision qui participe de la précédente mandature. Nous avons aussi à prendre en pleine charge aujourd'hui, tous les emprunts relatifs au plan transports de la précédente mandature.

Je rappelle qu'il y a peu de Conseils où nous ne votons des protocoles d'accord sur des réclamations d'entreprises qui ont participé à ce gigantesque chantier. Donc ces réclamations, vous m'excuserez, mais de mon point de vue, étaient pour la plupart facilement prévisibles selon moi. Aujourd'hui, nous en assumons la charge et nous l'assumons en pleine continuité républicaine, Monsieur le Maire, rassurez-vous, on n'est pas là-dessus pour se disputer.

Voilà ce que je voulais dire sur ce compte administratif et au nom de mon groupe, nous le voterons, bien entendu de manière très favorable.

Monsieur PENE.- Je vous remercie. Nous avons mettre au vote ce compte administratif.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est favorable ?

Je vous remercie.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstention du groupe UPAC à l'exception de MM. Giorgi et Pene votant pour.

(M. le Président Caselli reprend la présidence de la séance.)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Maire de m'avoir suppléé.

22.FCT 002-08/07/11 CC - Approbation du Compte de Gestion de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole relatif à l'exercice 2010

Monsieur GIORGI.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstention du groupe UPAC à l'exception de MM. Giorgi et Pene votant pour.

23.FCT 003-08/07/11 CC - Affectation du Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2011 (Budget Principal et Budgets Annexes)

Monsieur GIORGI.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstention du groupe UPAC à l'exception de MM. Giorgi et Pene votant pour.

24.FCT 004-08/07/11 CC - Décision Modificative n°1

Monsieur GIORGI.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstention du groupe UPAC à l'exception de MM. Giorgi et Pene votant pour.

25.FCT 005-08/07/11 CC - Avis de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) des Bouches-du-Rhône

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Rosso, vous avez la parole.

Monsieur ROSSO.- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, j'interviens au nom de MM. Vincent Burroni, Maire de Châteauneuf-les-Martigues, Jean-Pierre Bertrand, Maire de Plan-de-Cuques, André Molino, Maire de Septèmes-les-Vallons, Michel Illac, Maire d'Ensuès-la-Redonne et en ma qualité de Maire du Rove.

Nous sommes cinq Maires de sensibilités politiques différentes qui représentons des communes de taille différente, mais qui avons comme point commun d'avoir pris un engagement identique auprès de nos concitoyens.

Nous nous sommes opposés, avec force, à la loi sur la réforme des collectivités territoriales votée le 16 décembre 2010.

Nous avons toujours l'espoir que cette loi soit abrogée car nous estimons qu'elle est inapplicable.

Nous sommes également opposés à la constitution d'une métropole.

La délibération que vous présentez aujourd'hui comporte deux questions différentes que vous auriez pu présenter de manière distincte.

En effet, il nous est proposé d'une part, d'émettre un avis défavorable sur le schéma départemental de coopération intercommunale présenté par le Préfet, ce à quoi nous sommes d'accord, puis dans la même délibération, il est stipulé dans l'article 4, dernier paragraphe, je cite « *Parallèlement, et dans la logique d'affirmation de son territoire et dans l'amélioration de sa capacité d'action en utilisant efficacement les outils mis en œuvre par la loi du 16 décembre 2010, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole engagera une réflexion sur la transformation éventuelle de la Communauté Urbaine en Métropole, et pourrait inscrire, à l'issue d'une analyse précise des avantages et inconvénients d'une telle démarche et d'un large débat associant l'ensemble des Maires de MPM, cette question à l'une de ses prochaines séances.* »

Au cours de la conférence des Maires du 4 juillet, le Maire de Marseille et vous-même avez proposé d'ajouter à la rédaction de ce rapport la mention suivante : « *dans le respect de la gouvernance et de l'autonomie communale* ».

Cette phrase nous conviendrait, si elle ne dépendait que de vous ; vous en avez donné d'ailleurs tous les deux la preuve et la démonstration au cours de vos mandats de président respectifs.

Mais le statut de la Métropole, telle qu'il est présenté dans les textes de loi, supprime en grande partie l'autonomie communale à laquelle nous sommes tous très attachés.

En tant que Maires, nous nous sommes engagés clairement contre la Métropole. Nous l'avons fait après une large consultation de nos populations. Nous l'avons fait dans l'intérêt des habitants pour garantir la démocratie de proximité.

Cette délibération, Monsieur le Président, a un double sens. Elle nous pose un véritable problème.

Si nous votons contre, nous laisserons croire au Préfet que nous sommes d'accord sur le schéma.

Si nous votons pour, nous nous engageons dans une réflexion pour transformer la Communauté Urbaine en Métropole.

Cela serait ressenti comme une trahison par nos populations. Cela irait à contre courant de nos convictions et de nos engagements. Cette délibération nous met dans l'impossibilité de voter.

C'est pourquoi, nous avons décidé les cinq Maires Vincent Burroni, Jean Pierre Bertrand, André Molino, Michel Illac et moi-même de ne pas prendre part au vote.

Nous émettons donc un refus de vote. Je vous remercie.

(Applaudissements)

Monsieur POVINELLI.- Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais dire quelques mots, puisque vous avez entendu la déclaration de mon ami Georges Rosso qui citait un certain nombre de Maires, notamment un Maire socialiste, Vincent Burroni, et certains vont peut-être croire ou penser que je me suis désolidarisé et que je ne suis pas en accord avec eux. Je veux que les choses soient claires.

Dans cet hémicycle, j'étais l'un des premiers à me battre contre le projet de réforme des collectivités locales, tant sur le plan national au Sénat et dans les Commissions, que sur le plan local par des manifestations à la Préfecture ou encore devant l'Assemblée Nationale, devant le Sénat etc. Nous avons fait faire des pétitions. Je ne vais pas revenir sur le passé, tout le monde sait de quoi je veux parler.

Il y a eu ensuite la présentation par M. le Préfet de la carte de l'intercommunalité. J'ai dit ce que j'avais à dire.

Et puis, il y a maintenant cette délibération que vous nous proposez. Vous avez reçu avant la réunion des Maires il y a quelques jours, les Maires de Gauche ici présents ainsi que le Maire de Plan-de-Cuques. Nous vous avons fait part de notre refus de cet article 4.

Nous aurions effectivement pu dire que l'on vote pour le pôle métropolitain puisque tout le monde est d'accord pour le pôle métropolitain. En revanche, en ce qui concerne la Métropole, nous vous avons demandé s'il était possible de retirer ces phrases. Vous nous avez fait savoir que ce n'était pas possible et vous nous avez donné les raisons pour lesquelles ce n'était pas possible.

A la suite de cette réunion, nous avons eu la réunion des Maires. Devant tous les Maires, j'ai pris la parole pour dire qu'en l'état, je n'étais pas d'accord parce qu'il n'y avait pas toutes les garanties.

En accord avec vous-même et en accord avec M. Gaudin ici présent, et je vous remercie tous les deux...

Je voudrais relire la phrase, elle est importante (chaque mot est important) : « *Parallèlement, et dans la logique d'affirmation de son territoire et dans l'amélioration de sa capacité d'action en utilisant efficacement les outils mis en œuvre par la loi du 16 décembre 2010, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole engagera une réflexion...* »...

Engager une réflexion, cela ne veut pas dire qu'on le fait, mais que l'on discute.

« ... sur la transformation éventuelle de la Communauté Urbaine en Métropole, et pourrait inscrire (...) cette question à l'une de ses prochaines séances. »

A ma demande, (et je dis à Georges Rosso, pas seulement de Jean-Claude Gaudin et d'Eugène Caselli mais de Roland Povinelli surtout), nous avons ajouté la phrase : *« A l'issue d'une analyse précise des avantages et inconvénients d'une telle démarche et d'un large débat mené en concertation avec l'ensemble des Maires de la Communauté Urbaine, dans le respect de l'autonomie des Communes ».*

Je veux que les communes gardent l'ensemble des compétences qui sont les leurs aujourd'hui. Je l'ai déjà dit et je le redis ici : si un jour il doit y avoir une Métropole pour les grands projets structurants de la métropole, je ne suis pas contre. En revanche, je veux que les Maires ici présents et je souhaiterais d'ailleurs que les Maires de secteur puissent faire pareil à Marseille, soient maîtres du PLU, maîtres des finances... Quel est le Maire, qu'il soit de Droite ou de Gauche, qui oserait dire à ses administrés que ce n'est plus lui qui s'en occupe ?

Partant de là, voilà la raison pour laquelle, j'ai décidé de voter pour.

(Applaudissements)

Je ne trahis en rien mes convictions, je continuerai à me battre et si demain la Métropole qu'on nous présenterait ne correspondrait pas à ce que nous souhaitons nous les Maires, je continuerai le combat que j'ai déjà mené jusqu'à ce jour.

(Applaudissements, bravos)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Maire, tout le monde connaît le combat que vous avez mené et tout le monde vous respecte pour cela.

Monsieur MAGRO.- Monsieur le Président, chers collègues, alors qu'on pouvait craindre l'imposition d'une métropole/mégalopole de 80 à 100 communes, la copie rendue par le Préfet le 22 avril dernier reconnaît implicitement la diversité des territoires et des histoires locales, même récentes, des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale dans les Bouches-du-Rhône.

Ce premier résultat est le fruit de l'action des élus locaux et des populations rendant inacceptable de fait, les propositions initiales d'une Métropole hégémonique. Ces mouvements, ces réactions, se sont fédérés autour d'un thème rassembleur qui est celui de : *“sauvons nos communes”*.

Pour autant, le schéma du Préfet du 22 avril n'est pas acceptable en l'état, parce qu'il n'est pas construit sur le libre choix des communes et des EPCI.

Trois points permettent d'illustrer cette réalité.

Pour les communes cela concerne la proposition d'intégrer Cuges-les-Pins dans MPM, en rupture avec la continuité de son histoire commune et active au sein du Pays d'Aubagne et de l'Etoile depuis maintenant 18 ans. Sur ce point, Monsieur le Président, nous ne pouvons qu'être d'accord avec votre délibération lorsqu'elle affirme concernant Cuges-les-Pins que *« la Communauté Urbaine est particulièrement attentive à la volonté des populations, des communes et des EPCI*

concernés ». Puis plus loin concernant la problématique générale « *la Communauté Urbaine entend être très respectueuse de l'autodétermination de chaque collectivité territoriale* ».

Le deuxième point où nous avons des convergences fortes avec le texte proposé, concerne les syndicats et particulièrement l'idée que la dissolution du SMITEEB est prématurée. Cela demande une analyse particulière puisque cela concerne la compétence transport et déplacements où tout le monde s'accorde à dire que c'est le point sur lequel nous avons le plus grand retard et où le besoin des populations et des acteurs économiques sont les moins bien satisfaits.

Cette question est à articuler avec la transformation du syndicat d'études mixte des transports en Autorité Organisatrice de Transports (AOT) de premier rang qui serait l'émanation des EPCI avec forcément une contractualisation avec le Conseil Général mais aussi avec la Région sur le volet ferroviaire.

En développant cela, on n'est pas hors sujet puisqu'on est sur ce qui pourrait être le premier élément de réponse qui permettrait plus que le fait qu'il y a une prise en compte générale de la réalité métropolitaine mais que pour autant, avant d'avoir des débats sur la gouvernance qui ne sont pas toujours rassembleurs, il y a des problèmes concrets à régler et le premier de ces problèmes concrets à régler, c'est le problème des transports.

Nous insistons donc sur l'importance de cette AOT de premier rang qui, suppose le transfert de la compétence transport que chacun devrait accepter. Ce serait le signe fort de la volonté de travailler ensemble pour répondre aux besoins des habitants et des acteurs économiques. J'insiste sur le fait que c'est aussi l'intérêt des entreprises et je vais l'illustrer par un élément un peu prospectif, mais qui à mon avis n'est pas hors sujet aujourd'hui.

Pour donner un élément précis sur ce que nous apporterait cette Autorité Organisatrice des Transports, si les six EPCI concernés en premier chef par cette question, avaient leur Versement Transport porté à 2%, ce qui est le cas de la Communauté Urbaine, cela représenterait environ 50 millions d'euros supplémentaires par an, soit une possibilité concrète pour l'action. A mon avis, une possibilité concrète beaucoup plus évidente que tous les plans que l'on peut faire sur la gouvernance...

L'élément prospectif est le suivant : une question va sûrement nous être posée avec beaucoup de force par une ou plusieurs grandes entreprises de notre territoire, en l'occurrence, l'exonération partielle du Versement Transport, au motif que notre système de transport n'est pas au top et que certaines entreprises sont donc contraintes de pallier cette insuffisance. Cela serait une grosse erreur de répondre oui à cette demande à courte vue. Ce qu'il faut c'est utiliser pleinement l'optimisation du Versement Transport, qui accompagnerait la création de cette AOT unique de premier rang, pour être le plus vite possible au top. C'est là le véritable intérêt des entreprises et des populations et d'ailleurs Monsieur le Président, pour que cela ne reste pas un slogan, je vous demande que l'on voit comment réfléchir à cette question et voir comment l'intérêt des habitants et du tissu économique sont convergents et non pas antagoniques.

Le troisième point sur lequel nous partageons aussi votre point de vue (après Cuges et le SMITEEB) concerne quelque chose qui à mon avis va tenir affaire avec l'ensemble des communes concernées par les massifs forestiers, c'est ce que

j'appelle la proposition de fusion/disparition des PIDAF, ces outils de gestion forestière qui existe aujourd'hui sur le Garlaban, sur l'Etoile, sur la Nerthe, sur Pas des Lanciers qui sont de remarquables outils d'aménagement forestier et qui ont la particularité de ne bien fonctionner que parce qu'ils se sont « *constitués à partir des volontés communales et du savoir-faire des acteurs de terrain* »

En fait, ce qu'il faut savoir, c'est que ces outils qui commencent à peine à bien fonctionner au bout de 20 ans, sont le fruit d'une construction patiente, d'une culture commune dans le domaine de la gestion et de l'aménagement du territoire. La proposition du Préfet est inacceptable concernant ces PIDAF. Elle mettrait fin à la logique de massif qui est indispensable pour que les choses marchent. En effet, chaque massif est la colonne vertébrale de tout ce qui se fait depuis des années notamment dans le domaine de la lutte contre le feu. Par exemple, il n'y aurait pas de Comités de feux dynamiques s'il n'y avait pas de PIDAF, tout cela va ensemble. La lutte contre le feu, de l'aménagement forestier et de l'harmonisation des modes de fréquentation des espaces naturels périurbains sont extrêmement importants.

La proposition du Préfet, si elle devrait se concrétiser, reviendrait à annihiler un quart de siècle de travail réalisé par des centaines de citoyens généralement bénévoles.

Ainsi donc Monsieur le Président, nous sommes d'accord avec les trois critiques que vous faites au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) proposé par le Préfet concernant Cuges les Pins, le SMITEEB et les PIDAF.

Pour autant faut-il, dans ce contexte, se poser la question de la transformation de MPM en Métropole sur son propre territoire de 18 communes, en application de la loi du 16 décembre 2010 ?

Certes, MPM et Marseille ont un déficit structurel en termes de ressources.

Effectivement, la deuxième ville de France et MPM dont Marseille est le cœur ont besoin de la solidarité nationale. Nous le disons et le répétons depuis 10 ans dans chacune, ou presque, de nos interventions budgétaires, c'est-à-dire quatre fois par an.

Parce que clairement favorables à l'abrogation de la loi du 16 décembre 2010, nous avons quand même regardé de près ce qu'apporterait une telle transformation. Nous n'avons pas été dans une logique, nous sommes pour la provocation donc nous ne regardons pas les choses dans le détail.

En regardant les choses dans le détail sur la proposition éventuelle de transformation de MPM en métropole suite au Conseil Municipal de Marseille, nous notons quatre points.

Premier élément de réflexion : la transformation en métropole n'apporterait pas de dotations supplémentaires de l'Etat.

Deuxième élément : les possibilités concrètes de solidarité horizontale ou de voisinage ont objectivement disparu depuis la suppression de la Taxe Professionnelle et l'idée selon laquelle on pourrait dire à nos voisins : « votre argent m'intéresse » n'a plus de sens parce que la réforme affecte lourdement le dynamisme des bases économiques de Martigues, Fos, Gardanne, Aix, Rousset, etc. Aujourd'hui, il faut plutôt que l'on regarde vers la mise en place de la péréquation nationale horizontale qui va nous être proposée à partir de 2012.

Troisième élément de réflexion : nous devons poursuivre le lent rétablissement entamé avec un certain succès depuis juin 2008, sous votre présidence, Monsieur le Président. Encore faut-il ne pas perdre de vue que cette « convalescence » est le fruit d'un équilibre subtil et fragile qui s'est construit pour la seule raison qu'il faut bien que la machine fonctionne, c'est-à-dire dans l'intérêt des habitantes et des habitants.

Si aujourd'hui, on retrouve toute une série de signatures en bas de l'accord de gouvernance partagée de juin 2008, c'est parce que l'on a tous considéré qu'effectivement, il était impossible que la machine reste bloquée.

Quatrième élément : alors que votre mandature est marquée par l'émergence, pas toujours facile, d'une culture d'agglomération, globalement absente de ce territoire jusqu'à présent, une culture respectueuse de la proximité et construite sur la conviction, toute marche forcée ferait obligatoirement perdre du temps. Je pense qu'il faut faire un peu d'immunologie dans ce domaine. Ce n'est pas utile de faire fabriquer des anticorps inutilement il y a sûrement d'autres manières de faire.

C'est dans ce contexte Monsieur le Président que nous considérons que la transformation de MPM en métropole ne peut pas être une bonne idée.

L'émergence d'une métropole ne se décrète pas et encore moins ne s'impose aux communes et aux citoyens qui ne veulent pas d'une entité qui leur échappe. Cela se construit autour d'une dynamique solidaire, partagée et démocratique à l'opposé de la logique de la concurrence et de la concentration des pouvoirs, telle que la loi du 16 décembre 2010 en fixe le cadre.

Nous nous permettons de dire aussi, que concernant une décision qui engage profondément l'avenir, il conviendrait que nous ayons le souci de mettre l'ensemble des élus communaux, (je rappelle que c'est plus de 800 personnes sur l'ensemble des 18 communes) mais aussi les élus d'arrondissements, en situation de maîtriser l'ensemble des éléments de jugement, ce qui suppose probablement la construction d'outils qui n'existent pas, mais nous sommes disponibles pour construire ces outils.

Nous avons bien noté, Monsieur le Président que votre délibération s'engage à faire une analyse des avantages et des inconvénients induits par le choix qui nous est proposé par la majorité du Conseil Municipal de Marseille. Nous avons noté aussi que cela n'était pas à l'ordre du jour immédiatement.

Ce mélange des genres, déjà signalé par Georges Rosso il y a un instant, dans cette délibération où l'on traite de deux sujets : on répond à une question posée par le Préfet et ensuite on anticipe sur un débat certes articulés mais distincts, ce mélange des gens que nous pouvons comprendre, entre vos positions concernant le schéma départemental et sur lesquelles nous partageons pour l'essentiel vos analyses et la mise en perspective d'une modification de gouvernance et d'un changement institutionnel fort, alors que nous sommes en désaccord profond pour ce qui nous concerne avec la loi du 16 décembre 2010, nous amène à prendre une position que vous ne pouvez que comprendre puisque vous l'avez vous-même pratiquée et c'est en cela que comme Georges, Vincent et les autres, nous ne participerons pas au vote de cette délibération.

Merci de votre attention.

Monsieur SEMERIVA.- Monsieur le Président, chers collègues, la coopération intercommunale qui peut sembler piétiner tant elle est dominée par les intérêts électoraux de la vie politique locale est pourtant un enjeu central dans l'aménagement de notre territoire à l'aube de ce 21^{ème} siècle.

Aussi indispensable que puisse être la coopération intercommunale aujourd'hui, celle qui est présentée par le Préfet en vertu de la loi du 16 décembre 2010 est aux antipodes de ce que nous élus Europe Ecologie les Verts, aurions pu imaginer. Le rapport n°25 qui présente la position de la Communauté Urbaine vis-à-vis de l'évolution de la métropole marseillaise va dans le sens de nos attentes, sans toutefois y répondre pleinement. Ce qui explique notre choix de non participation à ce vote.

Oui, nous sommes favorables à une métropole marseillaise redéfinie, élargie, afin d'administrer le territoire de façon pertinente. Car toutes les études réalisées par des experts dans les domaines des déplacements, de l'université, du développement économique et de la logistique, démontrent que le territoire de MPM est étroitement lié à celui des EPCI voisins et que les interactions sont multiples.

On peut citer la récente « enquête ménages déplacements » et le bilan environnemental des déplacements de MPM réalisés par l'AGAM ; ou encore les études menées par l'INSEE comme la Carte des territoires vécues par opposition aux territoires institutionnels, les études des organismes spécialisés comme Atmopaca, Airfobep sur les bilans de la qualité de l'air.

On le voit, l'échelle métropolitaine est devenue celle du quotidien pour les pratiques résidentielles, commerciales, d'échanges et de déplacements, pour le développement économique et la logistique.

Si la prééminence des bassins d'habitat et d'emploi mise en évidence par ces études appelle une logique d'aménagement du territoire, elle suscite aussi de nouvelles formes de collaborations pour favoriser l'articulation et l'harmonisation des politiques publiques. C'est typiquement ce que j'ai pu expérimenter cette année avec le lancement du Plan Climat de MPM (On s'est rendu compte avec le bilan carbone du territoire que la zone de Fos ou du Grand Port Maritime de Marseille, hors MPM, nous impacte énormément en terme de pollution et d'émissions de gaz à effet de serre). De la même manière, les réunions de travail sur le SCOT ont mis en évidence le besoin d'établir des inter-Scot.

Nous pensons donc que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale ne répond pas à toutes ces réalités territoriales.

J'ajouterai que le représentant de l'Etat ne fait que répercuter sur notre département une idée de la métropolisation qui repose sur une logique gestionnaire de concurrence et de concentration des pouvoirs. A l'inverse, nous souhaiterions une plus grande implication des élus locaux dans le fait métropolitain. Les Maires des communes tout comme les Maires de secteur devraient disposer de réelles compétences afin de ne pas perdre l'indispensable critère de la proximité avec la population.

Enfin à la concurrence des collectivités, nous préférons la coopération. Cette valeur de solidarité et de complémentarité des territoires et des usages nous semble primordiale pour une cohésion géographique, économique, sociale, environnementale et culturelle. A ce sujet, je rappellerai brièvement la loi Voynet de 1999, qui plaçait la coopération et la logique de projets au cœur d'une nouvelle définition de la démocratie locale.

Ce qui me permet d'introduire une autre valeur, voire une autre déontologie : celle de l'intervention citoyenne, de la démocratie participative. Loin de l'injonction préfectorale, et d'une autorité politico-administrative dissociée de l'espace de la société civile, de ses flux économiques et de ses relations sociales.

Nous voulons développer la concertation, mais pas seulement avec les maires comme le préconise le Président dans ce rapport, mais aussi avec tous les acteurs du territoire et les habitants, pour créer la capacité collective de diagnostic sur les ressources, les atouts, ou les faiblesses du territoire.

Je conclurai en faisant un peu de prospective urbanistique et écologique. Imaginant un avenir post carbone, des élus Europe Ecologie les Verts ont inventé le concept d'éco-métropole. Une métropole apte à faire face aux mutations mondiales et aux impératifs de développement durable.

L'éco-métropole sur l'aire marseillaise pourrait porter de grands projets pour notre bassin de vie : stopper l'étalement urbain non maîtrisé et mettre en place un urbanisme sobre dans la gestion de l'espace et de l'énergie, lutter contre les inégalités socio-territoriales, retisser du lien social, engager la reconversion des industries polluantes, développer des circuits courts production-consommation...

Je ne développerai pas davantage cet imaginaire métropolitain. J'espère simplement que la Communauté Urbaine nous donnera avant la fin de l'année l'opportunité et l'espace d'un vrai débat démocratique sur ce projet.

Je vous remercie.

Monsieur BERNARDI.- Monsieur le Président, mes chers collègues, à cette heure-ci, je ne pense pas que de longues argumentations s'imposent. Je dirais simplement que la majorité de mon groupe votera pour le rapport qui nous est présenté dans toutes ses dispositions.

Je voudrais attirer votre attention sur deux anecdotes. La première, c'est le cahier des états généraux que la Ville de Marseille a envoyé par sa députation où elle disait qu'elle était à nulle autre pareille. Je pense qu'effectivement, nous sommes dans un endroit où l'habitude urbaine et la vie en commun étaient nettement développées depuis des siècles, bien avant que les moutons aient fini de raser l'herbe à Paris.

Deuxième anecdote, nous sommes une ville grecque. C'est nos armoiries, c'est notre drapeau. Nous sommes habitants à Delphes d'un établissement qui s'appelle le Trésor des Marseillais qui nous met à égalité avec les autres villes grecques.

Soyons à la hauteur de notre passé et nous aurons un trésor glorieux.

(Bravos, applaudissements)

Monsieur MUSELIER.- Je serai également bref Monsieur le Président. J'avais une intervention assez longue, mais je crois qu'à cette heure-ci, ce n'est pas la peine.

Nous avons voté à l'Assemblée Nationale, l'acte III de la Décentralisation. Cette loi s'applique à tous parce que c'est la loi du Parlement.

Cette loi a été votée, elle est mise en place. Un calendrier est fixé par cette loi ainsi qu'une méthodologie. Cette méthodologie nécessite de passer devant différents hémicycles pour valider ou non les possibilités qui nous sont offertes par la loi et notamment aujourd'hui au travers du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté par le Préfet.

Vous savez que depuis le départ, je suis pour une opération beaucoup plus vaste, le Grand Marseille, qui fait peur à tout le monde. Il y a 9 intercommunalités, 9 EPCI. Je pensais que trois ou quatre auraient largement suffi. Aujourd'hui, passons de 9 à 7, c'est mieux que rien.

La loi nous donne la possibilité de faire plusieurs choses :

Premièrement, de faire un pôle métropolitain, ce que nous n'avons jamais réussi à faire avec toutes les collectivités depuis que le système fonctionne dans ce département. Nous voyons bien qu'il existe des carences dans le système, mais nous avons la possibilité par la loi d'organiser un pôle métropolitain. Soit, faisons-le.

Et puis il y a une autre démarche qui est la possibilité de transformer la Communauté Urbaine en Métropole.

Avouez que refuser la Métropole alors que l'on s'appelle « Marseille Provence Métropole » est quelque chose de cocasse à présenter à l'opinion publique.

Lorsque nous avons présenté le Grand Marseille, nous entendions la grande inquiétude présentée notamment par les élus. Je voudrais aujourd'hui les rassurer : je suis en permanence à votre disposition pour vous rappeler qu'en aucun cas, la loi ne prévoit que vous perdrez des moyens et des compétences dans le cadre de la Communauté Urbaine, jamais, nulle part, et ce dans tous les domaines.

Je rappelle ce que dit la loi. Cela ne gêne en aucun cas les communes qui gardent la totalité de leurs pouvoirs dans le cadre d'une Communauté Urbaine qui se transforme en Métropole. Il n'y a aucun changement.

Le seul changement réel, c'est qu'une compétence supplémentaire provenant du Conseil Régional et du Conseil Général sera attribuée à la Métropole, avec la capacité de signer des conventions avec ces deux institutions. Cela crée naturellement des clivages politiques puisque le Président du Conseil Général, le Président du Conseil Régional et les institutions perdent des moyens au profit des Métropoles.

Mais nous ici, nous sommes responsables devant nos concitoyens qui ont voté pour nous et qui nous donnent à nous, élus, des moyens plus importants pour assumer nos responsabilités, pour une vision plus grande tout en gardant la proximité avec nos concitoyens. Et on se priverait d'une telle opération ? Ce serait une faute stratégique majeure. Ce serait une faute historique majeure.

Nous avons là une occasion réelle de nous inscrire dans cette démarche – pas du tout à la vitesse que je souhaiterais. Quand on voit que Nice sera une métropole au 1^{er} janvier 2012, qu'elle sera organisée avec quatre EPCI pour faire une Métropole sur son territoire, avouez quand même qu'on est petit bras, qu'on perd du temps et qu'on se trompe !

(Applaudissements)

Pour autant, on fait à notre rythme Monsieur le Président. Je vois bien les résistances, et notamment celles que vous avez dans votre propre camp, beaucoup plus que dans le nôtre.

Je suis à vos côtés à 150% ! Car même si nous n'allons pas à la vitesse nécessaire, en tout cas, il faut le faire. Nous l'avons fait à Marseille la semaine dernière, nous avons bien vu le débat qui s'est posé au sein de la collectivité et nous avons bien vu les clivages. Mais ce n'est pas grave, avançons à notre rythme et faisons-le.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Monsieur GAUDIN.- Renaud Muselier vient d'expliquer la position de la majorité municipale élue démocratiquement au suffrage universel et donc, elle a le droit, représentant une ville de 860 000 habitants, la deuxième ville de France, de regarder les opportunités de la loi.

Il y a une loi. Cette loi dit qu'il peut y avoir des pôles métropolitains. Nous n'avons rien contre. Il peut y avoir aussi la volonté de se constituer en Métropole.

Après tout ce que Renaud Muselier vient excellemment de dire, je vous dirai simplement qu'ayant une longue expérience – disent certains – à la fois de la vie législative et des mandats locaux, j'ai déjà observé, et notamment après la création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ce qu'on pouvait faire avec nos voisins, ce qu'on pouvait faire avec les institutions existantes.

Malgré le fait que nous ayons réunis une fois tous les EPCI des Bouches-du-Rhône, alors que j'étais en responsabilité ici même, cela n'est jamais allé plus loin.

Lorsqu'un éminent élu socialiste s'est enhardi un jour en disant qu'il faut étendre Marseille Provence Métropole, il a reçu de ses collègues politiques une volée de bois verts extraordinaire en lui intimant de se taire.

Car personne ne veut s'allier avec MPM. En réalité, à part le problème de Cuges, nous avons été très nets sur la liberté de la commune.

Le problème de Cuges sera réglé si la commune du Plan D'Aups rejoint la Communauté du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, car dans ce cas, il y a la continuité territoriale. M. le Maire de Cuges pourra ainsi intégrer la Communauté du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, ce qui lui donnera entièrement satisfaction et nous évitera d'avoir à prendre une position que nous ne souhaitons pas prendre position.

Renaud Muselier vous a dit que dans la loi que nous avons votée, rien ne porte atteinte à l'autonomie de la commune, à sa direction totale et à son indépendance absolue.

J'observe simplement qu'on me demande pourquoi telle ou telle commune ne viendrait pas à Marseille Provence Métropole. Pour que l'on puisse agrandir Marseille Provence Métropole, il faudrait d'une part qu'une commune, ou plusieurs, disent : « Nous voulons venir » et il faudrait que l'EPCI dans lequel siège cette commune l'accepte. Et bien mes chers amis, personne ne le veut !

Dans ce cas, dans quelle situation nous trouvons-nous ? Nous nous trouvons avec une ville de 860 000 habitants entourée d'un corset montagneux où la richesse est à l'extérieur, sur l'Etang de Berre, dans les grandes surfaces à Plan de Campagne ou à Aubagne et nous, nous n'avons qu'une seule partie d'Eurocopter, celle qui se situe à gauche lorsqu'on va à l'aéroport, celle qui se situe à droite tombe dans l'escarcelle du Pays d'Aix. Tant mieux pour le Pays d'Aix, mais nous, nous ne récupérons rien.

Or, il se trouve, mais vous le savez parfaitement, que la deuxième ville de France a toutes les charges de centralité. Lorsque les enfants ne veulent plus aller au lycée Jean Monnet à Vitrolles, ils viennent à Marseille. Lorsqu'on veut se faire soigner, on vient généralement à Marseille. Lorsqu'on veut se distraire au stade Vélodrome ou à l'Opéra, on vient à Marseille. La moitié des spectateurs de l'Opéra de Marseille viennent de l'extérieur de Marseille. Mais, nous, nous n'avons pas un euro d'indemnité et d'aide d'autres collectivités territoriales.

Je prendrai un exemple avant de revenir à l'essentiel : le Gouvernement français verse aux Départements de France, une somme d'argent correspondant aux assurances des voitures qu'à titre personnel, nous pouvons les uns et les autres avoir. Il verse tout cela au Département pour le SDIS des Bouches-du-Rhône qui protège les communes du département. Sauf qu'il ne protège pas les 24 000 hectares de la Ville de Marseille, le port Est et Ouest de Marseille, l'aéroport international de Marseille Provence puisque c'est nous, avec le Bataillon des Marins Pompiers, qui protégeons ces zones-là.

J'ai dit à M. le Président du Conseil Général qu'il faudrait reverser à Marseille Provence Métropole ou à la Ville, la part qui correspond à Marseille. Mais on me dit : « *Non, la loi dit que l'on donne au SDIS, donc je prends tout et je ne donne rien.* » !

Voilà l'exemple parfait qui fait que j'ai énormément de doutes sur les liens que nous pourrions avoir avec des EPCI qui se trouvent sur l'ensemble du département.

Pourtant, à l'initiative des éminents Maires qui sont ici, lorsque j'étais en responsabilité, j'avais fait voyage jusqu'à Aubagne en pensant peut-être que la Vallée de l'Huveaune, Aubagne, le Pays de l'Etoile, le Garlaban pourraient peut-être avoir un lien spécifique avec nous. La réponse a été non.

Alors je dis à nos collègues que les turpitudes qui sont arrivées ensuite dans cet EPCI font que je ne regrette pas de ne pas m'être assis à côté de quelques personnalités...

(Applaudissements)

Là, comme ailleurs autour de l'Etang de Berre où l'on a été si prompt à essayer de pulvériser un jour M. Assante parce qu'il avait le courage de parler devant 1000 personnes de la nécessité de faire un incinérateur, et pour ce qui me concerne,

on m'a brûlé en effigie quantité de fois à Fos-sur-Mer, vous croyez qu'il me plairait aujourd'hui d'être assis à côté du Président du SAN Ouest de l'Etang de Berre ?

Eh bien je vous dis non !

Je vous dis non pourquoi ? Parce qu'étant le doyen des Parlementaires de ce département, Droite et Gauche réunies, j'ai le droit, moi aussi, de donner mon point de vue.

Il y a longtemps que je me tais ! Il y a longtemps que je ne dis rien !

Je ne crois pas un brin à l'union avec les autres EPCI, c'est pour cela que profitant de ce que donne la loi, je me dis : faisons la Métropole. Mais soyons très clairs, quels avantages ou quelles responsabilités donnerait la Métropole à Marseille Provence Métropole si nous nous décidions ainsi ?

Deux prérogatives : les transports scolaires sur l'ensemble des 18 communes et la voirie départementale. Deux compétences essentielles et pas plus.

Renaud Muselier vous disait que le reste pourrait se faire avec des accords, avec des conventions. Je n'y crois pas un brin !

Avec la Région, cela ne devrait pas poser de problème.

L'image de MPM, avec la Ville de Marseille, à l'étranger : c'est ça la compétence que donne la Métropole. Nous le faisons déjà. Le Président du Conseil Régional va souvent à l'étranger. Nous, nous allons aussi souvent faire des voyages autour du bassin méditerranéen.

Voilà les raisons qui font que je ne suis pas convaincu que les EPCI travaillent volontiers avec Marseille. D'après mon expérience de plus de 45 ans de présence à l'Hôtel de Ville de Marseille dont 17 années en qualité de Maire, je peux vous dire que personne ne veut travailler avec nous.

Renaud Muselier a évoqué le Grand Marseille. C'est une appellation. Une appellation pourquoi ? Parce que les gens qui vont venir travailler à Cadarache pour ITER viennent de Boston, Philadelphie ou Tokyo. Lorsqu'ils prennent une carte, ils voient d'abord la France (les dimensions ne sont déjà pas très importantes). Ils cherchent le Sud de la France et là, ils voient deux villes, peut-être trois, alors qu'en réalité l'idée du Grand Marseille est de montrer qu'il y a des potentialités et qu'ensemble nous pourrions réaliser des choses.

Les Maires autour de Marseille ont cru bon de mettre toute sorte de banderoles contre Marseille, d'organiser des scrutins illégaux contre Marseille. Il ne manque pas de culot quand même les Maires qui ont fait ça !

Car en réalité, ils savent parfaitement que la quasi-totalité de leur population travaille à Marseille, vient à Marseille. Il faudrait que nous rétablissions un octroi !...

Alors, en vérité, Monsieur le Président, je ne crois pas à cette efficacité des EPCI.

Nous, nous sommes 18 communes et cela ne marche pas si mal que ça entre nous, ce n'est pas le cas aujourd'hui, mais je dois dire le respect, la considération, l'amitié, l'estime que je porte à Georges Rosso qui me le rend bien d'ailleurs.

Monsieur le Président, nous avons toujours essayé, moi-même et vous maintenant depuis que vous êtes en poste, de toujours tenir compte de l'avis des Maires. Pourquoi ? Car ce sont eux qui sont élus au suffrage universel, ce sont eux qui sont en charge. Vous avez tenu à cette unité des Maires.

J'aimerais dire que premièrement, cette unité des Maires ne serait en rien menacée dans le cadre d'une Métropole, et deuxièmement que nous aurions quelques possibilités d'être forts, unis et soudés par rapport à une loi.

J'ai déjà entendu depuis Aix en Provence : « Il faut aider Marseille, il faut aider Marseille » !, mais chaque fois que l'on essaie de faire quelque chose, la réponse est non... Et ailleurs ? Ailleurs, c'est pareil.

Alors rassemblons-nous puisque nous sommes 18 et seulement 18. Rassemblons-nous entre nous, essayons de voir ce que l'on peut faire avec une Métropole puisque la loi nous autorise à le faire. Je crois que ce serait une bonne chose. En tout cas, c'est le désir de la majorité du Conseil Municipal de Marseille. Merci de m'avoir permis de l'exprimer.

(Applaudissements)

Madame COLIN.- Monsieur le Président, en l'absence de M. Jean-Pierre Bertrand et de M. Eric Le Disses, le groupe Ensemble pour l'Avenir se prononcera en deux temps sur cette délibération : les élus de Plan-de-Cuques ne participeront pas au vote et le reste du groupe composé des élus de la Ville de Marignane, de Mme Arzano et de Mme Gannerre, suite aux modifications apportées à la délibération, se prononceront pour.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vais conclure sur ce sujet. Je serai bref car le temps avance. Il est déjà presque 13 heures et nous avons encore beaucoup de délibérations à examiner.

Finalement, nous avons encore fait aujourd'hui le débat sur la Métropole, ce n'était pas l'objet de la délibération. Il n'était pas question, avec le dernier paragraphe de cette délibération, de voter pour ou contre la Métropole.

Il est question de prendre en compte le vœu du dernier Conseil Municipal de la Ville de Marseille et de son Maire pour entamer, M. Povinelli l'a dit, une réflexion sur l'éventualité d'un passage en Métropole.

Je suis obligé de tenir compte de l'avis du Conseil Municipal et je ne peux pas traiter l'avis du Maire de Marseille moins bien que je traite les Maires des autres communes – que cela soit bien clair – d'où le paragraphe à l'intérieur de la délibération.

Cette délibération répond au Préfet, mais doit aussi tenir compte de ce qui s'est passé au Conseil Municipal de Marseille, soit 82% de la population de MPM. D'ailleurs, en réunion des Maires, nous avons décidé de faire trois réunions thématiques sur ces problèmes-là. Le travail, et nous sommes tous d'accord entre nous, tiendra compte du respect que l'on doit à l'autonomie des communes, et j'insiste bien sur ce mot, qui à notre sens, est un critère essentiel et non négociable comme l'est le schéma de gouvernance qui est actuellement celui de la Communauté Urbaine depuis Jean-Claude Gaudin dans les années 2000.

Je remercie M. le Maire de Marseille d'avoir recherché, avec l'ensemble des Maires, une rédaction de cette délibération qui soit acceptable pour tous. Il y a

encore des différences entre groupes, mais je pense que délibération telle qu'elle est rédigée n'est pas une insulte à ce que vous pensez et Georges Rosso l'a bien dit.

Lors de cette discussion, M. le Maire de Marseille a dit une chose essentielle, et il l'a répété maintenant, c'est que les Maires sont les patrons chez eux. J'ajouterai qu'il a bien raison. Ce sera tout pour cette délibération.

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Mmes Karboviac, Mattéi et Nespoulous
et MM. Burroni, Rosso, Illac, Molino, Bertrand, Campioni, Sorge, Ounanian,
Sémériva, Fouquet et Agullo ne participent pas au vote.

Le groupe Communiste, Républicain et Citoyen ne participe pas au vote.

Monsieur LE PRESIDENT.- La délibération n°25 est adoptée, elle sera transmise à M. le Préfet.

26.FCT 006-08/07/11 CC - Approbation du Contrat de Développement avec le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Monsieur MOREL.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- C'est une délibération très importante puisqu'elle concerne 85 opérations. La Région investit entre 2011 et 2014, 90 millions d'euros sur la Communauté Urbaine pour des opérations dont le montant s'élève à 632 millions d'euros pour leur ensemble.

Messieurs les Maires avant de partir, pouvez-vous voter cette délibération car je voudrais que l'on ait le quorum pour voter cette délibération et la suivante.

Y a-t-il des interventions ? Je vous demande d'être rapide car il est très tard.

Monsieur SEMERIVA.- Je pense que ce contrat de développement entre la Région et MPM est une bonne chose. Une seule chose m'ennuie. Nous nous sommes toujours battus pour changer les priorités de MPM, notamment concernant le tramway rue de Rome. Or, dans ce contrat, on s'aperçoit que la Région cautionne en fait ce choix. C'est pour cette raison que nous nous abstiendrons sur ce rapport.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je remercie en tout cas, le Président Vauzelle qui a fait un gros effort financier. Il l'a fait pour la Ville de Marseille, il l'a fait aussi pour la Communauté Urbaine.

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstention de Mme Nespoulous et de MM. Agullo, Sémériva et Fouquet

27.FCT 007-08/07/11 CC - Approbation de l'avenant n°3 à la Convention de Délégation de Service Public portant sur la conception, le financement, la réalisation et l'exploitation d'un centre de traitement multifilière des déchets ménagers et assimilés, situé à Fos-sur-Mer

Monsieur MOREL. - Avis favorable de la Commission.

Monsieur GILLET. - Monsieur le Président, chers collègues, chacun connaît notre opposition à la réalisation de l'usine d'incinération de Fos. Ce fut un déni de démocratie doublé d'une incohérence manifeste, qui se vérifie avec ce rapport.

En effet, ce rapport propose de revenir temporairement à une situation de relocalisation du traitement des déchets des communes de l'Est de notre territoire, sur le site du Mentaure, comme c'était le cas il y a un an à peine.

Cela devrait nous satisfaire. Puisque nous avons dénoncé cette délocalisation de 45 à 50.000 tonnes de déchets transportés d'un bout à l'autre du département, en contradiction totale de l'action pour un développement durable.

C'était, rappelons-le, une des conséquences désastreuses du passage en force sur un contrat voté et signé par la précédente majorité et approuvé par le Préfet, faisant du délégataire privé l'exploitant exclusif de tous nos déchets non recyclés : ceux enfouis à Entressen, mais également ceux traités dans les Centres de Septèmes et du Mentaure.

Aujourd'hui cette délibération nous informe de deux choses, si nous avons bien compris :

- Les équipements prévus par ce contrat n'ont pas l'autorisation préfectorale pour traiter toute cette exclusivité, car il faudrait augmenter le tonnage d'incinération. Autrement dit : le Préfet refuse ce qu'il a lui même imposé avec cette filière d'incinération rejetée par toutes les populations et les élus du Golfe de Fos et de La Crau.

- En conséquence de quoi, on autorise Everé à redonner le traitement de 45.000 tonnes de déchets sur le site du Mentaure, en révisant le prix de la tonne à hauteur de 67,88 euros la tonne au lieu des 75 euros prévus au contrat en cas de surplus à traiter.

En clair : ce qui marchait bien depuis des années pour ces mêmes déchets traités sur place à concurrence de 32 euros la tonne environ, va aujourd'hui nous coûter deux fois plus cher, pour le même service, de surcroît facturé au même prix par la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile propriétaire du site.

Ne cherchez pas l'erreur : elle s'appelle incohérence, passage en force et exigence de rentabilité du privé. D'une convention à deux public/public on passe à une convention à trois public/privé où le privé Everé fait un substantiel bénéfice sur le dos de MPM, tout en nous accordant royalement une ristourne de 7 euros !

Ce n'est pas acceptable et notre Groupe s'abstiendra.

Monsieur DIARD. - Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération nous permet de faire un état des lieux sur la situation de l'établissement du centre de traitement multifilière de Fos et sur le traitement des déchets sur l'ensemble de la Communauté Urbaine.

Premier constat : la méthanisation était fixée, à son rendement maximum, à 110 000 tonnes. Nous n'en sommes pas au rendement maximum, nous sommes seulement à 20 000 tonnes de déchets méthanisés.

Nous avons un autre problème sur cette usine : tous les déchets ne sont pas triés. Les déchets qui ne sont pas triés vont directement à l'incinérateur.

Cet avenant se justifie par la production trop importante de déchets au niveau de la Communauté Urbaine. Mais comme je l'ai dit, bien évidemment, une méthanisation plus importante rendrait inutile cet avenant.

Deuxièmement, un meilleur tri à la source et une meilleure collecte des déchets recyclables diminueraient mécaniquement la part des ordures ménagères. Monsieur le Président, je reviens à nouveau sur ce sujet. Je l'avais évoqué en réunion des Maires en septembre 2009. En matière de recyclage, je pense que la Communauté Urbaine doit passer à la vitesse supérieure.

Pour exemple, à Sausset-les-Pins, depuis 2005, nous avons la même configuration de collecte sélective. Cet avenant prévoit une durée de 12 mois renouvelable 6 mois.

Nous apprenons aujourd'hui que le délégataire a demandé une extension de la capacité d'incinération. Cette extension est actuellement en cours d'instruction. Bien évidemment, la tonne de déchets qui est traitée dans les centres d'enfouissement technique est bien moins chère que la tonne traitée dans le centre multifilière de Fos, mais l'argument financier ne tient pas tellement par rapport aux prescriptions environnementales de l'Etat et de l'Union Européenne.

Par ailleurs, je vous rappelle que ce nouvel avenant représente quand même trois millions de plus au délégataire qui s'ajoutent aux 107 millions qui sont déjà réclamés par le délégataire. A ce sujet, Monsieur le Président, je voudrais savoir où nous en sommes sur ce dossier.

Enfin, et je voulais terminer sur cela Monsieur le Président, compte tenu de la situation des déchets sur les Bouches-du-Rhône, est-il judicieux actuellement de transférer 45 000 tonnes au Mentaure et de verser indirectement 3 millions d'euros à son exploitant ? Voilà ce que nous pensons. La question se pose.

Nous pensons qu'il faut plus de tri, plus de méthanisation, plus de recyclage, donc, Monsieur le Président, notre groupe pense qu'il faut retirer cette délibération. Elle est trop hâtive. Il y a d'autres solutions alternatives. Nous vous invitons à la retirer, sinon, nous voterons contre cette délibération.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Avant de voter contre cette délibération Monsieur Diard, mais je le dis aussi au groupe Communiste, Républicain et Citoyen, je voudrais vous dire quelles sont les conséquences d'un vote contre.

Le contrat de la DSP – et ce n'est pas cette mandature qui l'a signé – dit que la totalité des ordures ménagères de MPM doit être acheminée à l'incinérateur de Fos-sur-Mer. Dont acte.

Aujourd'hui, la capacité d'incinération autorisée par le Préfet est de 300 000 tonnes et non pas 360 000 comme il est prévu au contrat, et 110 000 tonnes de méthanisation. Donc aujourd'hui, l'incinérateur, au niveau incinération et méthanisation, traite 410 000 tonnes.

La Communauté Urbaine génère 440 000 tonnes d'ordures ménagères dont 30 000 tonnes sur les communes de l'Est du département : La Ciotat, Gémenos, Roquefort-la-Bédoule, Cassis, Carnoux-en-Provence et Ceyreste. Elles sont traitées

aujourd'hui, et depuis toujours, non pas depuis trois mois ou un an, sur le site du Mentaure. Qui sont les exploitants du site du Mentaure ? Le site du Mentaure appartient au Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Par contrat, les ordures ménagères appartiennent au délégataire à partir du moment où elles sont déposées, c'est-à-dire à la société Everé. Ensuite, la société Everé fait son affaire de ces ordures ménagères.

Aujourd'hui, il n'y a pas de centre de transfert autre que sur le site du Mentaure pour les amener ailleurs, ce qui veut dire que nous serons éventuellement obligés de traiter avec les sociétés exploitantes.

Les 30 000 tonnes d'ordures ménagères des communes de l'Est ont toujours été traitées au Mentaure. Il est impossible aujourd'hui de les acheminer ailleurs.

Monsieur DIARD.- Il n'y a pas de centre de transfert.

Monsieur LE PRESIDENT.- Il n'y a pas de centre de transfert et il n'y a pas de terrain proposé pour les centres de transfert et certainement pas par la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile. A partir de là, un vote contre sur cette délibération alors que l'on applique strictement la DSP qui a été votée en son temps par l'ancienne majorité nous amènerait à laisser les ordures là où elles sont, c'est-à-dire dans les rues de Cassis, de Carnoux-en-Provence etc. Est-ce de cela dont on a envie ?

Je fais preuve de responsabilité dans cette délibération. Peu importe qui gère aujourd'hui, il faut traiter nos poubelles. A partir de là, on peut tenir tous les discours que l'on veut sur le recyclage, sur les déchets que l'on ne recycle pas etc. je veux bien tout, mais aujourd'hui, nous avons 440 000 tonnes d'ordures ménagères à traiter et on ne peut en traiter que 410 000 tonnes sur le centre multifilière de Fos. Donc que fait-on des 30 000 tonnes restantes ?

Je ne sais pas aujourd'hui ce que l'on doit faire de ces 30 000 tonnes, sinon les mettre en décharge. Il n'y a pas de solution alternative et il n'y a pas de solution ferrée de transbordement ailleurs car nous n'avons pas de centre de transfert, nous n'avons pas de voies ferrées, nous n'avons rien !

Que l'on m'explique. Je mets à l'aise tout le monde. Je l'ai fait rajouter pour que cela soit bien explicite dans la délibération. Si vous ne voulez pas voter contre, abstenez-vous, mais laissez-nous traiter les ordures ménagères pour le bien des communes environnantes, sinon, je ne sais pas comment faire. Faisons preuve de responsabilité s'il vous plait.

Monsieur BORE.- Monsieur le Président, chers collègues, je me permets d'intervenir sur cette délibération puisque l'on parle de La Ciotat. Je vais vous faire un petit historique.

En 2004, j'ai voulu fermer cette décharge. Pourquoi ? Parce qu'après le désastre économique de la fermeture des chantiers, La Ciotat avait besoin de se redresser. Des zones d'activité et des zones industrielles se sont développées autour de cette décharge. Nous allons continuer avec Athélia V à développer de l'accueil d'entreprises autour de cette décharge. Donc, il était temps pour nous de trouver d'autres solutions et de fermer cette décharge.

A cette époque-là, Monsieur le Président, le Maire de La Ciotat s'est trouvé un peu seul parce qu'il n'y avait pas d'autres solutions pour traiter les ordures ménagères de la Communauté Urbaine. Je me souviens très bien que dans une réunion en Préfecture, sous l'égide du Préfet Frémont, on m'a expliqué, Robert Assante était là, Antoine Rouzaud également, que j'étais quelqu'un qui était peut-être inconscient de la noria de camions qui allaient se déverser sur les routes du département pour aller jeter les ordures à Entressen, que je risquais par là même de tuer des mamans et des petits qui allaient à l'école le matin et que j'étais donc un dangereux personnage !

Après cela, M. le Préfet a pris les dispositions nécessaires pour faire une déclaration d'utilité publique et créer un autre casier.

La messe était dite. La loi a été dite et un nouveau casier a été créé sur un terrain que je voulais préempter. Ce casier a été créé pour pouvoir y déverser les ordures ménagères des communes de l'Est de la Communauté Urbaine et les ordures d'Aubagne et Pays de l'Etoile.

Je voterai pour cette délibération pour toutes ces raisons. On ne peut pas vouloir transporter les ordures de La Ciotat et des autres communes jusqu'à Fos, tout d'abord parce que je ne suis pas un dangereux personnage et je ne veux pas que l'on tue les mamans et leurs petits qui vont à l'école le matin, et ensuite qu'il faut tenir compte du bilan carbone de la tonne d'ordures qui part de La Ciotat pour aller jusqu'à Fos.

Et puis aussi, je crois que plus vite on va remplir ce trou, plus vite on va fermer cette décharge, plus vite on va pouvoir développer des zones d'entreprises intéressantes à La Ciotat et plus vite – parce que l'on dit toujours que Marseille déverse ses ordures ailleurs – la Communauté d'Aubagne et du Pays de l'Etoile trouvera un site approprié sur son territoire pour traiter ses propres ordures.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Avant de passer la parole à M. Muselier, je voudrais apporter une précision sur ce que vous dites Monsieur Diard à propos des trois millions d'euros que nous devons payer au délégataire. Cela est prévu au contrat.

Selon le contrat voté en 2006, on lui doit, pour toute mise en décharge, 75 euros HT la tonne. Grâce à une négociation, nous avons réussi à baisser, mais si nous avons amené à l'incinérateur les mêmes tonnages d'ordures ménagères, nous aurions payé 82 euros HT la tonne. Donc il ne fait pas un bénéficiaire particulier.

Monsieur DIARD.- Il est normal que l'incinération soit plus chère.

Monsieur MUSELIER.- Monsieur le Président, vous vous confrontez là à un problème technique, politique et à un problème de vision, d'organisation du dispositif sur les ordures ménagères. On est confronté à quelque chose d'absolument incroyable. Ce qui est incroyable dans cette histoire, c'est que la société Everé a demandé l'augmentation de l'incinération alors que vous, depuis le départ, vous êtes toujours contre.

Le Préfet ne donne pas de réponse parce que dans le programme de l'incinérateur tel que vous l'avez demandé, il doit y avoir un tri sélectif qui n'est pas fait et qui est désorganisé, donc il dit : « Je n'augmente pas l'incinération tant que ce n'est pas réglé ».

Monsieur LE PRESIDENT.- Ce n'est pas ce qu'il dit.

Monsieur MUSELIER.- En tout cas, j'ai compris cela.

On se retrouve dans une situation où l'on tombe dans tous les excès.

On entend le Maire de La Ciotat rappeler fort justement qu'on lui disait qu'on allait écraser des enfants. Vous avez dit les uns et les autres, plutôt les autres d'ailleurs, que l'incinérateur allait faire grandir des petits enfants bossus et finalement aujourd'hui, on demande toute la journée à incinérer un peu plus !

Quand on tombe au fur et à mesure dans de tels excès de propos, on se retrouve dans une démagogie qui nous amène à des difficultés majeures lorsqu'il y a des problèmes techniques simples.

Comment fait-on pour traiter ce problème ?

Aujourd'hui, vous êtes confronté à une situation épouvantable.

Nous avons deux solutions. Je suis partisan comme vient de le dire Eric Diard de dire non, car cela suffit de dire tout et n'importe quoi sans arrêt.

Je crois très sincèrement qu'il est légitime de dire non et compte tenu de la façon dont cela se passe là-bas avec ceux qui traitent le dossier du Mentaure, on n'a vraiment aucun cadeau à leur faire mais je laisse faire la justice. Cela se règlera plus tard.

Quand vous dites vous-même, Monsieur le Président, que l'on va se retrouver à Cassis avec des poubelles dans les rues, on retombe sur des propos comme « on va écraser les enfants etc. ». Cela ne tient pas debout.

La seule chose qui m'interpelle dans votre remarque, c'est de dire qu'à un moment ou à un autre, on doit tous faire preuve de responsabilité dans ce dossier et que vous êtes contraint et face à un problème dont vous héritez, je pense, que vous assumez, (vous n'avez pas le choix), que vous n'avez pas anticipé, mais que vous essayez de gérer.

Dans cette gestion-là, à la veille de l'été, en pleine période estivale, j'ai envie quand même de vous donner un coup de main. Car le but du jeu n'est pas de vous bloquer pour vous bloquer. Le but du jeu est de vous donner la possibilité de fonctionner pour essayer de vous dépêtrer d'une situation dans laquelle, vous vous êtes mis, (mais c'est mon avis), et non pas de vous enfoncer dans cette situation.

Donc d'une situation où le vote de notre groupe est au départ négatif, nous nous abstiendrons.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Muselier, vous faites preuve d'une grande responsabilité, mais je ne me suis pas mis dans cette situation, c'est le contrat. C'est l'application stricte de la DSP, je n'y peux rien. Le contrat d'exclusivité des ordures ménagères de MPM a été accordé à la société Everé. A partir de là, elle est propriétaire des ordures ménagères que nous lui fournissons.

Monsieur DIARD.- Mais surtout, on ne méthanise pas assez.

Monsieur LE PRESIDENT.- On méthanise 110 000 tonnes, ce qui est prévu.

Monsieur DIARD.- Non, 20 000 actuellement.

Monsieur LE PRESIDENT.- Non, cela monte en puissance, mais le problème n'est pas là. On a 440 000 tonnes d'ordures et on ne peut en traiter que 410 000.

Monsieur Assante, vous souhaitez apporter une précision.

Monsieur ASSANTE.- Monsieur le Président, je vais essayer d'être très précis dans mes propos au travers de ce que je viens d'entendre de part et d'autre.

Je ne souhaitais pas intervenir. Je suis intervenu au sein de mon groupe, j'ai fait passer un certain nombre de messages et la position du Président de groupe est une position responsable comme vous venez de le rappeler. Je l'en remercie et l'en félicite.

Monsieur le Président vous êtes revenu une nouvelle fois sur le contrat. S'il y a bien un élu qui incarne ce contrat ici, c'est moi. Je sais ce qu'il y a à l'intérieur de ce contrat. Je sais les points que vous venez de reprendre à l'instant. Que se passe-t-il sur ce contrat depuis 3 ans qui n'est pas lié à ceux qui ont formalisé ce contrat ?

Eric Diard reprend à l'instant un propos sur lequel la Communauté Urbaine a autorité pour mettre en demeure la société Everé de méthaniser ces 110 000 tonnes. Si aujourd'hui cela ne marche pas et qu'il y a un dysfonctionnement, le contrat était prévu comme tel, vous devez avoir l'autorité de le faire fonctionner, voire de mettre des pénalités vis-à-vis de celui qui a à traiter cette question-là.

Je partage votre propos Monsieur le Président quand vous dites : je ne peux pas aujourd'hui gérer la situation autrement que par là.

J'adhère à cet argument, j'adhère aux arguments qu'a mis en avant Patrick Boré, mais à un moment donné, il faut bien que nous puissions ensemble décider de ce qu'on doit faire et non pas toujours opposer ceux qui ont fait le contrat à ceux qui gèrent le contrat.

Ce matin dans mon intervention, j'évoquais la gouvernance partagée en disant qu'il fallait une gouvernance protégée. Associez-nous sur le contrôle qu'il y a à faire sur Everé puisque dans tous les cas, vous nous direz que c'est nous qui l'avons fait. Ainsi, nous pourrions ensemble prendre les décisions car je ne peux pas être insensible aux propos qu'a tenus Renaud Muselier sur la décharge et sur ceux qu'a tenus Patrick Boré sur la décharge. Cela me pose un problème. Mais en même temps, vous avez un plus gros problème à traiter qui est celui de pouvoir stocker ces déchets dans les moins mauvaises conditions qui soient.

Premièrement, faites en sorte qu'Everé méthanise ces 110 000 tonnes et s'il y a un problème là-dessus, indiquez-lui des pénalités afin que, dans tous les cas, on retrouve une contrepartie.

Deuxièmement, s'il y a une demande est effectuée pour augmenter la capacité, ce que l'outil permet de faire, de 300 000 à 360 000 tonnes, faisons-le et apportons, nous aussi, notre contribution. Monsieur le Président, je serai à vos côtés dans cette démarche.

Je ne renie absolument rien de ce que j'ai fait pendant 10 ans sur ce dossier. Si on doit développer du tri, faisons-le. Nous ne sommes pas au niveau auquel nous étions. Il y a donc un problème.

Vous allez me dire : « Monsieur Assante, ne revenez pas sur ce que nous avons déjà décidé ce matin », toutefois, il y a des points sur lesquels je suis obligé de revenir.

Vous faites une commission qui permet de traiter les problèmes de propreté sur Marseille. Je l'ai dit en réunion de groupe et je l'ai dit en Commission, ce n'est pas quatre personnes qu'il faut mettre, à Marseille, mais plutôt les huit Maires de secteur qui ont à gérer la problématique. Ainsi, nous parlerons du tri, de la collecte et nous nous impliquerons. Ainsi, lorsque nous aurons à voter, nous pourrons très légitimement apporter notre contribution puisque nous aurons travaillé ensemble, comme nous l'avons fait ce matin au travers du travail que nous avait demandé Martine Vassal sur l'eau.

Nous sommes donc à vos côtés pour construire un avenir meilleur, mais uniquement si vous nous associez pleinement et à tous les niveaux. Oui, pour défendre le contrat à vos côtés, oui, mais en même temps faisons en sorte qu'Everé fasse son travail et qu'on ne soit plus dans la situation dans laquelle on est ce matin.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, je ne voterai pas contre, je ne voterai pas pour, je ne m'abstiendrai pas, je considère qu'aujourd'hui, je n'ai pas suffisamment d'éléments pour pouvoir me prononcer sur ce vote, même si préalablement, j'ai toujours soutenu la solution adoptée par la Communauté Urbaine.

Merci beaucoup.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Assante, j'apporterai une dernière précision technique sur le problème de la faculté d'incinérer plus à l'usine de Fos. C'est du ressort de la Préfecture et de la DREAL. On peut donner notre avis et notre position, c'est ce que nous avons fait plusieurs fois, mais c'est l'administration et les services techniques de la DREAL qui décident. Ce qu'ils veulent, c'est voir fonctionner l'usine un certain temps, pendant toute la période de mise en service industrielle.

La mise en service industrielle réelle, c'est-à-dire le début de l'exploitation, c'est véritablement faite à la fin de l'année 2010. Nous sommes en phase de progression donc il n'y a pas un irrespect du contrat de la part d'Everé, il y a simplement l'application de la mise en service industrielle avec une administration lourde, la DREAL, qui surveille ce qui se passe et qui attend d'avoir toutes les garanties nécessaires avant d'autoriser une incinération plus importante. Voilà où nous en sommes aujourd'hui.

Ensuite il y a le problème de la décharge, de son exploitant, de sa situation géographique, des problèmes qu'elle a eus. Tout le monde le sait, tout le monde en parle.

Le problème que nous avons est un problème d'urgence à régler. D'ailleurs, la même délibération a été votée par le groupe UPAC il y a quelques mois. Là, il ne s'agit que de la continuation de ce qui s'est passé puisqu'à partir du 1^{er} avril, il fallait repasser un avenant. Nous y sommes maintenant.

Une voix.- La dernière fois.

Monsieur LE PRESIDENT.- La dernière fois ou pas, s'ils ne peuvent pas incinérer 460 000 tonnes, il faudra me donner la solution technique car je ne l'ai pas. Avant que l'on fasse disparaître 30 à 35 000 tonnes de déchets ménagers, croyez-moi, il faudra un certain temps, et on n'en est pas encore là.

Soit nous permettons à l'usine de fonctionner en plein – et cela ne dépend pas seulement de nous, je vous signale que nous sommes minoritaires dans la décision qui se prend – soit on ne lui permet pas et le problème sera récurrent.

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstention du groupe UPAC
à l'exception de MM. Boré, Pene, Giorgi et Essayan votant pour

Abstention du groupe Communiste, Républicain et Citoyen

Abstentions de Mme Nespoulous et de MM. Agullo, Fouquet et Sémériva

28.FCT 008-08/07/11 CC - Taxe Locale d'Equipement - Remise gracieuse des majorations et pénalités de retard.

Monsieur GIORGI.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

29.FCT 009-08/07/11 CC - Renouvellement de l'adhésion et paiement de la cotisation 2011 à l'Association des Communautés Urbaines de France

Monsieur GIORGI.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

30.FCT 010-08/07/11 CC - Désignation de Représentants de Marseille Provence Métropole au sein d'organismes extérieurs

Monsieur LE PRESIDENT.- Nous avons des désignations de représentants de Marseille Provence Métropole au sein d'organismes extérieurs.

- Pour représenter la Communauté Urbaine au sein de l'Agence Française des Villes et Territoires Méditerranéens Durables :
 - Pierre Sémériva, en qualité de titulaire,
 - Albert Lapeyre, en qualité de suppléant.

- Pour siéger aux assemblées générales de la SOLEAM :
 - Vincent Coulomb, en qualité de titulaire,
 - Paul Ulivieri, en qualité de suppléant.

De même pour le conseil d'administration de la SOLEAM.

- Pour représenter la Communauté Urbaine au sein du Conseil de Surveillance de la société d'HLM ICF Sud-Est Méditerranée :
 - Laurence Jouandon

- Pour représenter la Communauté Urbaine au sein de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies :
 - François-Noël Bernardi

- Pour représenter la Communauté Urbaine au sein du Syndicat Mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Sainte Baume :
 - Paul Ulivieri, en qualité de titulaire,

- Pour représenter la Communauté Urbaine au sein de la Fédération Nationale des Entrepreneurs des Zones Urbaines Sensibles (FNAE-ZUS) :
 - Sylvie Andrieux,

- Pour représenter la Communauté Urbaine au sein du Comité de Pilotage de l'OPAH-RU de Marignane :
 - Laurent Lavie

- Pour représenter la Communauté Urbaine au sein de la SA d'HLM Logirem :
 - Abdelwaab Lakdhar

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

31.FCT 011-08/07/11 CC - Approbation de la création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs

Monsieur GIORGI.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

32.FCT 012-08/07/11 CC - Attribution d'une subvention à l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France (AITF) pour l'organisation des Assises nationales de l'ingénierie territoriale 2011

Monsieur GIORGI.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

33.FCT 013-08/07/11 CC - Autorisation donnée au Président de déléguer le droit de priorité aux communes membres de Marseille Provence Métropole

Monsieur GIORGI.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

34.FCT 014-08/07/11 CC - Demande de subvention FEDER pour le projet de Marseille Provence Métropole dans le cadre du "Printemps des Quartiers

Monsieur GIORGI.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

35.FCT 015-08/07/11 CC - Approbation de la participation de Marseille Provence Métropole au capital de la Société Locale d'Équipement et d'Aménagement de l'Aire Marseillaise (SOLEAM)

Monsieur GIORGI.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

36.FCT 016-08/07/11 CC - Autorisation de dégrèvement partiel ou total de la Redevance d'Occupation du Domaine Public Routier

Monsieur GIORGI.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

37.FCT 017-08/07/11 CC - Rapport sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

Monsieur GIORGI.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

38.FCT 018-08/07/11 CC - Création d'emplois saisonniers

Monsieur GIORGI.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

39.FCT 019-08/07/11 CC - Actualisation de la délibération FAG 17/531/CC du 26 juin 2006 relative au régime des astreintes et permanences applicables aux agents de Marseille Provence Métropole

Monsieur GIORGI.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

40.FCT 020-08/07/11 CC - Ajustement de la nomenclature des emplois

Monsieur PEPE.- Mesdames, messieurs, chers collègues. Mon intervention est dans la logique de mes interventions précédentes relatives au recrutement de nouveaux fonctionnaires par la Communauté Urbaine.

(Rassurez-vous, j'ai diminué considérablement mon intervention).

En effet, notre institution se propose de recruter 40 agents supplémentaires qui vont s'ajouter aux 127 déjà embauchés l'année dernière.

Les charges salariales sont passées de 137 millions d'euros en 2008 à 151 millions d'euros en 2010, soit une augmentation de 9.8% en deux ans. A ce rythme, l'augmentation sera de 30% sur la mandature, il faut pondérer bien sûr ce pourcentage de l'inflation et ensuite quand on calcule le pourcentage des frais salariaux par rapport au fonctionnement, il faut savoir ce que l'on met dans le fonctionnement.

Je rappelle que sous la précédente mandature, le Président Jean-Claude Gaudin, à la suite de constat de dérive de ce chapitre du fonctionnement, avait fixé un numéris clausus à 3 872 pour le nombre d'agents titulaires. Une décroissance de ce nombre avait commencé, le nombre d'agents était passé à 3841 en 2008.

Il est aujourd'hui de 3990, soit 149 agents supplémentaires. Si on regarde de près les calculs, il y a une différence de 18, je pense qu'il y a eu 18 départs à la retraite.

Si cette année, la situation financière de la Communauté Urbaine semble satisfaisante au niveau du budget général, c'est tout simplement lié à un effet conjoncturel tout à fait ponctuel en relation avec plusieurs facteurs. Je ne les rappelle pas, ils ont été rappelés par Renaud Muselier.

En conséquence, ces dépenses supplémentaires vont conduire je pense à une augmentation de la taxe sur les ménages qui s'ajoutera aux augmentations des taxes qui ont été signalées par Renaud Muselier, c'est-à-dire le Versement Transport, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Or, ces dépenses vont bien évidemment et pour longtemps, grever le budget de fonctionnement de notre institution et elles conduiront, je pense, à des difficultés financières puisque cette année, la situation est tout à fait particulière.

En conséquence, le groupe UPAC votera contre ce rapport.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Pepe. Il s'agit là de cadres et comparativement à d'autres Communautés Urbaines, nous sommes en déficit de cadres. Pour le reste, ce sont des catégories C pour des emplois très spécialisés, de type mécanicien ou chauffeur dont on manque.

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

(Discussion générale)

Monsieur LE PRESIDENT.- Nous avons des procurations.

Je crois que le vote est acquis.

Des voix.- Non !

(La Direction des Assemblées procède au décompte des procurations).

(Discussion générale)

Monsieur MUSELIER.- Monsieur le Président, je vous demande d'appliquer le règlement, de faire voter et ensuite le service comptera les votes.

Monsieur LE PRESIDENT.- Nous retirons le rapport Monsieur Muselier, comme ça, vous êtes content.

Monsieur MUSELIER.- Je ne vous ai pas demandé de retirer le rapport, mais de faire voter le rapport.

Une voix.- Encore du courage M. Caselli !

Monsieur LE PRESIDENT.- Je retire le rapport. En matière de courage, je n'ai pas de leçon à recevoir de vous.

41.FCT 021-08/07/11 CC - Additif à la délibération FAG 9/381/CC du 22 mai 2006 modifiée, relative aux modalités de gestion des heures supplémentaires et à la définition des fonctions et circonstances exceptionnelles permettant de déroger au contingent mensuel de 25 heures supplémentaires

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

42.FCT 022-08/07/11 CC - Adhésion à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe et paiement de la cotisation 2011

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

43.FCT 023-08/07/11 CC - Signature de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

44.FCT 024-08/07/11 CC – Approbation d'une convention avec le CNFPT

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION DÉVELOPPER LES TRANSPORTS URBAINS ET PÉRIURBAINS

45.DTUP 001-08/07/11 CC - Affectation d'une autorisation de programme relative à l'acquisition de matériel roulant pour le tramway

Monsieur MOLINO.- Avis favorable unanime de la Commission

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Votes contre de Mme Nespoulous et de MM. Agullo, Sémériva et Fouquet

Abstention du groupe Communiste, Républicain et Citoyen

46.DTUP 002-08/07/11 CC - Approbation du bilan de la concertation préalable pour la réalisation d'une ligne de Bus à haut Niveau de Service entre le technopôle de Château Gombert et l'université Saint Jérôme à Marseille (13^{ème} et 14^{ème} arrondissements) - Lancement de l'enquête publique.

Madame BOYER.- Mon intervention sera brève, rassurez-vous. Elle concerne la ligne de Bus à haut Niveau de Service entre le technopôle de Château Gombert et l'université Saint Jérôme à Marseille dans les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements.

Je voudrais vous rappeler que trois réunions de concertation préalable ont eu lieu. Elles se sont déroulées avec un intérêt mitigé. Elles ont soulevé un certain nombre de problèmes et d'observations qui remettent un peu en cause les objectifs du projet.

Je voudrais également vous rappeler que lors de la dernière réunion du CIQ et plus précisément de celui de la Rose, nous avons détaillé, zone par zone et point par point, le tracé prévu sur cette ligne. De nombreuses remarques ont été soulevées.

Suite à cette réunion, j'ai adressé, en tant que Députée et élue de secteur, un courrier à vos services. J'ai reçu une réponse négative, visiblement une sorte de lettre type d'une personne qui n'avait pas l'air d'avoir bien étudié le dossier au fond.

Je voulais vous proposer d'organiser une rencontre afin de discuter des propositions que j'ai formulées de façon détaillée et de voir les avantages et éventuellement les inconvénients de ces propositions.

Je voudrais aussi m'inquiéter, car sans concertation sur un nouveau projet et en tenant compte des différentes remarques et revendications formulées par la population, nous aurons beaucoup de difficultés à faire accepter ce nouveau trajet.

Je remarque aussi que ce nouveau trajet n'a pas évolué sur le point le plus délicat. La seule évolution enregistrée est un passage devant l'Ecole Centrale et le terminus situé devant les résidences étudiantes, ce qui réduit passablement l'intérêt d'un tel transport qui ne dessert plus le collègue Malraux et ne tient pas du tout compte du projet du nouveau lycée qui sera bientôt construit à Saint Mitre.

Je voulais vous faire part de ces remarques et vous dire que si ce rapport n'est pas sérieusement révisé avec les acteurs du quartier, les élus de tous bords et notamment les CIQ qui se sont énormément impliqués dans ce projet et qui connaissent parfaitement le secteur, nous aurons beaucoup de difficultés à le faire accepter parce qu'aujourd'hui, la population juge qu'il est dévastateur pour l'environnement, onéreux et que compte tenu des dégâts qu'il génère, il n'y aura pas d'amélioration visible du trafic. Les commerçants de l'avenue de la Rose sont particulièrement inquiets du projet qui est réalisé.

Voilà Monsieur le Président, mes chers collègues, ce que je voulais vous dire sur ce projet de BHNS car il faut vraiment que l'on avance sur un trajet qui soit compatible avec les attentes de la population, les services qu'on met à disposition des personnes et les commerçants.

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Boyer, je suis d'accord pour qu'il y ait une séance de travail avec les services et vous-même afin que vous fassiez des propositions et vous ayez des réponses des services.

Le lancement de l'enquête publique va se faire également.

Monsieur MOLINO.- Monsieur le Président, je rappelle qu'il y a eu une concertation. Il y avait des représentants de CIQ, des représentants de la population, des élus. Des demandes ont été prises en compte. Mme Lota et moi-même avons assisté à ces présentations ainsi que d'autres personnes.

Pour ma part, je me suis félicité qu'on prenne en compte les remarques qui avaient été faites par les habitants du quartier. Je vous rappelle qu'il y aura une enquête publique. Il est certain que lorsqu'il y a des projets, on fait toujours des

mécontents, mais ce que je peux dire, c'est que je suis satisfait que les remarques les plus importantes aient été prises en compte. Merci Monsieur le Président.

Monsieur RAVOUX.- Monsieur le Président, dans ce dossier qui vient d'être évoqué, je voulais simplement souligner la participation de la Mairie de secteur dans cette concertation puisque différentes concertations ont été effectivement programmées dans le 13^{ème} arrondissement et on ne peut pas ne pas imaginer que la Mairie de secteur ne soit pas convoquée à une telle réunion de travail.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Monsieur LE PRESIDENT.- Je demande aux Présidents de groupe de venir à la tribune.

(M. le Président s'entretient en aparté avec MM. Magro, Bernardi et Muselier)

Nous allons continuer notre séance de travail. Je vous demande d'être responsable afin que l'on puisse terminer la séance avant de ne plus avoir le quorum.

47.DTUP 003-08/07/11 CC - Approbation du règlement public d'exploitation du service de transport des Personnes handicapées à mobilité réduite MOBI METROPOLE

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

48.DTUP 004-08/07/11 CC - Approbation d'une convention avec la Régie des Transports de Marseille (RTM) relative à la gestion des immobilisations du patrimoine transport de MPM

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

49.DTUP 005-08/07/11 CC - Création d'un titre de transport combiné : Pass annuel RTM + Vélo

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

50.DTUP 006-08/07/11 CC - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de gestion du parking du Rouet à Carry-le-Rouet

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

51.DTUP 007-08/07/11 CC - Approbation d'une convention relative au remboursement à la commune de Cassis des frais de personnel liés à l'activité de la régie comptable communautaire des parkings de Cassis

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

52.DTUP 008-08/07/11 CC - Désaffectation du parking relais Rond-point du Prado sis à Marseille, angle des allées Ray Grassi et Boulevard Michelet à Marseille - 8ème arrondissement

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

53.DTUP 009-08/07/11 CC - Approbation de l'avenant n°5 à la Délégation de Service Public pour l'exploitation du transport collectif de voyageurs de La Ciotat et de Ceyreste

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

54.DTUP 010-08/07/11 CC - Approbation du principe de la vidéo-verbalisation comme moyen de lutte contre le stationnement gênant perturbant la circulation des transports en commun à Marseille

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

55.DTUP 011-08/07/11 CC - Actualisation des tarifs RTM et diminution des tarifs jeunes

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

56.DTUP 012-08/07/11 CC - Approbation d'une convention pour l'organisation et le financement des transports publics urbains de Marseille Provence Métropole et de la Communauté d'agglomération du pays d'Aubagne et de l'Etoile

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION VOIRIE ET SIGNALISATION

Monsieur LE PRESIDENT.- M. Masse est absent, Madame Milon, je crois que tout a été adopté ?

Madame MILON.- Oui Monsieur le Président.

57.VOI 001-08/07/11 CC - Approbation du principe d'une délégation de service public pour l'enlèvement des véhicules légers en panne ou accidentés dans les tunnels exploités par Marseille Provence Métropole

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

58.VOI 002-08/07/11 CC - Approbation du bilan de la concertation préalable relative à l'opération de semi-piétonisation du Vieux Port à Marseille et lancement des procédures d'enquêtes publiques

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

59.VOI 003-08/07/11 CC - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme pour les travaux relatifs à la semi-piétonisation autour du Vieux-Port à Marseille.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

60.VOI 004-08/07/11 CC - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et acquisitions de données géographiques

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

61.VOI 005-08/07/11 CC - Approbation des nouveaux tarifs et conditions et modalités d'octroi de la gratuité pour la mise à disposition de barrières de police par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

62.VOI 006-08/07/11 CC - Approbation de l'avenant n°1 à la convention n°06/1113 pour le financement et la réalisation de l'Axe Littoral sens Nord/Sud à Marseille (2ème arrondissement).

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

63.VOI 007-08/07/11 CC - Approbation de l'avenant n° 2 au procès-verbal de transfert initial n° 02/109 de transfert en pleine propriété de voies de la commune d'Allauch à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

64.VOI 008-08/07/11 CC - Approbation de l'avenant n° 5 au procès-verbal n° 02/1052 de transfert initial de voies de la ville de Marseille à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

65.VOI 009-08/07/11 CC - Approbation de l'avenant n° 6 au procès-verbal n° 02/1052 de transfert initial des voies de la ville de Marseille à Marseille Provence Métropole

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

66.VOI 010-08/07/11 CC - Classement dans le domaine public routier communautaire des rues de l'Escalet, des Près, de la Gardiette, du Capelan et de Lissandre à Marseille 13ème et 14ème arrondissements

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

67.VOI 011-08/07/11 CC - Classement dans le domaine public routier communautaire de la voie principale du Domaine Saint-Christophe, quartier des Accates à Marseille 11ème arrondissement

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

68.VOI 012-08/07/11 CC - Demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire et tout autre organisme pour la réfection du revêtement de la chaussée du boulevard Georges Latil à Marseille 10ème arrondissement.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

69.VOI 013-08/07/11 CC - Demande de subvention auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône et tout autre organisme pour l'aménagement de la place Auguste et François Carli à Marseille 1er arrondissement

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

70.VOI 014-08/07/11 CC - Demande de subvention auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône et tout autre organisme pour l'aménagement de la place Placide Caffo à Marseille 3ème arrondissement

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

71.VOI 015-08/07/11 CC - Demande de subvention auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône et tout autre organisme pour l'aménagement de la rue Marengo à Marseille 6ème arrondissement

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

72.VOI 016-08/07/11 CC - Demande de subvention auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône et tout autre organisme pour l'aménagement de la place Emile Cartailhac sur l'avenue Clot-Bey à Marseille 8ème arrondissement

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

73.VOI 017-08/07/11 CC - Rocade L2 à Marseille - Approbation d'une convention financière relative aux opérations d'accompagnement entre l'Etat, la Région Provence Alpes Côte d'Azur, le Département des Bouches du Rhône et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION RÉNOVER ET CONSTRUIRE UNE VILLE SOLIDAIRE

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Salah-Eddine, la Commission s'est réunie le 28 juin, pouvez-vous nous faire un compte-rendu des travaux ?

Madame SALAH-EDDINE.- Il y a eu un avis favorable sur l'ensemble des rapports sauf l'abstention du groupe Communiste, Citoyen et Républicain concernant le rapport sur l'ANAH.

74.RNOV 001-08/07/11 CC - Délégation de compétence en matière d'attribution des aides publiques en faveur de l'habitat - Approbation du Programme d'Actions pour l'année 2011 relatif aux aides de l'Anah

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstention du groupe Communiste, Républicain et Citoyen

75.RNOV 002-08/07/11 CC - Délégation de compétence en matière d'attribution des aides publiques en faveur de l'habitat - Approbation d'un contrat local d'engagement contre la précarité énergétique avec l'Etat, l'Anah et les SACICAP et d'un avenant sous forme de protocole territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés avec la Ville de Marseille

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

76.RNOV 003-08/07/11 CC - Délégation de compétence en matière d'attribution des aides publiques en faveur de l'habitat - Approbation d'une convention pour une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Rénovation Urbaine (OPAH-RU) pour le centre ancien de Marignane

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

77.RNOV 004-08/07/11 CC - Groupement d'Intérêt Public pour le Grand Projet de Ville de Marseille-Septèmes - Approbation de l'avenant n°3 au Protocole d'application de la convention constitutive du GIP pour le GPV concernant l'allocation des ressources

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

78.RNOV 005-08/07/11 CC - Grand Projet de Ville de Marseille - Septèmes . Quartier Notre Dame Limite - Kallisté, Marseille 15ème arrondissement - Approbation d'une convention avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

79.RNOV 006-08/07/11 CC - Grand Projet de Ville de Marseille - Septèmes - Quartier Saint Barthélémy - Picon - Busserine, Marseille 14ème arrondissement - Approbation d'une convention avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

80.RNOV 007-08/07/11 CC - Grand Projet de Ville de Marseille-Septèmes, Zone Urbaine Sensible Soude-Hauts de Mazargues, Marseille 9ème arrondissement - Approbation d'une convention avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) - Projet global

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

81.RNOV 008-08/07/11 CC - Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marseille - Approbation de la programmation associative 2011 et de la participation financière au Groupement d'Intérêt Public pour la Gestion de la Politique de la Ville à Marseille

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

82.RNOV 009-08/07/11 CC - Approbation de la programmation associative 2011 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Septèmes les Vallons

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

83.RNOV 010-08/07/11 CC - Approbation de la programmation associative 2011 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marignane

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

84.RNOV 011-08/07/11 CC - Attribution d'une subvention à l'association CLAF Insertion pour l'accompagnement à l'emploi des participants du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de Marseille Provence Métropole Ouest

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

85.RNOV 012-08/07/11 CC - Attribution d'une subvention complémentaire pour l'accompagnement à l'emploi des bénéficiaires du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de Marseille Provence Métropole Centre à l'association ASPROCEP

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

86.RNOV 013-08/07/11 CC - Attribution d'une subvention à l'association CEIVE pour l'accompagnement des participants des trois Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de Marseille Provence Métropole

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

87.RNOV 014-08/07/11 CC - Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 - Approbation de la nouvelle stratégie FEDER "Quartiers sensibles" et approbation d'un avenant à la convention de gestion de subvention globale FEDER "Quartiers sensibles"

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

88.RNOV 015-08/07/11 CC - Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 - Subvention Globale FEDER " Quartiers sensibles " Axe 4 mesure 1- Attribution de subventions FEDER

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

89.RNOV 016-08/07/11 CC - Programme Opérationnel FSE 2007-2013- Subvention Globale FSE "Quartiers sensibles" Axe 3.3.2 - Attribution de subventions FSE

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

90.RNOV 017-08/07/11 CC - Programme Opérationnel FSE 2007-2013 - Subvention Globale FSE PLIE 2011-2012 axe 3 mesure 3.12 - Attribution de subventions FSE et Conseil Général

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Monsieur LE PRESIDENT.- M. Vallette est-il toujours présent ?

Monsieur DJIANE.- Non, je le remplace Monsieur le Président.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Djiane, la Commission s'est réunie le 22 juin, pouvez-vous nous faire un compte-rendu de ses travaux ?

Monsieur DJIANE.- Les rapports ont été approuvés à l'unanimité.

91.AEC 001-08/07/11 CC - Approbation de l'augmentation de l'autorisation de programme relative à l'élaboration et à la modification des documents d'urbanisme sur l'ensemble du territoire communautaire.

Monsieur MAGRO.- Il n'y a eu aucun problème sur tous ces rapports Monsieur le Président.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

92.AEC 002-08/07/11 CC - Approbation de l'augmentation de l'autorisation de programme relative aux études urbaines et de planification accompagnant la mise en œuvre des démarches d'urbanisme.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

93.AEC 003-08/07/11 CC - Zone d'Aménagement Concerté de Saumaty Séon 16ème arrondissement - Approbation de la procédure de modification du Plan d'Aménagement de Zone

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

94.AEC 004-08/07/11 CC - Approbation du dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté Athélia V à la Ciotat

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

95.AEC 005-08/07/11 CC - Engagement d'un Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) sur le secteur des Coulins à Ensues-la-Redonne

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

96.AEC 006-08/07/11 CC - Approbation d'un Programme d'Aménagement d'Ensemble à vocation mixte sur le secteur de l'entrée de Ville Nord de la Commune de Septèmes-les-Vallons

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

97.AEC 007-08/07/11 CC - Plan Local d'Urbanisme de Septèmes-les-Vallons - Approbation de la procédure de modification n°11

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

98.AEC 008-08/07/11 CC - Plan Local d'Urbanisme de La Ciotat - Approbation de la procédure de modification n° 2

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

99.AEC 009-08/07/11 CC - Plan Local d'Urbanisme de Marseille - Approbation de la procédure de modification n°23

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

100. AEC 010-08/07/11 CC - Plan Local d'Urbanisme de Marseille - Approbation de la procédure de modification n°24

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

101. **AEC 011-08/07/11 CC - Engagement d'une procédure de mise en compatibilité du PLU de Marseille dans le cadre d'une déclaration de projet portant sur l'intérêt général de la réalisation d'un programme de construction dans le 5° arrondissement de Marseille.**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

102. **AEC 012-08/07/11 CC - Plan Local d'urbanisme de la Ville de Marseille- Engagement de la procédure de modification n°27**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION PORTS DE PLAISANCE - PORTS DE COMMERCE – AÉROPORT

Monsieur PICCIRILLO.- Tous les rapports ont obtenu un avis favorable unanime de la Commission.

103. **POR 001-08/07/11 CC - Approbation du principe d'une délégation de service public pour l'exploitation du service d'avitaillement du port de plaisance de La Ciotat**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

104. **POR 002-08/07/11 CC - Approbation du principe d'une délégation de service public pour l'exploitation du service d'avitaillement du port de La Pointe Rouge de Marseille**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

105. **POR 003-08/07/11 CC - Approbation des redevances d'occupation du domaine public maritime des ports de la Communauté urbaine et prestations annexes pour l'année 2011**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

106. **POR 004-08/07/11 CC - Approbation des modalités de calcul de la part variable de la redevance d'occupation applicable aux sociétés nautiques présentes dans les ports communautaires**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

107. **POR 005-08/07/11 CC - Approbation de redevances relatives à l'accueil de manifestations sur le domaine public portuaire communautaire et à des prestations annexes à l'activité de plaisance**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

108. **POR 006-08/07/11 CC - Approbation du principe d'un abattement de redevance d'occupation pour les usagers dont les bateaux ont subi des dégâts lors de la tempête du 4 mai 2010 au port de la Ciotat**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

109. **POR 007-08/07/11 CC - Participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole au Salon Nautique de Paris du 3 au 11 décembre 2011.**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

110. **POR 008-08/07/11 CC - Approbation du principe de l'adhésion de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au Club Provence Nautisme et paiement de la cotisation 2011**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE ET SERVIR L'EMPLOI

Monsieur DJIANE.- Tous les rapports ont été votés à l'unanimité sauf le rapport n°115 qui a fait l'objet d'une réserve de vote de la représentante du groupe Communiste, Républicain et Citoyen.

111. **DEV 001-08/07/11 CC - Attribution de la concession d'aménagement pour la réalisation de la zone d'activité à vocation économique du secteur des Aiguilles à Ensues-la-Redonne**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

112. **DEV 002-08/07/11 CC - Approbation de l'avenant n°10 à la concession d'aménagement n°95/005 "Arnavaux Activités" à Marseille (14ème arrondissement) et approbation du bilan de pré-clôture**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

113. **DEV 003-08/07/11 CC - Attribution d'une subvention à la 5ème édition de la Semaine Economique de la Méditerranée**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

114. **DEV 004-08/07/11 CC - Abondement de l'aide financière en faveur de Jaguar Network dans le cadre du régime d'aide cadre exempté relatif à l'investissement et l'emploi des PME n° X65/2008 - Approbation d'une convention cadre de partenariat.**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

115. **DEV 005-08/07/11 CC - Approbation de l'adhésion à la Fédération Nationale des Associations des Entrepreneurs des Zones Urbaines Sensibles (FNAE-ZUS) - Paiement de la cotisation 2011**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstention du groupe Communiste, Républicain et Citoyen

116. **DEV 006-08/07/11 CC - Attribution d'une subvention pour la mise en lumière de l'hôtel Technoptic situé sur le Technopôle Marseille Provence à Château Gombert**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE - INNOVATIONS – PROSPECTIVE

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Sémériva, la Commission s'est réunie le 1^{er} juillet, pouvez-vous nous faire un compte-rendu de ses travaux ?

Monsieur SEMERIVA.- Tous les rapports ont reçu un avis favorable de la Commission.

117. **DDIP 001-08/07/11 CC - Approbation de la participation de Marseille Provence Métropole au Groupement d'Intérêt Public des Calanques pour l'année 2011**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

118. **DDIP 002-08/07/11 CC - Approbation de l'adhésion au Syndicat Mixte de préfiguration du Parc naturel régional de la Sainte-Baume et de ses statuts**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

119. **DDIP 003-08/07/11 CC - Approbation du projet pour la réalisation de stations de mobilité douce multimodale sur le territoire communautaire - Demande de Subventions**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

120. **DDIP 004-08/07/11 CC - Approbation du versement de la cotisation 2011 à l'association pour la surveillance de la qualité de l'air de la région de l'Etang de Berre et de l'ouest des Bouches-du-Rhône (AIRFOBEP)**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

121. DDIP 005-08/07/11 CC - Pôles de compétitivité - Approbation de l'attribution de subventions aux entreprises pour l'Appel à Projets 11.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

122. DDIP 006-08/07/11 CC - Attribution d'une subvention à l'Institut Fresnel (Université Paul Cézanne) pour l'organisation du colloque optique Marseille 2011

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

123. DDIP 007-08/07/11 CC - Attribution d'une subvention à POPsud pour l'organisation de la conférence OCS (Optical Complex Systems) 2011

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

124. DDIP 008-08/07/11 CC - Attribution d'une subvention à SPIE pour l'organisation du congrès OSD (Optical Systems Design) 2011

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION EQUIPEMENTS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE - PATRIMOINE FONCIER - PROTECTION ET SÉCURITÉ DES ESPACES COMMUNAUTAIRES

125. EPPS 001-08/07/11 CC - Approbation des principes d'attribution des fonds de concours aux équipements de proximité

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

126. EPPS 002-08/07/11 CC - Approbation du renouvellement de l'adhésion de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au

**Centre d'Information pour la prévention des Risques Majeurs (CYPRES)
et du versement de la cotisation 2011**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

127. EPPS 003-08/07/11 CC - Approbation de l'adhésion de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole à l'Institut des Risques Majeurs (IRMA) et versement de la cotisation 2011

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

128. EPPS 004-08/07/11 CC - Approbation d'une convention de mise à disposition de personnel avec la Ville de Ceyreste pour la gestion administrative du cimetière communautaire

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

129. EPPS 005-08/07/11 CC - Approbation du tarif 2011 des concessions funéraires et des caveaux applicables au cimetière communautaire d'Ensues la Redonne

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

130. EPPS 006-08/07/11 CC - Approbation des tarifs 2011 des concessions funéraires et des caveaux applicables au cimetière communautaire de Ceyreste

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

COMMISSION RELATIONS EXTERIEURES

131. REX 004-08/07/11 CC - Adhésion de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole à l'Agence Française des Villes et Territoires Méditerranéens Durables-Approbation de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

132. REX 001-08/07/11 CC - Location d'un espace pour la participation de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole à la Foire Internationale de Marseille - édition 2011.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

133. REX 002-08/07/11 CC - Approbation de la participation de Marseille Provence Métropole à l'édition 2011 de la régata "La Route des Iles - MED RACE 2011".

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

134. REX 003-08/07/11 CC - Approbation de la participation de Marseille Provence Métropole au Mondial "La Marseillaise à Pétanque"

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous remercie, à très bientôt.

(La séance est levée à 13 heures 45.)